

Collection complète
BIJOUXERIE le roy
 7139, rue ST-HUBERT
 277-3127

GUESS JEANS
 Pour connaître le point de vente le plus près de chez vous:
 1-800-661-GUES

Météo
 Nuageux, faible neige
 max -5 / min -11
 page S 16

IMPÔT
 Aucune hausse des impôts des particuliers

ESSENCE
 Hausse immédiate de 1,5 cent le litre

FONCTION PUBLIQUE
 Réduction sur trois ans de 45 000 postes

DÉFENSE
 Fermeture du quartier général de Saint-Hubert

TRANSFERTS
 Les transferts aux provinces gérés par un organisme unique

Ottawa coupe

CHANTAL HÉBERT
 du bureau de La Presse
 OTTAWA

Le gouvernement Chrétien a accouché hier d'un budget à saveur préférendaire qui réaménage, de fond en comble et à la baisse, son rôle dans les affaires de l'État.

À terme, d'ici deux ans, Ottawa aura renoncé, pour atteindre ses objectifs de réduction du déficit, à des pans complets de ses activités actuelles, notamment en matière de politique sociale, en agriculture et dans les transports. Il se délestera en cours de route de 45 000 fonctionnaires.

Aussi bien les contribuables que les provinces et le secteur privé ne pourront plus jamais

compter comme avant sur le gouvernement fédéral.

En échange, il n'y aura pas de hausse générale des impôts des particuliers cette année. Le gouvernement récupère presque tout l'argent supplémentaire qu'il va chercher dans la poche du contribuable par le biais d'une augmentation de la taxe d'accise sur l'essence de 1,5 cent le litre.

Comme promis dans son Livre rouge, Ottawa estime qu'avec les mesures qu'il met en chantier, son déficit ne dépassera pas 32,7 milliards en 1995-96 et qu'il sera réduit à 24,3 milliards l'année suivante. Hier, les analystes financiers étaient généralement d'avis que ce budget constituait un pas dans la bonne direction mais que ses cibles étaient encore trop timides.

Le deuxième budget Martin est également un document éminemment politique. En privilégiant une restructuration du fédéralisme pour atteindre ses objectifs budgétaires plutôt que les compressions en vrac qui avaient été la marque de commerce des budgets des dernières années, le gouvernement Chrétien se positionne, entre autres, pour une riposte en règle au projet souverainiste québécois.

Il ne s'en est pas caché hier, consacrant l'essentiel de la conclusion du discours du budget à soutenir qu'il fait la preuve aux Québécois de la flexibilité du fédéralisme.

« Nous avons fait notre choix — contre le statu quo et en faveur d'un pays plus fort, a ainsi proclamé le ministre fédéral des Finances Paul Martin, selon qui le séparatisme a

VOIR OTTAWA EN A 2

Le dégraissage

CLAUDE PICHÉ
 OTTAWA

Pour la première fois en dix ans, un ministre canadien des Finances a fait à peu près ce qu'on attendait de lui.

Depuis trop longtemps, les contribuables canadiens ont été habitués à la même vieille recette éculée : un discours apocalyptique sur le pourrissement des finances publiques, suivi de grands coups d'assomoir pour les contribuables, de coupures aveugles, d'artifices comptables et de belles promesses basées sur des projections délirantes. Cela n'a jamais rien donné.

Le deuxième budget de Paul Martin est un exercice qui va beaucoup plus loin. Cette fois-ci, le ministre propose une authentique remise en question du rôle, de la taille et du fonctionnement de l'État. Cette démarche, qui aurait dû être faite depuis longtemps, va en plein dans le sens des recommandations du Vérificateur général.

Certes, les trucs traditionnels ne sont pas complètement écartés ; le budget comporte une hausse de 1,5 cent le litre d'essence. Mais il est douteux que cela fasse monter les automobilistes aux barricades. C'est que le ministre pouvait difficilement choisir meilleur moment. Les guerres entre détaillants ont tellement fait bouger les prix depuis un an que la hausse n'aurait même pas eu besoin d'être annoncée. Le ministre profite simplement d'un contexte hautement volatile pour augmenter ses revenus, mine de rien, de quelque chose comme 500 millions par année.

Pour le reste, pas un cent d'augmentation des impôts sur le revenu des particuliers, pas le moindre petit tour de passe-passe tordu pour aller vous chercher de l'argent de façon détournée.

Les épargnants qui craignaient pour leurs REER peuvent respirer plus à l'aise. M. Martin ne touche finalement qu'aux plafonds et encore ne le fait-il que de façon marginale.

Les hausses de taxes ne concernent finalement que les entreprises. Le taux d'imposition des grandes sociétés augmente de 12,5 p. cent, ce qui rapportera quelque 150 millions par année. Hausse également de la surtaxe sur l'impôt des entreprises, pour une augmentation des revenus de 100 millions par année. Majoration, enfin, de l'impôt sur le capital des grandes banques, mesure qui rapportera 100 millions au cours des deux prochaines années.

Le ministre s'attaque aux échappatoires fiscales les plus criantes. Il élimine le report d'impôt sur le revenu des entreprises, égratigne les fiducies familiales, impose des restrictions aux abris fiscaux reliés à la recherche et au développement, introduit un impôt supplémentaire sur les revenus de placement des sociétés privées, modifie le crédit d'impôt pour films canadiens. Tout cela rapportera quelque 800 millions au cours des trois prochaines années.

Toute une série de mesures seront mises en place pour assujettir les fiducies étrangères à de nouvelles règles de déclaration, obliger les entrepreneurs en construction à déclarer les paiements à des soustraitants, accroître la capacité

VOIR DÉGRAISSAGE EN A 2

Tout sur le budget Martin : pages A 2 à A 6, B 2 et B 3

Martin ne mérite qu'un six!

Laurier Cloutier

Le ministre des Finances Paul Martin ne mérite qu'un six, tout juste la note de passage, pour son budget d'hier.

Des étudiants de l'École des Hautes études commerciales (HEC), volontaires en pleine semaine de relâche, estiment en effet qu'il ne s'agit pas de dépenses et, quand il le fait, c'est parfois aux mauvais endroits. Qui plus est :

- il rate une bonne occasion parce que les Canadiens s'attendaient au pire;
- il n'augmente pas l'impôt sur les revenus des particuliers, ménageant même les riches et laissant plus de dettes aux générations futures;
- il accroît le fardeau fiscal des entreprises — plutôt que d'amalgamer davantage la machine fédérale — qui refileront la note aux consommateurs;
- il oublie des secteurs névralgiques et juteux comme les transferts aux Indiens.

Malgré tout, Julie Bélanger et Benoit Caron, qui achèvent leur maîtrise en Science économique et Alexandre Le Leyzour, qui complète son doctorat, croient que le parti de Paul Martin serait réélu facilement si des élections se tenaient demain matin.

« Tous craignaient un énorme coup de massue et Paul Martin ne l'a pas donné », dit Alexandre. En revanche, il est « cinglé » d'augmenter le fardeau fiscal des compagnies de la sorte, faute de faire un meilleur ménage chez lui. Le Canada risque ainsi l'exode des cerveaux et des capitaux. C'est néfaste dans le contexte de l'ALENA, ajoute Benoit.

D'autre part, Julie et Alexandre reprochent à M. Martin de ménager sa clientèle électorale en ne

VOIR MARTIN EN A 2



Sous les photos des présidents du conseil des HEC, anciens et actuel, Benoit Caron, Julie Bélanger et Alexandre Le Leyzour, étudiants à la maîtrise et au doctorat en sciences économiques.

Les cols bleus engagent la bataille : le déneigement... et les ordures

André Pépin

Les Montréalais peuvent maintenant s'attendre au pire. C'est l'affrontement entre l'administration Pierre Bourque et les 4060 cols bleus. Le déneigement et le ramassage des ordures vont se faire au ralenti à compter de minuit ce soir et, surtout, durant les fins de semaine.

Le déneigement se fera dorénavant sur deux voies de la chaussée tandis que le ramassage des ordures, les fins de semaine, ne se

fera pas durant le conflit, une situation embarrassante pour Montréal, particulièrement dans le centre-ville.

Il n'y a pas de nouvelles offres sur la table, les négociations sont donc dans l'impasse. Elles n'ont d'ailleurs pas vraiment repris depuis l'élection de la nouvelle administration municipale. C'est donc le début de l'affrontement entre les cols bleus et l'administration Bourque.

Une rencontre de dernière minute entre le maire Pierre Bour-

que, des membres de son exécutif et les représentants syndicaux n'a rien donné, hier. Il s'agissait d'une rencontre exploratoire.

« Le maire, la présidente de l'exécutif Noushig Eloyan, Pierre-Yves Melançon et Salie Zadjel ont rencontré les représentants syndicaux, mais ce n'était pas une rencontre de négociation. On voulait explorer les avenues possibles de discussion », a indiqué à La Presse un porte-parole du maire, en soirée hier.

VOIR COLS BLEUS EN A 2

Barings: comment est-ce possible?

d'après AFP
 LONDRES

« Le joueur qui a mis la banque à genoux »: la presse populaire britannique accusait en chœur hier le jeune courtier de Singapour Nick Leeson de la débâcle de la banque Barings, mais la City s'interrogeait sur la responsabilité de l'établissement et de la Banque d'Angleterre. (Voir autres informations en pages C 8)

Pour les faits, le mécanisme paraît à peu près clair: Leeson, un courtier de 28 ans, a perdu des sommes colossales sur le

marché des produits dérivés, un secteur à hauts risques — et sans réglementations — où l'on parie sur la valeur future d'un indice boursier ou du prix d'une matière première, en gros, sur n'importe quoi qui s'échange et se cote, des graines de soja jusqu'au mark finlandais.

Le jeune Britannique, lui, a apparemment choisi de parier sur une hausse de l'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo, mais le séisme survenu en janvier à Kobe lui a infligé un sanglant démenti qui a coûté à la banque un peu plus d'un milliard de dollars.

Comment un seul homme peut-il provoquer la débâcle d'un établissement qui emploie 4000 personnes? « Très simple, une mauvaise gestion de la banque, estime Tim Clarke, analyste à la maison de courtage Panmure Gordon Stock Brokers. Baring s'est développée bien trop rapidement dans les dérivés et n'avait pas la bonne équipe pour contrôler les opérations. »

Les courtiers doivent certes disposer d'une large marge de manoeuvre pour réaliser ces opérations risquées, mais leurs

VOIR BARINGS EN A 2



Nick Leeson

875-BELL
 La Presse

La question du jour page A 2

Sports

1 page S 3

7 page S 4

Monde



Somalie: les marines débarquent page B 4

Irak: vers une levée de l'embargo page B 4

Index

Annonces classées

- immobilier	B13 et B14
- marchandises	B14 et B15
- emplois	B15
- automobiles	C12 et C13
- propositions d'affaires	C13

Arts et spectacles

- informations	B9 à B12
- ciné-horaires	B12
- télé-horaires	B10
- radio-télévision	B9

Bandes dessinées

Bridge	C13
Deces	C15
Economie	C1 à C11
Editorial	B2
Êtes-vous observateur?	B13
Feuilleton	B15
Horoscope	B14
Le monde	B4 et B5
Loteries	A14
Mot mystère	C13
Mots croisés	B14 et S10
Politique	B1, B6 et B7

ROYAL
 LES TROPHÉES ATLAS
 1-9-9-4

MEILLEURE COMPAGNIE AÉRIENNE
 SERVICE NOLISÉ
 Décerné par l'Association des Agents de Voyages du Québec

L'ENGAGEMENT ROYAL
 • Respect de l'horaire de vol
 • Service exceptionnel
 • Personnel courtois
 • Menus gastronomiques
 • Vins français sélectionnés
 • Fines liqueurs importées

SERVICE EXCEPTIONNEL & PERSONNEL COURTOIS

"Service remarquable. Note 100%. À recommander, merci!"
 Y. Gouneau, Montréal • Orlando
 "Personnel dynamique et très courtois. Félicitations!"
 L. Primau, Montréal • Margarita
 "Bravo pour la ponctualité et la courtoisie des hôtesses."
 Y. Morin, Paris • Québec
 *Observations reçues de passagers voyageant à bord des vols de ROYAL

Demain dans La Presse



Vivre

Le jean en famille

Pour illustrer la polyvalence et le confort du jean, nous avons choisi la famille Bernardi, mieux connue dans le milieu de la mode sous le nom de Giovanni, le prénom du père et de son agence de mannequins fondée en 1985. Pourquoi la famille Bernardi particulièrement? Parce que la plupart du temps, le petit clan revêt le denim, et cela, aussi bien dans les moments de loisirs que sur les lieux de travail. A lire demain dans le cahier Vivre.

Collectes de sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants: à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9h à 20h; à Sainte-Thérèse-de-Blainville: organisée par le club

Lions Sainte-Thérèse Inc., école Plateau Saint-Louis, 425, boul. Curé-Labelle, de 10h 30 à 20 h 30. Objectif: 550 donateurs; à Mascouche: club Lions de Terrebonne, centre communautaire René-Lévesque, 3036, rue Sainte-Marie, de 14h 30 à 20 h 30. Objectif: 150 donateurs.

Insolite

Des femmes agressées avec des crottes de chiens

Agence France-Presse COPENHAGUE

La police de Copenhague est à la recherche depuis un mois d'un maniaque dont la «spécialité» consiste à arrêter les femmes dans la rue avant de leur enduire le visage de crotte fraîche de chien, a-t-on appris hier de source policière.

L'homme, apparemment un déséquilibré mental, selon la police, a ainsi appliqué des excréments de chien sur le visage, le cou et les cheveux d'au

moins 25 femmes qu'il a arrêtées dans la rue pour leur demander l'heure ou un stylo.

«Il est en outre rapide, et s'enfuit soit à pied, soit à vélo avant même que ses victimes aient pu réaliser ce qui leur était arrivé», a indiqué le commissaire-adjoint Henrik Rasmussen de la police de Frederiksberg, un quartier de Copenhague.

Le psychiatre de l'hôpital de Frederiksberg, le Dr Dorte Loldrup Poulsen, a estimé pour sa part «que le pauvre homme devait être psychotique».

Suite de la Une

OTTAWA

Ottawa coupe

toujours symbolisé, à sa manière, une forme de statu quo. Il n'a jamais pu reconnaître les réformes qui avaient eu lieu, il a refusé les réformes qui étaient offertes.»

En matière de réformes, il est surtout question dans ce budget d'un désengagement généralisé d'Ottawa.

Politique sociale

Le gouvernement fédéral renonce ainsi à la maîtrise-d'oeuvre de la politique sociale. Les provinces auront davantage de marge de manoeuvre pour gérer la santé, l'éducation post-secondaire et l'aide sociale. L'argent fédéral pour ce faire leur sera versé en bloc sous forme d'un nouveau «transfert social canadien».

Mais il y aura moins de fonds. Même avec le coussin de la péréquation, le Québec, par exemple, recevra 350 millions de dollars de moins d'Ottawa en 1996-97.

L'assurance-chômage sera de nouveau comprimée. La réforme qui sera mise en place par le gouvernement fédéral le 1er juillet 1996 devra permettre de réaliser

des économies supplémentaires de 10 p.cent, soit 700 millions de dollars.

Les pensions de vieillesse perdront leurs dernières traces d'universalité. A compter de l'an prochain, Ottawa cessera d'en verser aux retraités les plus fortunés, plutôt que de les récupérer seulement par la suite par le biais des impôts. Avec le temps, elles pourraient être recablées sur les Canadiens les plus démunis. Les cotisations au régime de pension du Canada seront vraisemblablement révisées à la hausse l'an prochain.

Les agriculteurs devront de plus en plus se passer du soutien financier du gouvernement fédéral. Ceux de l'Ouest perdent leurs subventions au transport du grain dès le 1er août et les programmes de stabilisation du revenu agricole seront réduits. Les producteurs laitiers du Québec et de l'Ontario verront leurs subventions amputées de 30 p.cent au cours des deux prochaines années.

Les entreprises recevront beaucoup moins de subventions fédérales. Les budgets alloués à cette enveloppe seront amputés de 60 p.cent. Les prêts seront privilégiés aux dépens des subventions. Le gouvernement fédéral occu-

pera également de moins en moins de place sur le terrain du développement régional.

La culture sera moins appuyée financièrement par le gouvernement fédéral. La subvention postale dont bénéficient les revues et les livres canadiens sera coupée de 8%. Radio-Canada, Téléfilm et l'Office national du film verront leurs budgets de nouveau comprimés, de 4 p.cent dans le premier cas et de 5 p.cent dans les deux autres. L'aide internationale subira une amputation sans précédent de 21 p.cent.

Les infrastructures de la Défense nationale vont continuer à se raréfier. Dans la foulée de l'annonce d'une nouvelle tranche de compressions de 1,6 milliard, le quartier-général des Forces terrestres à Saint-Hubert est promis à la fermeture, tandis que les activités de la base de Bagotville seront réduites.

Les mines, les forêts, les pêcheries, l'environnement sont autant d'autres terrains sur lesquels Ottawa entend de moins en moins rayonner, tout au moins sur la scène provinciale.

La plupart des mesures restructurantes du budget Martin n'entreront en vigueur que l'an pro-

chain. Cette année, les transferts aux provinces sont inchangés.

Pour accroître ses rentrées fiscales cette année en suscitant le moins de controverse possible, Ottawa a privilégié des cibles chères aux deux partis d'opposition.

Par exemple, les grandes sociétés et les banques paieront plus d'impôts. Les fiducies familiales perdront leur statut d'abri fiscal, une mesure que réclamait systématiquement le Bloc québécois, et avant lui le NPD.

Et, alors que le parti Réformiste a fait d'un plus grand contrôle sur l'immigration un de ses chevaux de bataille, le gouvernement fédéral percevra des droits d'immigration de 975\$ par immigrant adulte et il exigera de meilleures garanties financières de ceux qui parraineront les nouveaux arrivants.

Finalement, les régimes enregistrés d'épargne-retraite s'en tirent à peu près intacts. Au bout du compte, le gouvernement fédéral se contente de retarder l'augmentation du plafond des contributions à 15 500\$ en 1999, une mesure qui touche les Canadiens qui gagnent plus de 75 000\$ par année.

DÉGRAISSAGE

Le dégraissage

de vérification de Revenu Canada à l'égard des grandes sociétés. Les groupes de pression ne pourront plus crier que la lutte contre le déficit se fait uniquement «sur le dos des démunis!»

Certes, ces mesures ne règlent pas tout le dossier des échappatoires et de l'évasion fiscale, mais c'est certainement un grand pas dans cette direction.

Donc, côté revenus, un budget qui épargne le contribuable moyen, s'attaque à l'évasion fiscale et met la grande entreprise à contribution.

On pourrait être porté à pousser un grand soupir de soulagement, mais ne nous y trompons pas: le budget Martin fait mal. C'est que la partie la plus significative du budget ne concerne pas les revenus, mais les dépenses.

Peut-être qu'il y a été un peu poussé par le Wall Street Journal et l'agence Moody's, mais toujours est-il que, pour la première fois depuis le début de la crise des finances publiques, un ministre des Finances propose un pro-

gramme articulé et crédible de réductions massives des dépenses fédérales.

Les Canadiens ne ressentiront pas beaucoup les effets du budget cette année; mais à compter de 1996, attachez vos ceintures!

Les subventions aux entreprises seront diminuées de 60 p.cent d'ici trois ans. Les coûteuses subventions au transport seront éliminées; uniquement pour les subventions versées pour le transport des grains de l'Ouest, cela représente une économie de 560 millions par année. De nombreux programmes de subventions aux organismes régionaux, aux industries culturelles, au financement des exportations, aux producteurs agricoles, seront revues, diminuées ou supprimées.

L'appareil bureaucratique subira un dégraissage sans précédent. Comme annoncé plus tôt ce mois-ci, 45 000 emplois seront supprimés dans la Fonction publique, bien qu'Ottawa entende agir en employeur civilisé: les fonctionnaires âgés de 50 ans ou plus et comptant au moins dix années de service pourront profiter d'une retraite anticipée et toucher une pension immédiate, sans être pénalisés.

Le dégraissage permettra au gouvernement d'épargner 3,9 milliards cette année, 5,9 milliards l'an prochain et 7,2 milliards dans deux ans.

Un seul ministère, celui des Affaires indiennes, voit son budget augmenter, de 11 p.cent. La hache tombe partout ailleurs: coupures de 51 p.cent aux Transports, 49 p.cent aux Ressources naturelles, 31 p.cent à l'Environnement, 23 p.cent au Patrimoine, 14 p.cent à la Défense, 8 p.cent à la Justice, et la liste continue.

Ce n'est pas tout. Ottawa a l'intention de revoir tout le régime des pensions de vieillesse. Très clairement, le gouvernement pense réserver ces pensions aux retraités qui en ont le plus besoin. On espère introduire les changements en 1997.

En outre, un nouveau régime de transferts aux provinces sera mis sur pied en 1996-97. Pour le financement des services de santé, de l'éducation post-secondaire et de l'aide sociale, les provinces devront se débrouiller avec quatre milliards de moins. Pour couronner le tout, la réforme de l'assurance-chômage, qui chambarde les règles du jeu dans ce dossier,

devrait entrer en vigueur à l'été 1996.

Au premier coup d'oeil, certes, tout cela ressemble un peu aux catalogues de coupures aveugles auxquels les Canadiens ont été exposés depuis dix ans.

Mais il suffit de lire les documents budgétaires pour voir que le bout de son nez. Les épargnés ne ont pas seulement réalisées en s'abrant à go-go les dépenses, mais en réévaluant la pertinence des subventions, en remettant les programmes en question, en rationalisant les dépenses de fonctionnement. Autrement dit, il s'agit d'essayer de faire en sorte que le contribuable en ait plus pour son argent. C'est tout un défi à relever, mais le ministre est sérieux. Un redresseur d'entreprises qui voudrait rescaper une compagnie sur le bord de la faillite n'agirait pas autrement.

Surtout, le message que Paul Martin envoie à tout le monde est limpide: le redressement des finances publiques ne se fera pas en écrasant davantage les contribuables, mais en réduisant les dépenses. Il était à peu près temps.

MARTIN

Martin ne mérite qu'un six!

taxant pas les retraités à l'aise, qui ont profité de l'Etat providence, et s'arrogent ainsi le droit de faire payer les dettes aux jeunes.

Julie note le pelletage aux provinces, qui n'auront même pas les coudées franches puisque Paul Martin maintient les cinq critères des programmes de santé. Les étudiants approuvent par ailleurs la diminution des chevauchements

fédéraux-provinciaux. Le gouvernement de Jacques Parizeau perd des munitions mais n'est pas désarçonné.

Benoit aurait voulu que le ministre frappe davantage les privilégiés mais il se réjouit au moins de ce qu'il ne ralentit pas trop la reprise économique avec ses mesures.

Qu'en est-il de la réforme de la TPS? Il aurait dû la rendre invisible, tel que promis dans le Livre rouge, pour stimuler l'économie, disent les étudiants.

La disparition de 45 000 fonc-

tionnaires ne les impressionne pas car, pour être efficace, la mesure doit s'accompagner d'une réforme de l'appareil gouvernemental. Il aurait mieux valu baisser les salaires mais les syndicats s'y opposaient, note Benoit.

Julie déplore qu'Ottawa ne s'abre pas les abus de l'assurance-chômage. «Des contrôles plutôt qu'une baisse de 10 p.cent». L'aide sociale des provinces montera, craint Alexandre.

Rien à redire, ou presque, concernant l'essence, les ministères de la Défense et des Transports et

le plafond des REER. Mais Benoit verrait une taxe progressive sur les gros REER.

L'évasion des profits des filiales vers les sièges sociaux étrangers: M. Martin n'y voit que du feu, notent les étudiants.

Ils apprécient que le ministre veuille inciter les banques à se montrer moins pingres à l'égard des PME, créatrices d'emplois. «Beaucoup d'argent dort dans les banques», comme dans les fiducies familiales des Irving du Canada, concluent-ils.

Question du jour: Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour: À votre avis, le budget Martin va-t-il contribuer à réduire le déficit? Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-Bell. Bénéficiez-vous de la reprise économique? À cette question posée au cours du week-end, 65 pour cent des intervenants ont répondu non.

La quotidienne à trois chiffres 203 Tirage d'hier à quatre chiffres 6142

ABONNEMENT 285-6911 Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30. REDACTION 285-7070 PROMOTION 285-7100 COMPTABILITÉ Grandes annonces 285-6892 Annonces classées 285-6900

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seul la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés.

CODE DU JOUR 09-2 MARDI 28 FÉVRIER 1995

COLS BLEUS

Les cols bleus engagent la bataille: le déneigement... et les ordures

Tandis que les dirigeants patronaux et syndicaux se mesurent à huis clos, leurs représentants étaient devant le Conseil des services essentiels pour dresser une liste de travaux qui seront maintenant effectués en période de «grève». Il n'y a pas de débrayage complet puisque les cols bleus seront au travail durant les heures régulières de travail, mais Montréal ne peut plus affronter efficacement les situations d'urgence. Voici ce que le syndicat soumet principalement:

- lorsqu'une situation exceptionnelle et urgente, non prévue, se présente et met en cause la santé et la sécurité des citoyens, le syndicat s'engage à fournir, à la demande de l'employeur et au besoin, le personnel nécessaire pour faire face à cette situation; le syndicat s'engage à prendre soin du cheptel de la ville - Biodôme;

le déblaiement des chaussées, trottoirs et autres lieux publics se fera en temps régulier. Au besoin, pour chaque zone, à compter de neuf centimètres d'accumulation au sol, selon les structures et le guide décisionnel en vigueur à ce moment afin que la circulation se fasse dans les deux directions. Cela ne veut pas dire l'ouverture des rues à pleine largeur.

Montreal tente par ailleurs d'obtenir de meilleurs services essentiels pour l'entretien des équipements motorisés, réduit au minimum avec le début du conflit.

L'administration Bourque fait face à son premier véritable conflit de travail. Les cols bleus l'ont dit clairement, ils veulent profiter de la fin de l'hiver pour régler les conditions de travail qui les lient à Montréal. Le temps a joué en faveur de l'administration jusqu'à ce jour, mais mars réserve parfois de désagréables surprises. Pierre Bourque et son exécutif sont maintenant au coeur de l'action.

Il existe deux périodes de quatre heures en fin d'après-midi et en fin de nuit, où les travaux urgents, comme le déneigement, se font en temps supplémentaire de travail. Durant les fins de semaine, la plupart des travaux nécessaires de travail, ce que refusent maintenant les cols bleus.

Les cols bleus, il importe de le rappeler, réclament la semaine de travail de quatre jours. Montréal accepte cette base de discussion, selon nos informations, mais insiste sur la flexibilité des horaires. Les discussions durent depuis deux ans à ce sujet, menées principalement avec l'ancienne administration Doré, mais les nouveaux élus n'ont pas réussi à faire avancer les pourparlers.

Les employés municipaux refusent donc, à compter de ce soir minuit, d'effectuer des heures supplémentaires de travail, ce qui aura pour effet de paralyser les opérations de déneigement et d'interrompre la cueillette des déchets durant les fins de semaines. Cette dernière mesure met parti-

culièrement en péril la propreté des secteurs commerciaux.

Le déneigement commencera lorsque neuf centimètres de neige seront tombés et se limitera à déblayer deux voies pour les automobiles. On peut donc imaginer les problèmes que vivront les usagers du transport en commun qui devront enjamber les ondins de neige à proximité des arrêts d'autobus.

Un ralentissement de travail est aussi prévu au centre de tri, à l'ancienne carrière Miron, où un minimum d'employés seront à l'oeuvre.

Le Conseil des services essentiels a entendu hier les représentants des partis. Me Diane Lafond pour l'employeur et Michel Poirier pour les cols bleus. Une décision doit être rendue aujourd'hui, non pas sur la liste des services essentiels, mais sur leur qualité. Par exemple, le conseil dira si les cols bleus, en temps régulier, devront ouvrir ou non les rues à leur pleine largeur. Des questions techniques qui n'empêcheront en rien l'affrontement.

BARINGS

Barings: comment est-ce possible?

positions doivent théoriquement être examinées toutes les 24 heures, et une grosse perte ne devrait pas rester cachée pendant des jours. «La direction doit pouvoir identifier les fraudeurs», souligne Tim Clarke.

Gendarme de la place, contrôlée par le gouvernement, la Banque d'Angleterre se retrouve à nouveau au centre des critiques pour n'avoir rien vu venir, comme ce fut le cas lors du scandale de la faillite de la BCCI, en 1991.

Toutefois, selon Tim Clarke, on voit mal ce que la Banque d'Angleterre aurait pu faire. Pour lui, seule serait efficace une réglementation instituée au niveau international pour un marché qui ne connaît pas de frontières.

Utilisé au départ pour permettre à un investisseur de se couvrir contre tout risque de fluctuation en pariant à la fois à la hausse et à la baisse, le marché des produits dérivés est devenu en effet un immense casino, qui brasse des dizaines de milliards de dollars de Londres à New York en passant par Tokyo.

«Golden Boy» encore inconnu ce week-end, Nick Leeson, le jeu-

ne courtier responsable de la débâcle de la banque Barings, a vu hier les médias britanniques se lancer à ses trousses, traquant le moindre détail de sa vie privée.

Ses collègues de Singapour, interrogés par le quotidien Evening Standard, affirment que Leeson, qui gagnait semble-t-il 200 000 livres par an (425 000\$), «avait un talent phénoménal», mais que c'était «le cauchemar de la direction». Ils décrivent le jeune prodige comme un magicien de la finance qui n'aurait pas hésité à faire transiter des fonds par plusieurs comptes pour cacher ses pertes.

La presse a même débusqué des

arriérés de quelque 3000 livres de le courtier, aujourd'hui disparu de son domicile de Singapour, doit toujours à la justice britannique, sans toutefois savoir pour quelle raison ces sommes lui sont demandées.

Les «Golden Boys», jeunes héros des années 80 et de l'argent facile, continuent d'avoir un pouvoir exorbitant sur les marchés financiers, de Londres à Tokyo, même si la fin des «années d'or» a diminué leur prestige et que plusieurs scandales ont entaché leur réputation.

Depuis le début des années 90, leur effectif a fondu, en raison surtout de l'informatisation.

Les vacances de VOTRE ENFANT, c'est le temps d'y voir.. SUIVEZ LA PISTE JUSQU'À LA FOIRE DES CAMPS DE VACANCES 2 au 5 MARS au Complexe Desjardins 30 camps accrédités sur place! TIRAGE DE SÉJOURS EN CAMPS DE VACANCES Nom: Adresse: Code postal: No. tél: Âge de l'enfant: Association des Camps du Québec

BUDGET 95

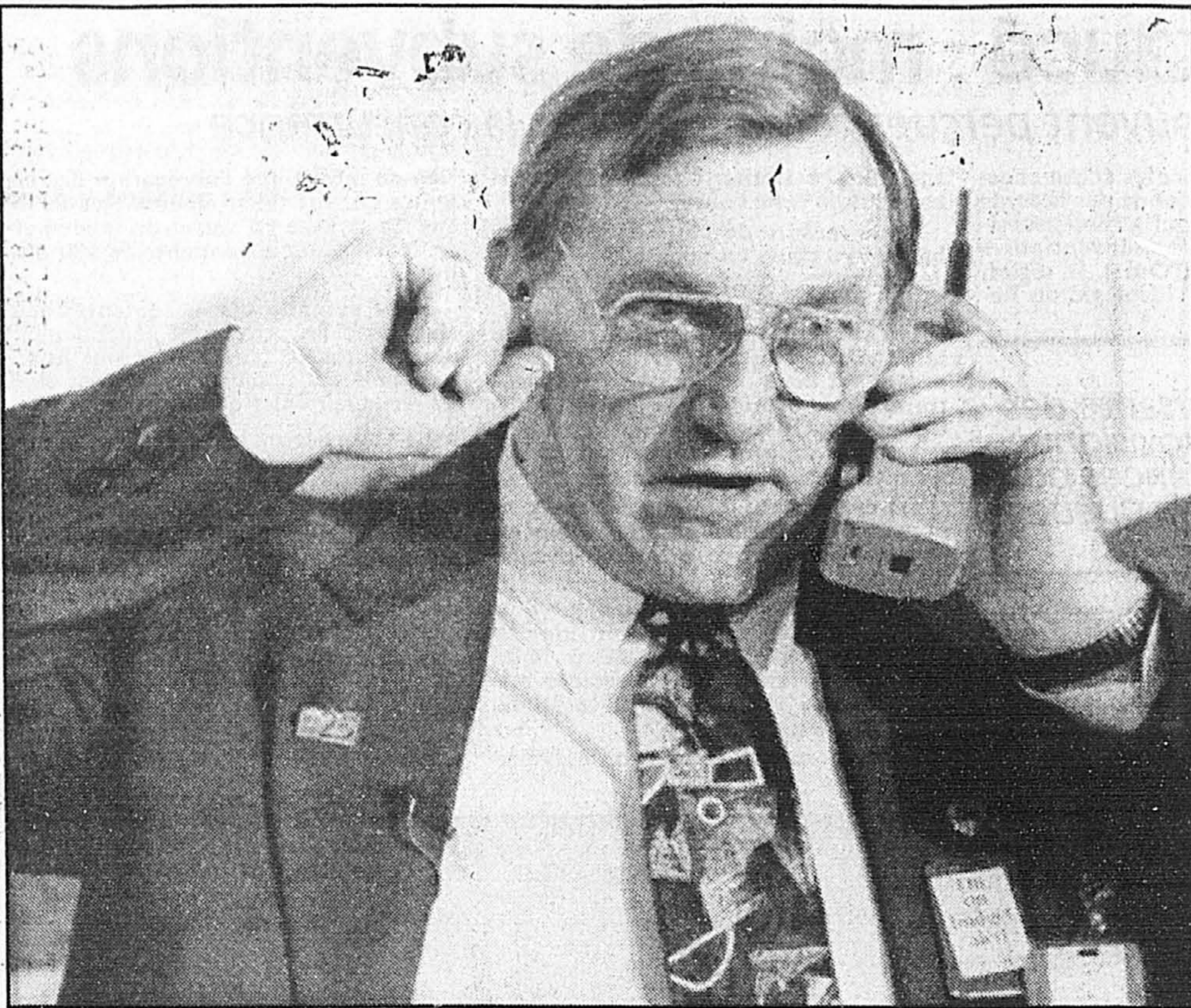


PHOTO REUTERS

Le président de l'Alliance de la Fonction publique, Darryl Bean, a été surpris en grande conversation téléphonique à l'issue du budget présenté hier à la Chambre des communes, à Ottawa.

Moins de dépenses, moins de fonctionnaires

Le régime de la carotte et du bâton attend les loyaux serviteurs de l'État

RUDY LE COURS

OTTAWA

La cure d'amaigrissement de l'État fédéral doit entraîner une réduction des dépenses de l'ordre de 18,9 p. cent d'ici trois ans.

Les coupes déjà annoncées et à venir ne se feront pas aveuglément, a promis hier le ministre des Finances Paul Martin. « Nous devons remodeler le rôle du gouvernement dans l'économie à la dimension de notre portefeuille et des priorités de nos citoyens et citoyennes », a-t-il déclaré en Chambre.

De cette phrase découlent deux axes qui ne surprendront personne : l'argent des contribuables peut et doit être mieux dépensé ; il faudra diminuer l'effectif de la Fonction publique et la rendre malgré tout plus efficace.

Annoncé le 15 février par le président du Conseil du Trésor Art Eggleton, le nouveau Système de gestion des dépenses (SGD) aura pour tâche d'obliger les ministères à élaborer des plans d'activité indiquant les changements à apporter à leurs programmes pour tenir compte de la diminution de leurs ressources.

On verra au fil des mois et des ans, l'efficacité de ce nouvel outil. Mais dès aujourd'hui, on en aura un avant-goût en apprenant quels seront les ministères les plus charcutés avec le dépôt du budget des crédits.

Bref, le gouvernement va de l'avant avec son intention annoncée il y a quelques jours de réduire de 14 p. cent la taille de

la Fonction publique. On évalue à 45 000, le nombre d'emplois en moins lorsque toutes les mesures budgétaires annoncées hier auront été réalisées, soit une économie de quelque 2,3 milliards par année si on établit à 51 000 \$ le coût moyen d'un fonctionnaire fédéral. Le ministre a en outre donné une cible et une date butoir : 20 000 postes en moins d'ici l'été 1996.

Transfert au secteur privé

Pour y arriver, une brochette de mesures a été annoncée.

La réduction de 6000 postes doit se faire simplement par le transfert au secteur privé de services assumés jusqu'ici par Transports Canada. On pense notamment à la gestion des aéroports ou des ports. On a déjà une idée de ce phénomène dans la région métropolitaine où Aéroports de Montréal a pris le relais de Transports Canada pour la gestion de Dorval et de Mirabel. Des audiences publiques organisées il y a une quinzaine ont laissé entrevoir qu'une variante d'ADM pourrait un jour hériter de la gestion du port.

Tous les emplois ne pourront cependant être transférés pour atteindre le chiffre de 45 000. La plupart devront être abolis, en tenant compte, souligne-t-on, « des loyaux services » offerts durant « des années et des années » sans pour autant écarter de lever la sacro-sainte sécurité d'emploi. La carotte et le bâton, en somme.

Carotte, des encouragements à la retraite anticipée : les employés jugés excédentaires, âgés de 50 ans et plus et détenant 10

années d'ancienneté pourront prendre leur retraite immédiatement, en fonction des années de service et sans réduction de leur pension pour départ anticipé. Jusqu'à 4000 fonctionnaires pourraient se prévaloir de cette disposition.

Carotte, un programme d'incitation monétaire au départ anticipé, comparable à ce qui se fait dans le secteur privé, sera offert durant trois ans.

Carotte, des services améliorés d'orientation professionnelle et d'aide à la recherche d'un emploi.

Bâton, la suspension pendant trois ans de certaines dispositions de la directive sur le réaménagement des effectifs de manière que les employés jugés excédentaires qui déclinent l'incitation au départ anticipé cessent d'être payés après six mois et soient mis à pied un an après sauf s'ils trouvent un autre emploi.

Bâton, des modifications aux lois sur la Fonction publique et sur la Rémunération de la Fonction publique de manière à limiter la sécurité d'emploi, et de procéder à la rationalisation par voie de négociations des régimes de santé, de soins dentaires, etc.

La carotte représente en tout un milliard de dollars qui sera inclus dans le budget de 1994-1995.

Le coût du bâton, à supposer que l'Alliance de la Fonction publique et ses 170 000 membres se mobilisent contre ces mesures jugées par ailleurs raisonnables par un grand nombre de fonctionnaires, reste évidemment inconnu.

Ottawa s'en remet aux provinces en matière de politique sociale

L'enveloppe budgétaire transférée à ses partenaires risque toutefois de freiner leurs élans

CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse

OTTAWA

Les provinces auront davantage de latitude pour gérer des budgets sociaux nettement plus serrés en fonction du budget fédéral dévoilé hier, à Ottawa.

A compter de l'an prochain, le gouvernement fédéral entend combiner ses versements aux provinces pour la santé, l'éducation post-secondaire et l'aide sociale dans une seule et même enveloppe et leur laisser le soin de la répartir et de l'administrer en fonction de leurs priorités.

Pour le Québec, cela signifie que des programmes jugés inadmissibles par le gouvernement fédéral, comme le programme APPORT qui vise la réinsertion des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché du travail, pourraient désormais être financés à même les fonds versés en bloc par Ottawa.

Mais c'est une enveloppe amputée que le gouvernement fédéral transmettra à ses partenaires provinciaux sous forme du nouveau transfert social canadien (TSC). En 1996 et 1998, le gouvernement fédéral entend y pratiquer une ponction de sept milliards de dollars.

350 millions en moins

Le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta feront particulièrement les frais de l'austérité du gouvernement fédéral en matière de politique sociale. Pour l'année financière 96-97, le Québec disposera dans son enveloppe sociale de 350 millions de moins en provenance d'Ottawa que cette année, soit 3 p. cent de moins.

La péréquation, qui sert à équilibrer les moyens des provinces moins nanties avec ceux de celles qui sont plus prospères, est touchée par le budget fédéral. Sans son apport, le manque-à-gagner du Québec, au terme de la première année de ce régime, serait deux fois plus élevé.

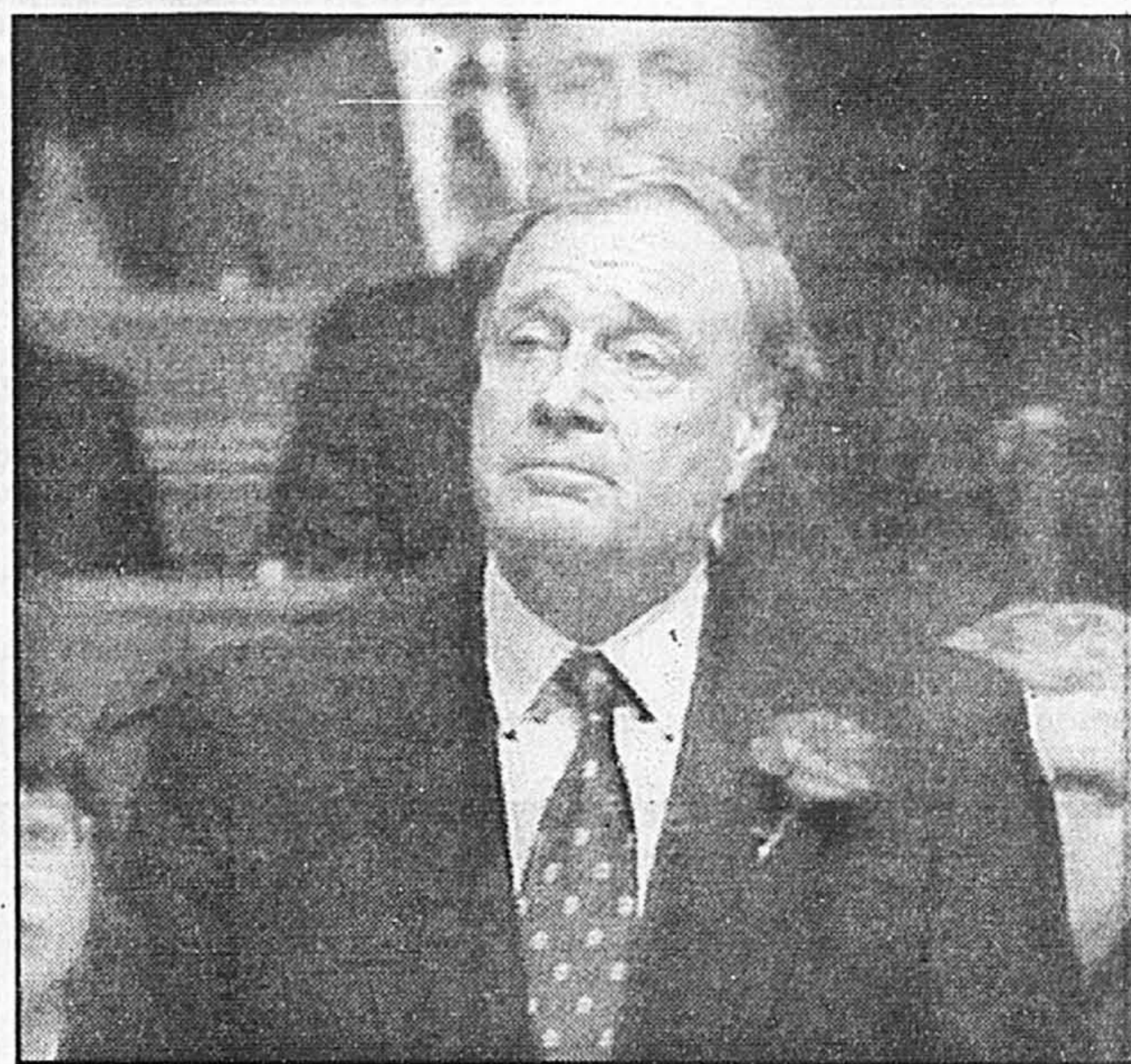


PHOTO CP

Le ministre des Finances, Paul Martin, avait de bonnes et moins bonnes nouvelles pour les provinces dans son budget 95.

En contrepartie, avec une telle mesure, Ottawa renonce implicitement au rôle de leadership qu'il s'était attribué en matière sociale depuis l'après-guerre. La nouvelle formule fédérale donne davantage d'autonomie aux provinces en la matière et leur en confère la maîtrise-d'oeuvre.

Dans son budget, le gouvernement fédéral annonce bien son intention de continuer de faire respecter la loi fédérale sur la Santé, qui encadre le régime d'assurance-maladie. Il entend également interdire aux provinces de faire obstacle à l'accès à l'aide sociale aux nouveaux arrivants en provenance d'autres régions du pays.

Mais, au-delà de ces deux principes, Ottawa n'énonce pour

l'heure aucune autre règle et s'en tient à préconiser que les deux ordres de gouvernements s'entendent sur des objectifs communs.

En plus de servir ses impératifs budgétaires, Ottawa n'a jamais caché qu'il entendait se servir du projet de remettre aux provinces en matière de politique sociale pour faire la preuve de ce que le fédéralisme est flexible.

Hier, le Bloc Québécois, tout comme le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario et plusieurs organismes à vocation sociale, ont plutôt eu tendance à y voir une tentative de « pelletage » du déficit fédéral dans la cour des provinces.

Rationalisation dans les installations militaires canadiennes



Le ministre de la Défense confirme la fermeture du quartier général de l'armée de terre à Saint-Hubert

FRÉDÉRIC TREMBLAY
de la Presse Canadienne

OTTAWA

Dans le cadre d'un programme de compressions budgétaires à la Défense d'un milliard de dollars en quatre ans, le quartier général de Saint-Hubert sera fermé, alors que celui de Bagotville verra son effectif diminuer.

Ces mesures ont été annoncées, hier, par le ministre de la Défense, David Collenette, en marge du budget déposé par le ministre des Finances, Paul Martin. Ces informations n'apparaissent dans aucun des documents officiels du budget du ministre Martin.

À Saint-Hubert, la fermeture du quartier général du commandement de la force terrestre et des installations de Saint-Hubert entraînera l'abolition de 400 postes. La moitié de ces postes sont occupés par des militaires, les autres par des civils.

À Bagotville, on retranchera de l'effectif 285 postes, dont 280 étaient occupés par des militaires. La base militaire du Saguenay compte présentement un effectif total de 1800 personnes.

Dans un document remis à la presse, le ministre Collenette explique que « le gouvernement est conscient des incidences que ces réductions auront sur le personnel et les collectivités locales, et il tentera de mettre en oeuvre les mesures requises le plus humainement possible ».

À l'échelle du pays, le ministre de la Défense a annoncé la fermeture de neuf autres sites militaires ; c'est-à-dire deux en Ontario ; deux en Colombie-Britannique, un en Nouvelle-Écosse ; un au Nouveau-Brunswick ; un au Manitoba et un en Alberta.

Deux autres emplacements militaires verront, par ailleurs, leur effectif diminuer. Ces deux sites sont localisés à Ottawa (Quartier général de la Défense nationale) et en Alberta.

Globalement, le ministre Collenette a indiqué que ces mesures entraîneront l'abolition de 6700 postes de militaires, et de 5200 postes de civils d'ici quatre ans.

Ainsi, l'effectif total des bases militaires touchées passera à 60 000 en 1999 (contre 70 600 présentement) en ce qui a trait aux fonctions militaires, et à 20 000 (contre 32 000 actuellement) pour ce qui concerne les postes civils.

L'effectif des 12 bases militaires touchées sera réduit davantage que les compressions annoncées hier, puisque le ministre des Finances, dans son budget de l'an dernier, avait déjà fait

part d'autres réductions de personnel.

À Saint-Hubert et Bagotville, sur les 685 personnes affectées par les mesures annoncées hier, la moitié perdront leur emploi, alors que les autres seront réaffectées dans d'autres unités militaires, soit au Québec ou ailleurs au pays.

Il a été impossible de savoir si la décision du ministre de la Défense signifie la fermeture complète des installations aéroportuaires de Saint-Hubert.

Les personnes mises à la disposition de la presse se sont dites dans l'impossibilité de fournir cette information.

Au Québec, les sommes économisées devraient se chiffrer aux environs de 200 millions, sur un total national d'un peu plus d'un milliard.

Pour l'exercice 1995-96, le budget de la Défense sera abaissé de près de 600 millions, passant ainsi de 11,6 milliards à 11 milliards.

À son tour, le billet de 2 \$ sera remplacé par une pièce de monnaie

Presse Canadienne

OTTAWA

À compter de l'an prochain, le billet de 2 \$ disparaîtra pour être remplacé par une pièce de 2 dollars, tout comme le huard a remplacé le dollar de papier il y a quelques années.

Ce changement, annoncé dans le budget d'hier, permettra au gouvernement fédéral d'économiser 250 millions en 20 ans, a indiqué un fonctionnaire du ministère des Finances.

Le papier-monnaie coûte plus cher parce qu'il s'use plus vite que les pièces.

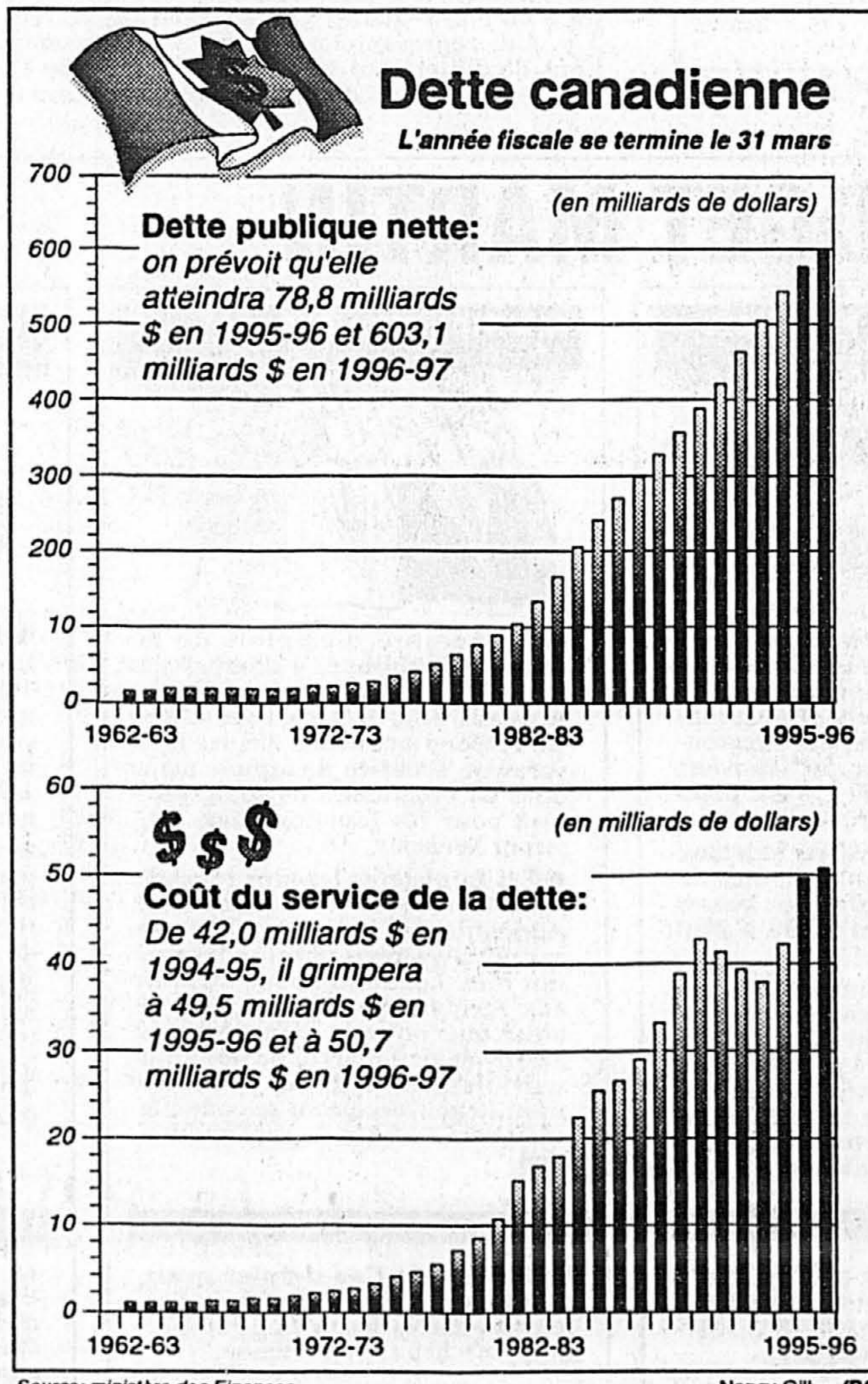
On ne sait pas encore de quoi aura l'air la nouvelle pièce de 2 dollars.

On sait toutefois que la Monnaie canadienne effectuera un sondage pour connaître les goûts de la population.

« Le huard (pièce d'un dollar) a été si bien accepté qu'on estime que les gens sont prêts pour la pièce de 2 dollars », a commenté le fonctionnaire.

Ce changement signifie que la valeur de la plus petite coupure de papier disponible au Canada sera de 5 dollars.

Quant au sou de cuivre, qui vaut moins que ce qu'il en coûte à fabriquer, il demeurera en circulation, et restera la plus petite des espèces sonnantes et réverbérantes.



BUDGET 95

Un vœu des entreprises sera exaucé : moins de subventions

Ces subventions distribuées à gauche et à droite étaient souvent perçues comme déflant la concurrence

RUDY LE COURS
envoyé spécial

La Presse à OTTAWA

■ S'il est une des nombreuses récriminations des entreprises à laquelle le ministre Paul Martin met fin, c'est bien celle des subventions de toutes sortes que l'État fédéral distribue à gauche et à droite, perçues comme autant d'irritants à la concurrence véritable par les gens d'affaires.

Subventions à l'agriculture, à l'industrie minière, aux transports et à une kyrielle de programmes destinés aux entreprises seront soit éliminées ou à tout le moins fortement diminuées au cours des trois prochaines années. De 3,8 milliards qu'elles représentent en 1994-1995, elles auront diminué de 60 p. cent en 97-98 pour représenter tout de même encore 1,5 milliard.

C'est au cours du mois de mars que le ministère de l'Industrie donnera le

détail des coupes qui réduiront de 54 à 10 seulement les programmes d'aide tout azimut à l'entreprise, des mesures qui permettront au Trésor fédéral d'économiser 300 millions en trois ans. Désormais, a précisé le ministre, « l'aide aux entreprises prendra la forme de prêts remboursables ».

Il est d'ores et déjà acquis que les enveloppes destinées à des programmes de recherche et développement, largement décriées comme abusives, seront sensiblement diminuées.

Des 10 programmes qui devraient survivre, on peut citer celui destiné aux entreprises autochtones dont l'enveloppe sera tout de même ramenée de 56,6 à 31,7 millions en 1997-98.

Exception importante toutefois, l'exonération cumulative de 500 000 \$ de gains en capital pour les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises est maintenue intégralement.

Les entreprises agricoles commenceront à goûter à la médecine des accords de l'Uruguay Round qui a remis sensiblement en question les subventions à ce secteur d'activités. L'Ouest, la région la plus imprégnée de l'idéologie du Re-

Hausse importante des coûts en approvisionnement de provendes pour les éleveurs du Québec.

form, aura droit à la part du lion en matière d'élimination de subventions. Ottawa économisera pas moins de 560 millions de dollars par année en mettant fin à la subvention au transport du grain de l'Ouest bien que des mesures d'adaptation transitoires destinées aux

agriculteurs limitent temporairement les effets de cette coupe.

Cette mesure devrait entraîner une hausse des coûts en approvisionnement de provendes pour les éleveurs du Québec.

Les subventions aux producteurs de lait industriel seront réduites de 30 p. cent sur deux ans, ce qui devrait entraîner une économie de 60 millions. Comme le Québec détient 47 p. cent des quotas de production, l'impact sur ses producteurs sera considérable.

On évalue à 10 millions par année la ponction faite au budget à la recherche et développement dans le secteur agricole.

Au chapitre des ressources naturelles, une bonne partie des subventions se fait par le biais d'ententes fédérales-provinciales. Dans le secteur minier, Ottawa ira chercher 25 millions d'ici trois ans.

Dans le secteur forestier, on annonce

rien de moins que l'abrogation des ententes qui existaient depuis plus de 25 ans sur la mise en valeur de la ressource, une économie récurrente de 100 millions.

Il est entendu que les ententes conclues avec les provinces, généralement d'une durée de cinq ans, seront honorées mais pas renouvelées, ce tant dans les secteurs minier que forestier.

La Gaspésie et les Maritimes seront quant à elles particulièrement touchées avec l'abrogation de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique, une économie annuelle de 99 millions.

Une trentaine de millions sont à nouveau amputés au budget de Via Rail tandis que 15 millions de moins iront au financement de Marine Atlantique. En revanche, des crédits seront dégagés pour améliorer le réseau routier des provinces atlantiques et de l'Est du Québec.



PHOTO Reuter

La ministre de la Santé Diane Marleau félicite Paul Martin à sa façon.

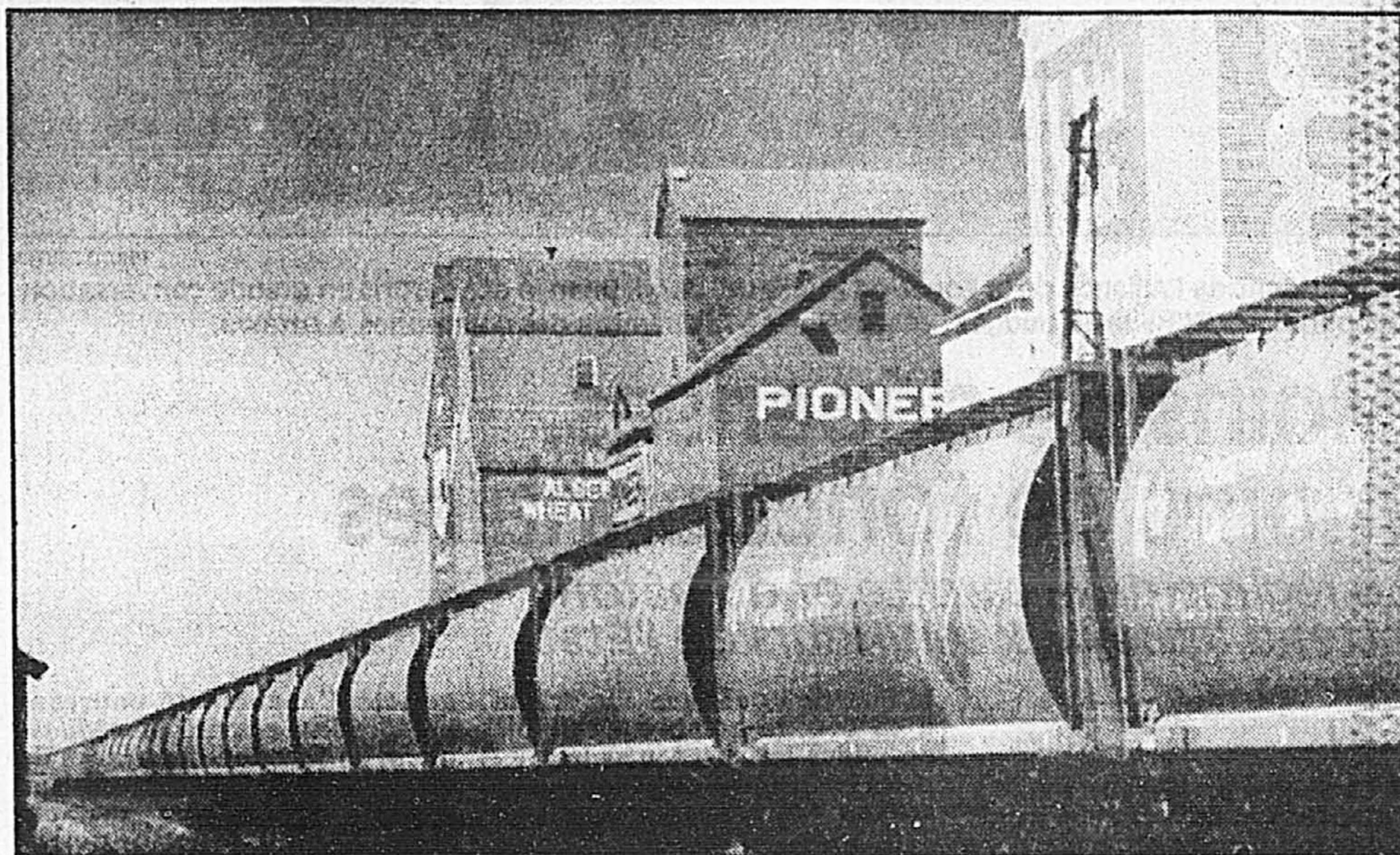


PHOTO CP

L'élimination de l'aide au transport des provendes heurte de front les éleveurs du Québec.

De moins en moins de sous pour la vie de la culture

MAURICE JANNARD
envoyé spécial

La Presse à OTTAWA

■ Les subventions fédérales versées au secteur de la culture continueront de baisser au cours des deux prochaines années.

Réunie sous l'égide du ministère du Patrimoine canadien, l'aide à l'industrie culturelle sera amputée de près de 700 millions sur trois ans.

Le ministre des Finances Paul Martin a indiqué hier que la subvention postale sera réduite de 8 p. cent sur trois ans. Cette assistance permet de réduire le coût d'expédition par la poste de certaines revues et de certains livres canadiens.

Des mesures additionnelles de compressions seront dévoilées ultérieurement lors de la présentation d'un nouveau programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition.

À l'image du précédent gouvernement conservateur, l'équipe libérale annonce que les budgets de la société Radio-Canada, de Téléfilm Canada et de l'Office national du film seront réduits de 4,5 p. cent au cours de l'exercice fiscal 1995-96 (débutant le premier avril) et de 5 p. cent l'année suivante.

Le détail de ces coupes sera connu aujourd'hui lors de la présentation du

budget des crédits qui ventile les sommes dépensées pour chaque programme fédéral.

Ce n'est pas tout ! Comme le souligne le plan budgétaire déposé hier, « le gouvernement procédera à un examen fondamental des mandats de la SRC, de l'ONF et de Téléfilm Canada et de l'aide financière qu'il accorde à ces sociétés. »

(Voir ci-contre l'article de Jocelyne Lepage.) D'autres organismes, commissions et sociétés à vocation culturelle verront leurs activités scrutées attentivement dans le cadre de compressions budgétaires très importantes, souligne également un document déposé hier au Parlement.

L'assistance actuelle à l'industrie cinématographique sera modifiée.

« Au lieu d'être un abri fiscal pour les investisseurs à revenu supérieur, un nouveau crédit remboursable sera offert directement aux producteurs de cinéma canadiens », a affirmé le ministre Martin lors de son discours devant la Chambre des communes.

Un document du ministère des Finances affirme que cette mesure a peu d'effet sur les recettes fédérales.

Le nouveau crédit d'impôt pour films canadiens fournira une aide pouvant atteindre 12 p. cent du coût d'une production admissible.

Le déficit

Le déficit prévu pour 1995-96 est inférieur à 32,7 milliards \$

L'année fiscale se termine le 31 mars

*estimation (en milliards \$)

86-87 30,783

87-88 28,251

88-89 28,981

89-90 29,016

90-91 32,088

91-92 34,463

92-93 40,479

93-94 42,000

94-95 37,900

95-96* 32,700

96-97* 24,300

Sources: ministère des Finances (PC)

Les premiers touchés sont Radio-Canada, Téléfilm et l'Office national du film

JOCELYNE LEPAGE

■ Seuls Radio-Canada, Téléfilm Canada et l'Office national du film ont été spécifiquement visés hier dans le budget fédéral des dépenses générales qui a été déposé par le ministre Paul Martin. Leurs budgets sont respectivement réduits de 4 p. cent, 5 p. cent et 5 p. cent.

On y apprend par ailleurs que si le ministère du Patrimoine maintient son rôle dans ces secteurs, le gouvernement procédera à un examen fondamental de leur mandat et de l'aide financière qui leur sera accordée dans les prochaines années.

Pour les autres organismes et institutions qui relèvent du Patrimoine, comme le Conseil des arts du Canada, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée de la civilisation, les Archives nationales, et d'autres, il faudra attendre aujourd'hui ou les prochains jours pour savoir quel sort ils connaîtront.

À l'Office du film
À l'ONF à Montréal, la responsable des communications, Nicole Chicoine a dit à La Presse que les compressions de 5 p. cent représentent environ 4 millions de dollars qui viennent s'ajouter aux compressions de 6,4 millions sur

quatre ans, imposées l'an dernier à l'organisme.

« Les agences avaient déjà fait leur scénario de compressions de 5 p. cent, dit-elle. Ce n'est donc pas une surprise. Le mot d'ordre est de faire plus avec moins. Ce qui nous rassure cependant, c'est que le gouvernement vient tout juste de nommer, et pour cinq ans, Sandra MacDonald à la tête de l'Office. Nous ne sommes donc pas près de disparaître. »

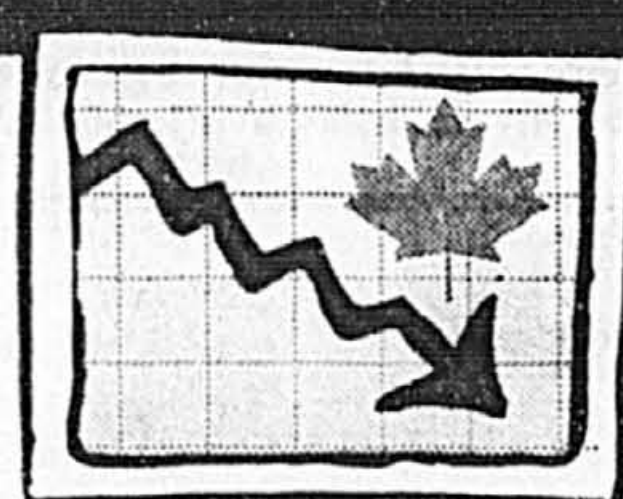
Au Conseil des arts du Canada, Stéphane Dubois, agent de communications, préfère attendre le dépôt du budget des dépenses principales attendu aujourd'hui. « Mais, dit-elle, les compressions qui visent le ministère du Patrimoine canadien et des Communications sont de l'ordre de 23,3 p. cent. On ne sait pas encore qui sera le plus touché. »

Le Conseil des arts doit par ailleurs présenter mercredi son plan de restructuration qui fait suite à la consultation publique qu'il a menée ces derniers mois.

On attend également plus de précisions au Musée des beaux-arts du Canada et au Musée des civilisations à Hull avant de se prononcer.

LES POINTS SAILLANTS DU BUDGET MARTIN

DÉFICIT



● Le déficit budgétaire sera ramené de 37,9 milliards en 1994-95 à 32,7 milliards en 1995-96 puis à 24,3 milliards en 1996-97.

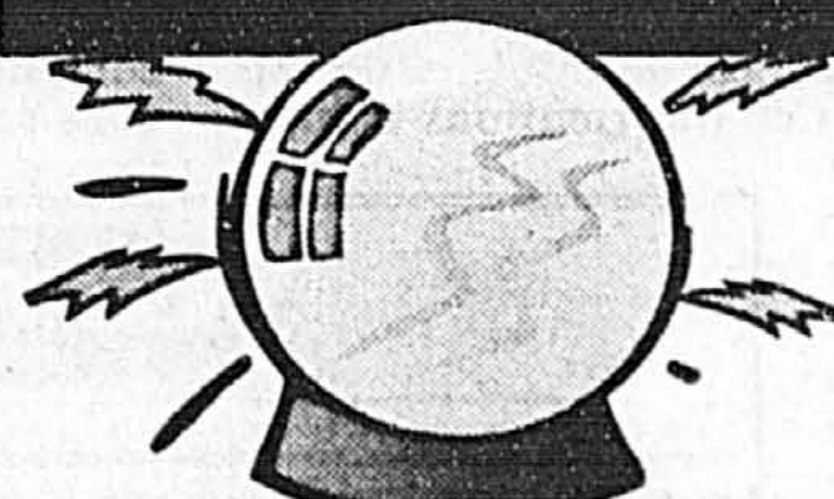
● Pour y arriver, Ottawa mise sur diverses mesures de réduction des dépenses qui totalisent 13,4 milliards sur deux ans et des augmentations d'impôts et de taxes de 2,2 milliards sur la même période.

● La dette fédérale continuera de croître à un rythme plus rapide que l'économie. La dette nette passera de 546,1 milliards en 1994-95 à 578,8 milliards en 1995-96 puis à 603,1 milliards en 1996-97. En pourcentage du PIB, la dette atteint un sommet de 73,5 p. cent en 1995-96 avant de reculer légèrement à 73,4 p. cent en 1996-97.

À NOTER

Le plan financier respecte l'engagement électoral des libéraux de réduire le déficit budgétaire à 3 p. cent du PIB après trois années au pouvoir.

PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES



● Le gouvernement fédéral prévoit que la croissance économique se poursuivra au-delà de 1997, mais à un rythme plus lent. Le taux de croissance de l'économie (PIB) sera de 3,8 p. cent en 1995 et de 2,5 p. cent en 1996.

● Les taux d'intérêt diminueront légèrement en 96. Les taux à court terme passeront de 8,5 p. cent en moyenne en 95 à 7,5 p. cent en 96. Les taux de long terme (10 ans) passeront de 9,7 p. cent en 95 à 9 p. cent en 96.

● Le taux de création d'emploi atteindra 3 p. cent cette année avant de reculer à 2 p. cent l'an prochain. Le taux de chômage devrait ainsi s'établir 9,5 p. cent en moyenne cette année et à 9,4 p. cent l'an prochain.

À NOTER

Les hypothèses économiques retenues sont comparables aux prévisions du secteur privé et même légèrement plus pessimistes pour l'année 1996.

TRANSFERTS AUX PROVINCES



● Les transferts fédéraux aux provinces font l'objet d'une importante réforme. Les transferts pour la santé, l'enseignement post-secondaire et l'aide sociale sont regroupés en un seul bloc, le Transfert social canadien (TFC). La péréquation fiscale reste inchangée.

● Au total, ces transferts fédéraux aux provinces seront amputés de près de 2,8 milliards pour passer de 29,7 milliards en 95-96 à 26,9 milliards en 96-97.

● Ottawa accroît la marge de manœuvre des provinces dans la gestion des programmes de sécurité du revenu. Mais les provinces seront libres de toute contrainte dans la gestion de ces programmes. La Loi canadienne sur la santé continue de s'appliquer.

À NOTER

Le budget sonne le glas de la réforme Axworthy en ce qui a trait à la sécurité du revenu et à l'enseignement post-secondaire.

FONCTION PUBLIQUE



● Le nombre d'emplois de la fonction publique, y compris la Défense, sera réduit de 45 000 sur trois ans, soit de 14 p. cent. Ottawa suspend pour trois ans les mesures de sécurité d'emploi, mais offre un programme de compensation pour les fonctionnaires qui seront licenciés.

● Les ministères les plus touchés sont les suivants : Transports, Agriculture et Industrie. Dans ce cas, Ottawa révisé profondément son rôle. Les subventions directes aux agriculteurs, aux entreprises ainsi que pour le transport des grains et des marchandises sont sensiblement réduites. Dorénavant, le gouvernement se contente surtout d'un rôle de réglementation.

À NOTER

Le budget de l'an dernier avait prolongé de gel des salaires des fonctionnaires jusqu'en 1996-97. Cette mesure est maintenue.

REÉR



● Le plafond des cotisations pour les REER passe de 13 500 \$ en 1994 à 14 500 \$ en 1995 comme prévu. Toutefois, le plafond des cotisations sera ramené à 13 500 \$ en 1996, puis augmentera de 1 000 \$ par année par la suite pour atteindre 15 500 \$ en 1998.

● Les cotisations excédentaires permises à un REER qui peuvent actuellement atteindre 8 000 \$ seront réduites à 2 000 \$ à compter de 1996.

● Les dispositions fiscales qui permettent à un particulier de transférer à un REER jusqu'à 2 000 \$ par année de service provenant d'une allocation de retraite seront progressivement abolies.

À NOTER

La réduction du plafond des cotisations à un REER et aux Régimes de pension agréés ne touchera que ceux dont le revenu annuel est supérieur à 75 000 \$.

BUDGET 95

Ottawa enclenche une importante vague de privatisations

Des gros morceaux y passeront définitivement, comme Petro Canada et le Canadien National

CLAUDE PICHER
envoyé spécial

La Presse à OTTAWA

Treize ans après avoir englouti une fortune dans la ruineuse étatisation de Petro Canada, le gouvernement canadien s'apprête à vendre la participation de 70 p. cent qu'il détient encore dans la compagnie.

À part une poignée d'anciens ministres et de hauts fonctionnaires, personne n'a jamais vu combien d'argent Ottawa a investi dans l'aventure. Kenneth Dye, l'ancien Vérificateur général, a tout essayé, y compris le recours aux

tribunaux, pour obtenir les chiffres. Il s'est cassé les dents.

Ceux qui ont suivi le dossier estiment que les contribuables canadiens y ont englouti quelque chose comme deux milliards, à l'époque, uniquement pour l'achat des actifs canadiens de Petrofina. Ironiquement, c'est un gouvernement libéral qui a embarqué le Canada dans cette galère, et c'est également un gouvernement libéral qui met un point final aux grands rêves pétroliers de l'ère Trudeau.

Le ministère des Finances reste muet sur le produit de la privatisation et ne fait surtout pas l'erreur de le comptabiliser dans ses revenus. Au cours actuel de l'action, Ottawa pourrait, en gros, récupérer une bonne partie de sa mise de fonds (le gouvernement détient 173

millions d'actions, dont la valeur unitaire oscille aux alentours de onze dol-

lars), mais les actions seront mises en vente au moment où la conjoncture du marché sera jugée la plus favorable.

Ce n'est pas la seule société que le gouvernement libéral entend vendre à l'entreprise privée. Le budget Martin annonce aussi son intention de vendre le CN. Encore ici, les documents budgétaires demeurent silencieux sur le produit de la vente, mais on sait qu'Ottawa a refusé récemment une offre du CP dépassant le milliard.

Le gouvernement précédent, par ailleurs, avait déjà commencé à privatiser les aéroports (en fait, il serait plus précis de dire qu'il a cédé la gestion aéro-

portuaire au secteur privé, puisqu'il demeure propriétaire des installations). Les libéraux vont un peu plus loin en annonçant que le système de navigation aérienne de Transports Canada sera également confié au secteur privé. Communication Canada (probablement mieux connu sous son ancien nom d'Imprimeur de la Reine) sera aussi vendu au secteur privé.

À plus long terme, le gouvernement songe à privatiser ou commercialiser des activités aussi variées que les services météo d'Environnement Canada, les ports de plaisance, l'Agence spatiale canadienne, la Commission de la capitale nationale.

Même le vénérable Imprimeur de la Reine va y passer éventuellement.

millions d'actions, dont la valeur unitaire oscille aux alentours de onze dol-

L'essence à 1,5 cent de plus le litre devrait rapporter 1,5 milliard de dollars

Après les fonctionnaires, les consommateurs trinquent, mais le système bancaire écope au passage

RUDY LE COURS
envoyé spécial

La Presse à OTTAWA

En prônant une plus grande équité fiscale, en taxant légèrement plus les entreprises et surtout les banques, le ministre des Finances est presque parvenu à faire oublier que ce seront les consommateurs, après les fonctionnaires, qui seront encore une fois les victimes du budget fédéral.

La seule hausse d'un cent et demi de la taxe d'accise sur l'essence, en vigueur depuis minuit, lui rapportera 1,5 milliard au cours des trois prochains exercices financiers.

La hausse de 60 cents la cartouche de la taxe sur le tabac, entrée en vigueur au milieu du mois au Québec et en Ontario lui permettra d'aller chercher 195 millions de plus dans les poches des *nicotinomanes* durant la même période.

Bref, ces deux taxes représentent deux fois plus de recettes que les revenus supplémentaires qu'Ottawa entend aller chercher avec la majoration de l'impôt des grandes sociétés (460 millions sur trois ans), la surtaxe

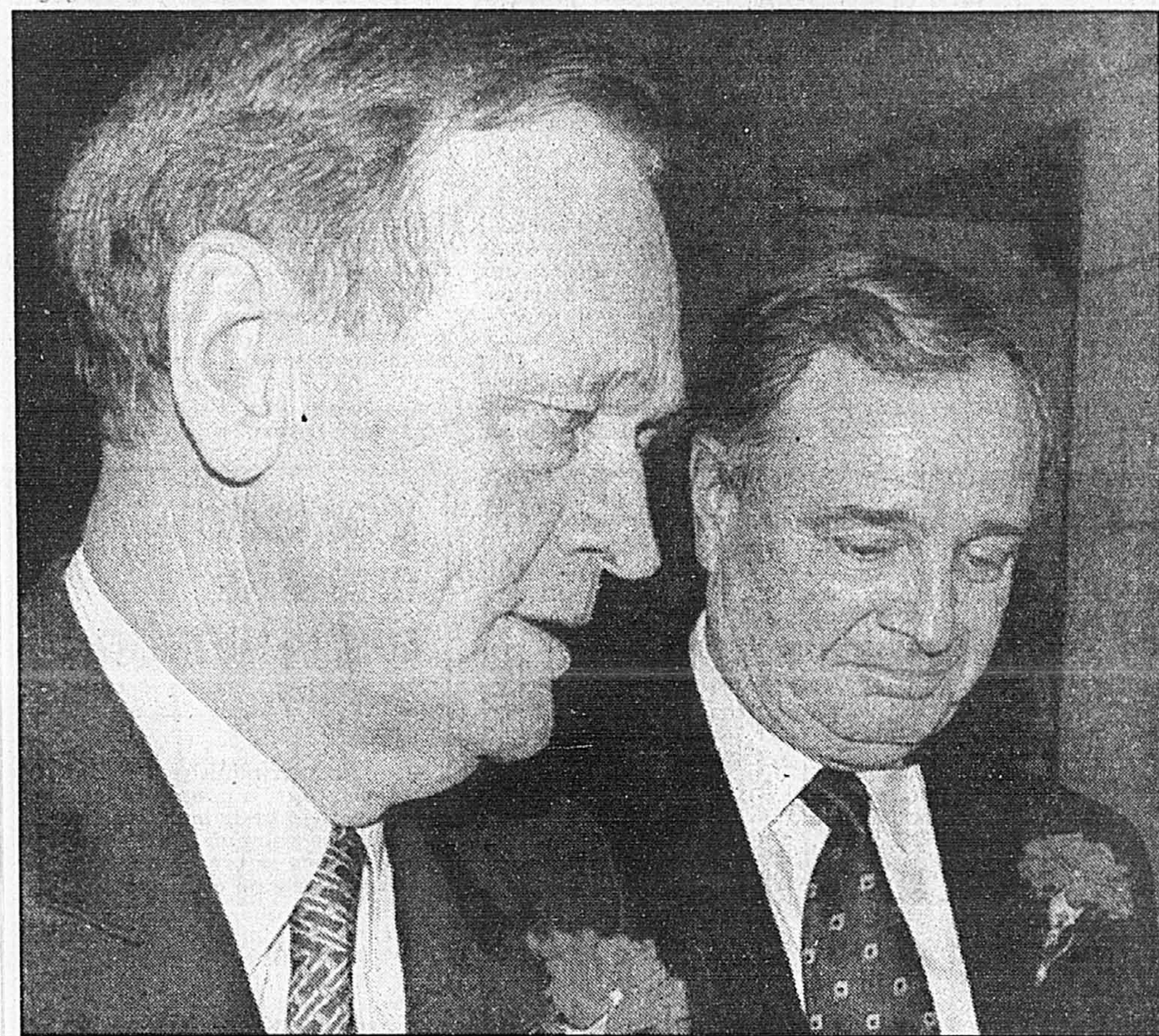
des sociétés (350 millions) et la majoration provisoire de l'impôt sur le capital des grandes institutions de dépôts, c'est-à-dire les banques, fiducies et caisses populaires ou d'économie (100 millions).

D'autres mesures par contre feront davantage mal à des entreprises qui parvenaient jusqu'à maintenant en toute légalité à mettre leur trésor à l'abri du fisc. Ainsi, l'État élimine le report de l'impôt sur le revenu d'entreprise. Désormais, il ne sera plus possible aux entreprises ou aux particuliers qui gagnent un revenu d'entreprise de fixer la date de fin d'exercice aux fins de déclarations de revenus. Il leur sera maintenant impossible de reporter systématiquement la déclaration du revenu et donc le paiement de l'impôt. «Cet avantage est injuste», affirme le ministre Martin. En l'éliminant, Ottawa ira chercher 470 millions en deux ans, à compter de 1996-97.

Autre mesure qui devrait rapporter davantage au fisc, en fait 280 millions en trois ans, la mise en place d'un impôt remboursable sur le revenu de placement des sociétés privées sous contrôle canadien.

Le ministre élimine toutefois peu d'abris fiscaux. Même les plus impopulaires ont droit à une certaine clémence. Ainsi, aux détenteurs de revenus placés dans des fiducies familiales, il fait un gros BEU! Le choix en vigueur permettant de reporter l'application de la règle de 21 ans sera supprimé le premier janvier... 1999! Deuxièmement, pour limiter le fractionnement du revenu, le mécanisme de sélection d'un bénéficiaire privilégié sera supprimé pour les années d'imposition d'une fiducie qui commencent après 1995.

Pour le plus grand plaisir des avocats et des fiscalistes, Ottawa annonce son intention de doter Revenu Canada d'une capacité accrue de vérification à l'égard des grandes sociétés. Le ministre sera en outre davantage en mesure d'obtenir des tribunaux des ordonnances exigeant la production de renseignements nécessaires pour vérifier le respect de la loi. Des mesures du même acabit seront prises aussi pour s'assurer que la TPS soit bel et bien payée de même que les retenues à la source. Bref, Ottawa reconnaît que l'évasion fiscale est assez commune et il entend y remédier.



Le premier ministre et le ministre des Finances hier, avant d'entrer en Chambre. De la tension ?

L'objectif que s'est fixé M. Martin d'un déficit à 3 p. cent du PIB devrait normalement être atteint

MAURICE JANNARD
envoyé spécial

La Presse à OTTAWA

Tablant sur une croissance économique modérée aux États-Unis et au Canada, le ministre des Finances Paul Martin a réussi à diminuer le déficit au niveau qu'il avait prévu dans son premier budget.

Pour l'année fiscale 1995-96, débutant le premier avril prochain, le déficit atteindra 32,7 milliards de dollars et l'année suivante il sera réduit à 24,3 milliards, ramenant ainsi son importance à un taux de 3 p. cent du produit intérieur brut.

Comme il avait indiqué la semaine dernière, le ministre Martin a livré les détails financiers de l'État pour les deux prochains années seulement.

Celui-ci a dit hier que l'objectif du 3 p. cent constituait une cible intermédiaire: son ambition reste d'éliminer le déficit mais sans dire à quel moment. «Nous continuerons de fixer des objectifs fermes de réduction du

déficit à court terme, des objectifs mobiles sur deux ans, jusqu'à ce que le déficit soit éliminé», a-t-il affirmé dans le discours.

Selon le ministère des Finances, le PIB américain devrait augmenter de 3,5 p. cent en termes réels cette année et de 1 p. cent l'an prochain, une hypothèse qualifiée de pessimiste dans ce dernier cas.

Les taux d'intérêt à court terme devraient se situer à 7,5 p. cent aux États-Unis en 1995 et ils reculeront l'an prochain. L'inflation pourrait atteindre 4 p. cent au sud de la frontière en 1996.

Au Canada, la croissance devrait s'élever à 3,8 p. cent cette année et à 2,5 p. cent l'an prochain. L'inflation demeurera sous contrôle avec des taux moyens de 1,8 p. cent pour les deux années.

Ottawa prévoit que les bons du Trésor de 90 jours se situeront à 8,5 p. cent en 1995 et que l'an prochain ils se replieront de 100 points centésimaux.

Les prévisions sur les taux d'intérêt sont importantes car

ces derniers ont un impact direct sur les frais de service de la dette publique.

Pour le prochain exercice fiscal 1995-96, les paiements d'intérêts coûteront 49,5 milliards \$ au trésor fédéral, une hausse de 17 p. cent sur ceux de cette année. Des économistes privés croient plutôt que les frais de la dette seront de 47,5 milliards.

Pour l'année 1996-97, les intérêts s'élèveront à plus de 50 milliards.

Le gouvernement fédéral a estimé que les frais de restructuration de la fonction publique coûteront 2,5 milliards mais il les a comptabilisés dans l'exercice qui se termine le 31 mars prochain (1994-1995).

Le déficit de 1994-95 est de 2 milliards inférieurs aux prévisions de février 1994 alors qu'un niveau de 39,7 milliards fut projeté.

Paul Martin s'est donné une marge de manœuvre pour le déficit en dégageant une réserve pour éventualités de 2,5 milliards et de 3 milliards au cours des deux prochaines années. Ces

réserves pourront servir si les taux d'intérêt dépassent les prévisions à leur sujet.

Le ministre a dit que si le montant prévu au chapitre des réserves n'a pas servi il ne sera pas dépensé et Ottawa l'appliquera pour réduire le déficit.

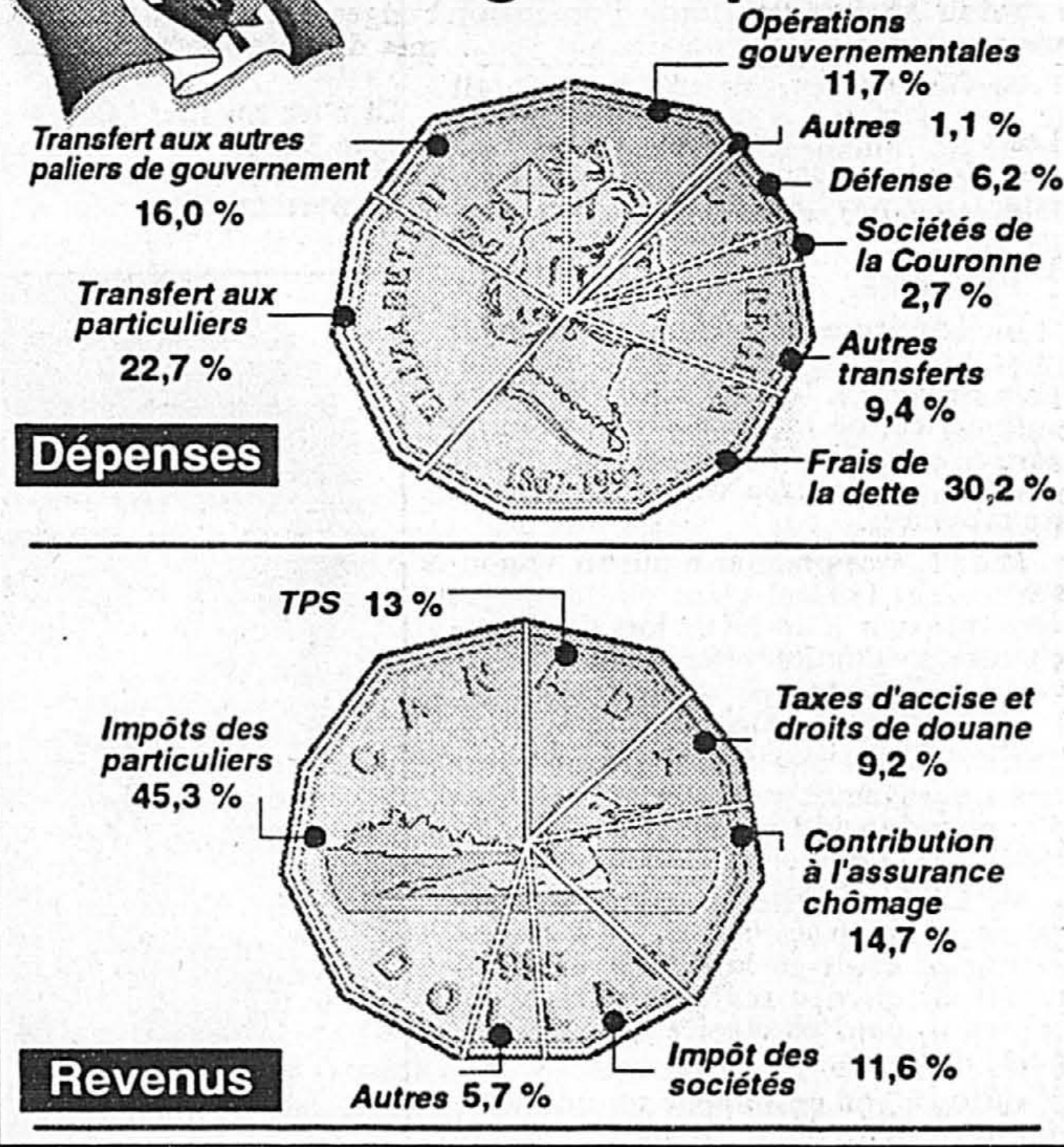
Au chapitre des dépenses, celles-ci diminueront de 3 p. cent l'an prochain pour se situer à 114 milliards et en 1996-97 elles baisseront de nouveau pour être portées à 108 milliards.

Les recettes augmenteront de 6 p. cent en 1995-96 pour s'élever à 135,2 milliards et l'année suivante elles sont fixées à 137 milliards.

Les besoins financiers seront de 25 milliards l'an prochain et de 13,7 milliards l'année suivante.

En revanche, la dette publique continue de progresser à un rythme alarmant puisqu'elle grimpera à 579 milliards l'an prochain et à 603 milliards l'année suivante. La dette représente désormais plus de 73 p. cent du PIB. Il y a dix ans cette proportion n'était que de 50 p. cent.

Budget: répartition



Source: ministère des Finances

Nancy Gill — (PC)

LES POINTS SAILLANTS DU BUDGET MARTIN

<p>ESSENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La taxe d'accise fédérale sur l'essence est majorée de 1,5 cents le litre dès maintenant. La TPS et la taxe d'accise sur l'alcool demeurent inchangées. Il est à noter que la taxe sur le tabac a été majorée la semaine dernière. ● Il n'y a aucune autre hausse de taxe pour les contribuables. L'impôt des particuliers demeure inchangé. ● La seule autre mesure qui touche directement les particuliers est la réduction du plafond de cotisation aux REER et régimes de pensions privés. Cette dernière mesure ne s'applique qu'aux contribuables dont le revenu annuel est supérieur à 75 000 \$. <p>À NOTER</p> <p>Le gouvernement n'a pas donné suite, comme le voulait le rumeur, à l'imposition des primes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire payées par les employeurs.</p>	<p>PRIVATISATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le gouvernement fédéral vendra le Canadien National au secteur privé. Le moment de la vente et le produit obtenu seront en fonction de la conjoncture du marché. La grève qui plane à l'horizon dans le secteur du rail pourrait retarder la privatisation. ● Le gouvernement annonce aussi qu'il vendra les actions ordinaires qu'il détient dans Petro-Canada. Ces 173 millions d'actions ont une valeur au marché d'environ 2 milliards \$. ● Le Système de navigation aérienne de Transports Canada, qui englobe le système de contrôle de la circulation aérienne et le système d'information de vol sera commercialisé, c'est-à-dire qu'il sera exploité par le secteur privé. <p>À NOTER</p> <p>Le gouvernement envisage de commercialiser d'autres opérations, comme par exemple son service d'imprimerie, soit l'Imprimeur de la Reine.</p>	<p>IMPÔTS DES SOCIÉTÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le taux de l'impôt des grandes sociétés augmentera de 12,5 p. cent, passant de 0,2 à 0,225 p. cent de l'excédant sur 10 millions du capital utilisé au Canada. Cette mesure générera des recettes de 145 millions en 1995-96. ● Le taux de la surtaxe des sociétés passe de trois à quatre p. cent. Cette mesure générera des revenus d'environ 115 millions par année. ● L'impôt sur le capital des banques et autres grandes institutions de dépôt est augmenté jusqu'au 31 octobre 1996. Cette mesure générera 100 millions. ● Le report de l'impôt sur le revenu d'entreprise disparaît, ce qui générera des revenus supplémentaires de 170 millions en 1996-97 et de 300 millions en 1997-98. <p>À NOTER</p> <p>À l'exception de la hausse des taxes sur l'essence et le tabac, les augmentations touchent uniquement la grande entreprise et les grandes institutions financières.</p>	<p>SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les subventions aux entreprises sont sensiblement réduites, passant de 3,8 milliards en 1994-95 à 1,5 milliard en 1997-98. Elles auront ainsi diminué d'environ 60 p. cent sur trois ans. ● La réduction des subventions aux entreprises touche surtout le transport du grain et des marchandises, les producteurs laitiers, les industries culturelles, et les programmes de développement régional d'Industrie Canada. ● En ce qui a trait au transport du grain, Ottawa élimine la subvention annuelle de 560 millions aux sociétés ferroviaires. <p>À NOTER</p> <p>Le monde des affaires avait proposé au gouvernement fédéral d'éliminer les subventions aux entreprises. Le secteur agricole devrait cependant protester.</p>	<p>CULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les subventions versées au secteur de la culture sous l'égide du ministère du Patrimoine seront réduites. La subvention postale aux éditeurs de revues et de livres sont réduites de 8 p. cent sur trois ans. ● Les budgets de Radio-Canada, Téléfilm Canada et de l'Office national du film du Canada seront réduits cette année de 4, 5 et 5 p. cent respectivement. ● Le budget du ministère du Patrimoine, y compris l'aide aux sociétés d'État, sera réduit de 676 millions au cours des trois prochains exercices ou de 23,3 p. cent pour s'établir à 2,2 milliards en 1997-98. <p>À NOTER</p> <p>Au total, le budget des ministères est réduit de 18,9 p. cent sur trois ans. Les compressions à la culture sont ainsi légèrement supérieures à la moyenne.</p>
---	--	--	--	---

BUDGET 95

Un budget dur juste pour les démunis, dit Bouchard

Le gouvernement a raté son coup, déplore Preston Manning

Presse Canadienne
OTTAWA

Le ministre des Finances Paul Martin a déposé un budget « qui est dur à l'égard des plus démunis » du pays et qui a failli à la tâche de créer de nouveaux emplois, estime le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard.

Le chef du Parti réformiste, Preston Manning, croit de son côté que le gouvernement Chrétien a raté totalement son coup en ne visant pas un budget équilibré d'ici à trois ans.

« Le gouvernement nous avait promis un budget qui serait dur. C'est vrai qu'il est dur, mais le problème, c'est qu'il est dur pour les gens qui sont démunis, pour les gens qui ont besoin des programmes sociaux, et il est étonnamment bénin pour les autres », a déclaré hier Lucien Bouchard en conférence de presse.

Le chef bloquiste a dit croire que les moins bien nantis du pays n'ont pas fini d'y goûter étant donné qu'Ottawa compte réduire les paiements de transfert aux provinces dès le prochain exercice financier.

Le gouvernement Chrétien fera ainsi porter une partie de l'odieux de ses compressions sur le dos des provinces, a fait valoir M. Bouchard.

« Le gouvernement fédéral devrait mettre toutes ses cartes sur table des



Lucien Bouchard

maintenant », a déclaré le chef bloquiste, qui a dit craindre qu'Ottawa reporte aussi certaines compressions après la tenue du référendum au Québec afin de ne pas nuire à la cause fédéraliste.

« Dans le contexte référendaire, il faudra en savoir davantage du côté des intentions du gouvernement fédéral et ne pas attendre un an ou deux », a-t-il dit.



Preston Manning

Quant au discours du ministre des Finances Paul Martin qui a affirmé à plusieurs reprises que son budget marquait le début d'un renouveau des relations entre Ottawa et les provinces, M. Bouchard a dit n'y voir qu'une « supercherie ».

Le chef de l'Opposition officielle a d'ailleurs dit que le Québec ne trouvera



Jean Charest

pas son compte dans le budget déposé hier aux Communes, notamment en ce qui a trait aux coupures imposées aux producteurs laitiers et du côté de la défense.

M. Bouchard a dit voir cependant comme un pas dans la bonne direction la décision d'Ottawa de réduire les subventions aux entreprises et de colmater

certaines brèches fiscales telles que les fiducies familiales.

Le chef du Parti réformiste, Preston Manning, s'est dit scandalisé du deuxième budget du ministre Paul Martin en soutenant qu'il ne contenait pas les importantes compressions nécessaires afin de juguler le déficit annuel.

« C'est un budget malhonnête, peu courageux et hypocrite et il ne rendra pas service aux Canadiens. En bout de piste, le gouvernement aura une dette de plus de 600 milliards à traîner et paiera plus de 50 milliards en intérêts en 1996-97. C'est cela qui menace les programmes sociaux », a-t-il déclaré.

« Nous sommes en colère. Le gouvernement Chrétien vient de rater sa chance de donner un vrai coup de barre. Le résultat de tout cela mettra en danger le maintien des services destinés aux Canadiens », a-t-il ajouté.

Charest déçu

Le chef du Parti conservateur, Jean Charest, aurait souhaité lui aussi des compressions plus importantes, notamment au chapitre des subventions aux entreprises.

Il s'est par ailleurs réjoui de la fin du programme des travaux d'infrastructures du gouvernement Chrétien.

« Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'absence totale d'un plan d'orientation pour notre pays », a-t-il conclu.

Ottawa agit en mauvais voisin en jetant sa neige dans la cour des provinces, accuse Québec

Presse Canadienne
QUÉBEC

« Les fédéraux avaient raison de dire qu'on ne pourra plus parler de statu quo après le budget de Paul Martin parce que c'est pire encore », a déclaré hier à Québec le vice-premier ministre Bernard Landry.

Les libéraux, qui ont mis la Canada dans cette impasse (économique), démontrent bien aujourd'hui qu'ils veulent, plus ou moins consciemment garder cette faille profonde du système, a dit M. Landry.

Pour les Québécois, a poursuivi M. Landry, il va être facile de comprendre que ce que l'on a vu essentiellement concernant le Québec, c'est l'opération d'un voisin incivique qui pousse sa neige dans la cour de son voisin immédiat.

Selon M. Landry, toute l'opération n'est en fait que de la poudre aux yeux.

Le vice-premier ministre commentait le budget Martin à la place de son collègue des Finances, Jean Campeau, qui a préféré attendre à aujourd'hui pour faire connaître ses impressions.



Bernard Landry

Perversité

M. Landry a déclaré qu'après avoir endetté le Canada avec « une philosophie perverse », le gouvernement libéral commence, de façon assez peu courageuse, à vouloir transposer le déficit énorme qu'il a créé vers le Québec et les provinces.

Pour le vice-premier ministre, le gouvernement fédéral vient de donner le véritable sens à un NON lors de la prochaine consultation référendaire.

« Le sens du NON, a dit M. Landry, c'est l'aggravation de la situation présente. Encore une fois de façon assez peu courageuse, puisque les mesures d'application individuelles sont reportées après le référendum québécois. »

M. Landry a cité en exemple la fameuse question de la formation professionnelle et de la main-d'œuvre qui n'est pas encore réglée, même si un consensus dans ce dossier est établi depuis longtemps.

« Rien dans ce budget ne donne le moindre signe d'aller dans ce sens, au contraire. On utilise les surplus de l'assurance-chômage pour s'immiscer encore plus lourdement dans une juridiction québécoise claire, soit l'Éducation et la formation de la main-d'œuvre », a noté le vice-premier ministre.

L'autre mauvaise nouvelle contenue dans le budget Martin, selon M. Landry, c'est que ce système « qui a conduit au déficit avec les dédoublements que l'on sait » les conserve, n'attaque cette problématique d'aucune manière.

Ce qui fera qu'après quatre ans de cette administration libérale, a-t-il soumis, nous aurons 130 milliards de dette accumulée de plus que ce que nous avons déjà.

Le PLQ satisfait

Contrairement au porte-parole du gouvernement, le député libéral de Laurier-Dorion, Christos Sirros, mandaté par son parti pour commenter le budget fédéral, est très satisfait de l'exercice et les critiques du gouvernement du Parti québécois ne l'impressionnent pas.



Christos Sirros

« Le BQ et le PQ, a-t-il dit, n'ont pas la crédibilité pour critiquer correctement la dette que nous avons. C'est clair qu'ils vont essayer d'amplifier le moindre petit geste. »

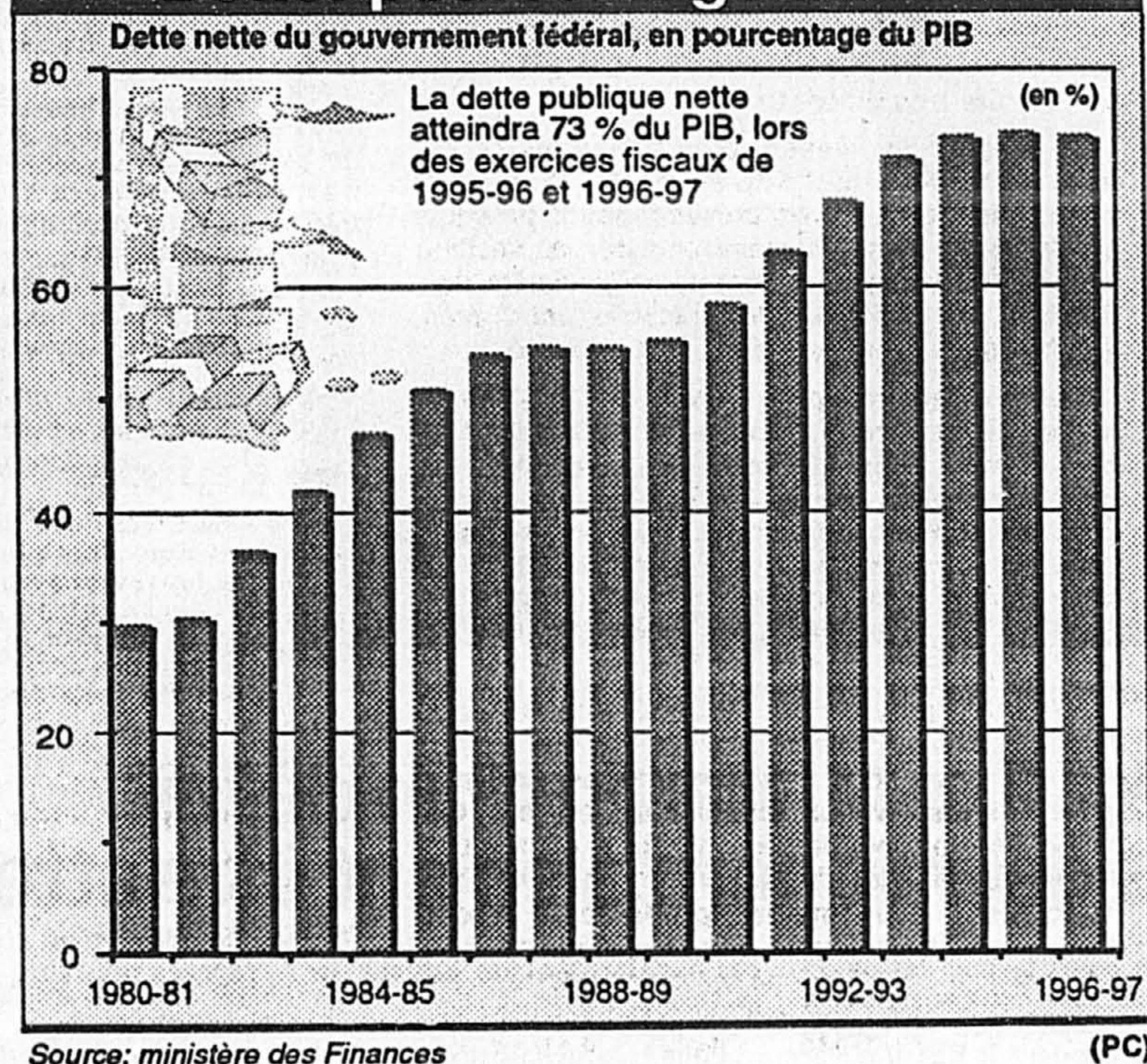
« Mais une chose est certaine : il y a un problème de dette réel et un effort considérable a été fait pour assainir les finances publiques », estime M. Sirros, qui croit que le budget Martin a été fait « avec équité ».

Le porte-parole du Parti libéral s'est dit prêt à le défendre durant la prochaine campagne référendaire.

« C'est vrai qu'il y a des réductions dans les paiements de transfert aux provinces (800 millions au Québec), mais n'oublions pas qu'il s'agit d'un exercice budgétaire qui vise à réduire le déficit. »

« Je ne vois pas comment on pourrait y parvenir sans couper dans les dépenses », a-t-il conclu.

Dette: pourcentage du PIB



Néfastes pour les gens ordinaires et inefficace contre la dette, selon les syndicats

Presse Canadienne

Le budget fédéral frappe « le monde ordinaire », aura des effets néfastes sur l'emploi en général, et ne s'attaque même pas au problème de fond qui a causé l'énorme dette : les taux d'intérêt.

Et la FTQ et la CSN ont souligné ces mêmes aspects du budget du ministre des Finances Paul Martin, hier. Toutes deux ont aussi dénoncé le sort réservé aux fonctionnaires fédéraux, puisque 45 000 postes seront abolis en trois ans dans la fonction publique, dont 10 000 au Québec seulement.

Pour le secrétaire général de la FTQ, M. Henri Massé, « ce budget va avoir un effet néfaste sur l'emploi » et non seulement sur ces fonctionnaires.

« Ce sera des entrées de revenu de moins pour le gouvernement et de la consommation en moins », ce qui aura un effet boule de neige. Le gouvernement, déplore-t-il « est obnubilé par la dette, pas par l'emploi. »

M. Massé trouve aussi le budget « très cruel pour le petit monde », à savoir les fonctionnaires, les cultivateurs qui verront leurs subventions réduites et les consommateurs de soins de santé et d'éducation, à cause de la réduction des paiements de transfert aux provinces à compter du prochain exercice budgétaire.

Le dirigeant de la FTQ concède comme point positif le fait que l'impôt des grandes corporations soit haussé. « On rééquilibre un peu les impôts », ce que la FTQ revendique depuis des lunes.

La CSN

Le président de la CSN, M. Gerald Larose, se dit profondément « hérisé »

par le budget, qui conserve les mêmes objectifs de réduction en sabrant davantage et en ne s'attaquant toujours pas aux taux d'intérêt.

M. Larose rappelle que ce sont les taux d'intérêt élevés qui ont poussé la dette au niveau où elle est actuellement, et que rien n'est encore prévu à ce chapitre dans le budget Martin. La CSN réclame une politique de contrôle des taux d'intérêt.

La hausse de l'impôt des grandes corporations n'est qu'un « trompe-l'œil », aux dires de M. Larose.

Les particuliers ne voient peut-être pas leur impôt augmenter, mais le prix de l'essence croît, les fonctionnaires sont frappés de plein fouet et les soins de santé et l'éducation seront touchés à moyen terme. C'est ce qui fait prédire à M. Larose que ce budget aura « un effet de freinage très important sur la reprise économique ».

État de choc

De son côté, à Ottawa, le président du Congrès du travail du Canada (CTC), M. Bob White, s'est dit carrément en état de choc.

« Je crois que les financiers vont sabler le champagne à Wall Street. Si les libéraux avaient fait campagne avec un tel budget en main, ils n'auraient jamais été élus », a noté le président de la grande centrale pancanadienne.

Pour sa part, le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, M. Darryl Bean, s'est dit « trahi sur toute la ligne par le gouvernement libéral qui a fait des promesses de créer des emplois durant la dernière campagne électorale » et qui sabre maintenant dans les postes de fonctionnaires fédéraux.

L'Ontario crie à la discrimination

Presse Canadienne
TORONTO

Le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, a poussé les hauts cris hier contre le budget de Paul Martin, au point où l'on peut croire qu'il fera sa prochaine campagne électorale sur cette question.

Prédissant que ce budget coûterait 90 000 emplois aux Ontariens et leur ferait perdre 3,6 milliards en transferts d'ici trois ans, Bob Rae a déclaré hier soir : « La campagne pour l'Ontario — la lutte pour l'Ontario — vient juste de commencer. »

Selon lui, ce budget est plus « à droite », plus « néo-conservateur » que ce à quoi on pouvait s'attendre des libéraux.

Et les Ontariens sont frappés plus durement que jamais.

« Ce n'est pas un budget qui est juste (...) c'est un budget qui va grossièrement couper dans les services : la santé, l'assistance sociale, etc... »

« C'est une espèce de tragédie : on dit 'c'est pas si mal', mais la réalité c'est que dans deux ans, ça va être dur pour les Ontariens, plus que jamais dans leur histoire. »

M. Rae a fait ces déclarations après avoir annoncé la tenue d'une élection partielle le 11 mai.

Mais avec le ton qu'il vient d'adopter, plusieurs observateurs se demandent si des élections générales ne seront pas déclenchées plus tôt.

À Queen's Park, le trésorier de l'Ontario Floyd Laughren s'est dit « extrêmement mécontent » du budget Martin.

« Il semble que la discrimination contre l'Ontario soit en train de devenir une tradition. C'est totalement inacceptable », a-t-il ajouté.

En 1990, Ottawa a imposé un plafond à l'Ontario dans ses paiements de péréquation — plafond que les libéraux avaient promis de lever avant d'être élus mais qu'ils viennent de reconduire pour une deuxième fois avec le budget d'hier.

Selon les chiffres de M. Laughren, le manque à gagner totalisait 1,5 milliard l'an dernier pour l'Ontario.

Avec le budget d'hier — et l'intention de transférer une enveloppe globale aux provinces, appelée le transfert social canadien —, la perte dépassera les 3 milliards au cours des trois prochaines années, calcule M. Laughren.

« C'est un dur coup pour les gens de cette province », s'est-il exclamé.

À Ottawa, Paul Martin a nié qu'Ottawa touchait davantage l'Ontario que les autres provinces avec son projet de transfert social canadien.

Mais il s'est dit prêt à renégocier la façon dont les transferts aux provinces vont être calculés.

Ottawa abaisse le plafond des cotisations aux REER

MAURICE JANNARD

Comme prévu, le ministre des Finances Paul Martin a apporté des modifications aux contributions des régimes d'épargne-retraite, mais il a pris une mesure qui n'était pas attendue en réduisant les pensions de vieillesse des citoyens qui ont des revenus plus élevés.

Le plafond des cotisations déductibles à un REER sera réduit à 13 500 \$ pour 1996 et 1997, puis haussé de 1 000 \$ par année par la suite pour atteindre 15 500 \$ en 1999.

Le plafond en 1994 était de 13 500 \$ et en 1995 il sera haussé à 14 500 \$.

Dans le cas des régimes à cotisations déterminées, type de régime où l'on retrouve la plupart des régimes employés-employeurs, le plafond est aussi ramené à 13 500 \$ en 1996. Par la suite, il augmente de 1 000 \$ par année pour atteindre 15 500 \$ en 1998.

De plus, Ottawa annonce une mesure qui frappe davantage les gens à revenu élevé en mettant une pénalité sous forme d'un impôt de un p. cent qui s'appliquera sur les cotisations excédentaires versées à un REER au-delà de 8 000 \$. Le seuil sera ramené à 2 000 \$ dès 1996.

Les dispositions affectant les REER permettront au fisc d'économiser 95

millions de dollars en 1995-96 et 160 millions l'année suivante.

Les personnes âgées de 65 ans et plus qui ont des revenus élevés recevront une pension de vieillesse modifiée.

La prestation est versée tous les mois peu importe le revenu et c'est à la fin de l'année, lors de la déclaration d'impôt, que la personne qui gagne 53 215 \$ et plus par année doit remettre une partie des sommes qui lui ont été versées.

Dorénavant, pour cette personne âgée à revenus élevés, la prestation mensuelle sera réduite.

Le montant exact des versements sera

déterminé automatiquement en fonction du revenu déclaré l'année précédente aux fins d'impôt sur le revenu. La mesure débutera le 1^{er} juillet 1996.

La disposition s'apparente à celle déjà en vigueur pour le régime qui a remplacé les allocations familiales. En revanche, la mesure touchant la sécurité de la vieillesse s'applique au revenu individuel et non au revenu familial.

Au bout de l'année, le montant net reçu par une personne de 65 ans et plus avec un revenu de plus de 53 215 \$ sera le même dans les deux régimes.

Le nouveau système permettra une économie ponctuelle de 200 millions en

1996-97 et d'environ 100 millions l'année suivante.

Le gouvernement fédéral a annoncé que le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre des Finances publieront un document portant sur les changements qui devront être apportés au régime de pensions.

La population canadienne vieillit et le régime de sécurité de la vieillesse coûte de plus en plus cher. Son coût est évalué à plus de 20 milliards actuellement.

Enfin, le gouvernement fédéral et les provinces se rencontreront cet automne pour hausser les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec.

Caron Bélanger Ernst & Young analyse le budget Martin

Ottawa, le 27 février 1995 - Cet après-midi, l'honorable Paul Martin, ministre des Finances, a déposé son budget annuel devant la Chambre des communes. Nous avons été rassurés par ses prévisions qui, si elles se réalisent, lui permettront d'atteindre son objectif de 3 % du PIB en 1996-1997. M. Martin a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un objectif provisoire et qu'il continuerait d'établir des cibles mobiles sur deux ans jusqu'à l'élimination du déficit.

Le monde des affaires et les marchés financiers internationaux ont encouragé le gouvernement à réduire suffisamment les dépenses pour effacer le déficit annuel à moyen terme. Puisque le gouvernement ne fournit pas d'estimation des déficits annuels prévus au-delà de 1996-1997, il n'est pas possible de déterminer s'il a agi avec assez de poigne pour satisfaire ces attentes et atteindre ainsi la stabilité.

Commentaire économique

Le deuxième budget de M. Martin s'attaque carrément au besoin urgent de ramener le déficit au niveau ciblé d'environ 25 milliards de dollars, ou 3 % du PIB, d'ici 1996-1997. Pour 1995-1996, M. Martin prévoit un déficit de 32,7 milliards de dollars, qui se repliera à 24,3 milliards de dollars en 1996-1997.

Le Ministre a établi des perspectives économiques prudentes pour le Canada au cours des deux prochaines années, suivant l'une des 21 recommandations que nous lui avons faites dans notre récent examen des prévisions du ministère des Finances.

La production réelle devrait augmenter de 3,8 % en 1995 et de 2,5 % en 1996. Pour cette année, ces perspectives correspondent presque fidèlement à celles des prévisionnistes du secteur privé consultés régulièrement par le ministère des Finances. Pour 1996, elles s'établissent à près de 0,5 % sous la moyenne du secteur privé.

L'emploi devrait progresser de 3 % cette année, soit beaucoup plus que le gain de 2,1 % de 1994. On prévoit la création de 380 000 emplois en 1995. Ces gains dépasseront encore la croissance de la main-d'œuvre, réduisant ainsi le chômage de 10,4 % à 9,5 %. Une autre amélioration de l'emploi de 2 % en 1996 entraînera une baisse légère du taux de chômage à 9,4 % en 1997.

Malgré les prévisions du maintien d'une faible inflation, les taux d'intérêt à court et à long terme devraient descendre, mais très lentement, par rapport à leurs niveaux actuellement élevés. Ce recul refléterait en partie l'intention clairement avouée du Ministre de tabler sur un ensemble d'hypothèses économiques prudentes. À cet égard, le niveau présumé des taux d'intérêt joue un rôle crucial, étant donné les coûts énormes de la dette et la proportion élevée des frais d'intérêt dans l'ensemble des dépenses gouvernementales fédérales.

M. Martin a introduit un large éventail de nouvelles compressions des dépenses de programmes, qui totalisent 3,6 milliards de dollars et 8,8 milliards de dollars pour les deux prochains exercices. Ces réductions, qui toucheront chaque secteur de dépenses du gouvernement, sauf le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, représentent un recul absolu des dépenses totales de programmes pour les deux prochaines années ainsi qu'une étape importante vers la réorganisation grandement nécessaire des activités du gouvernement.

Revêtent également de l'importance dans la politique officielle les réductions des transferts fédéraux aux provinces. En vertu du Transfert social canadien, ces paiements seront réduits de 2,5 milliards de dollars en 1996-1997 et de 4,5 milliards de dollars en 1997-1998, en regard des droits prévus conformément aux programmes existants. Le regroupement des transferts de santé et d'assistance en un seul financement global peut également avoir des incidences considérables pour la participation fédérale traditionnelle à l'établissement de normes nationales minimales dans ces secteurs de dépenses.

Les particuliers, pas si épargnés que ça!

Le gouvernement fédéral se dit conscient du lourd fardeau que portent les Canadiens. Il n'a donc annoncé aucune hausse du taux d'impôt des particuliers. Par contre, le budget apporte un certain nombre de changements de resserrement, de restriction ou d'élimination d'avantages fiscaux. Ce faisant, le ministre des Finances met sur les épaules des particuliers du Canada environ 75 % de tout le poids des mesures fiscales qu'il propose d'instaurer au cours des trois prochaines années, sur un total de près de 3,7 milliards de dollars. Comme depuis une dizaine d'années déjà les Canadiens s'inquiètent de l'augmentation de leur fardeau fiscal dans l'ensemble, il aurait été préférable que les modifications fiscales du budget n'entraînent aucune recette pour le gouvernement. Or, introduites sous un autre nom, les hausses d'impôts et de taxes contenues dans le budget ne sont pas négligeables. Peu importe les augmentations qui s'avéraient nécessaires pour en arriver à une équité fiscale, elles auraient dû être compensées par une réduction des taux d'impôt. Voici un aperçu des modifications :

Épargne-retraite

Le budget vient réduire le plafond des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) à 13 500 \$ en 1996, alors qu'il aurait dû être de 15 500 \$. Il fait de même pour le plafond des cotisations déterminées aux régimes de pensions agréés (RPA). Ces deux plafonds seront de nouveau augmentés respectivement en 1997 pour le RPA et en 1998 pour le REER; quant au plafond des cotisations à un régime de participation différée aux bénéfices, il correspondra à la moitié de celui des cotisations à un RPA. De plus, il ramènera la limite de tolérance de 8 000 \$ des cotisations excédentaires à un REER à 2 000 \$ à compter de janvier 1996; le Ministre a, toutefois, prévu des mesures transitoires pour ce seuil de tolérance. Qui plus est, le transfert en franchise d'impôt d'une allocation de retraite sera éliminé pour les années de service après 1995. Enfin, les détenteurs d'un REER immobilisé pourront dorénavant acquérir non seulement une rente viagère, mais aussi un fonds de revenu viager avec les fonds accumulés dans leur régime.

Revenu de placement

À compter du 1^{er} juillet 1995, un impôt remboursable de 6 2/3 % s'appliquera aux revenus de placement des sociétés privées sous contrôle canadien. L'écart entre le taux d'imposition des actionnaires et celui de la société sur un revenu de placement s'en trouvera ainsi réduit considérablement. Par ailleurs, le taux d'impôt remboursable, qui devait passer de 25 % à 33 1/3 % le 1^{er} janvier 1995, sera modifié le 1^{er} juillet 1995. Enfin, l'impôt remboursable sera récupéré à raison de 1 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes imposables versés.

Report d'impôt éliminé sur le revenu d'entreprise

Dorénavant, les particuliers qui déclarent un revenu d'entreprise, y compris un revenu de profession libérale, devront déclarer leur revenu d'entreprise selon l'année civile à compter des années d'imposition qui commencent après 1994. À l'heure actuelle, ils peuvent choisir la date de la fin de leur exercice pour la déclaration de leur revenu d'entreprise, ce qui donne généralement lieu à un report d'impôt. Étant donné que la plupart des particuliers touchés seraient tenus de déclarer leur revenu d'entreprise gagné sur plus de douze mois dans leur déclaration de revenus de 1995, cette mesure prévoit des dispositions d'étalement sur dix ans, sous réserve de certaines restrictions.

Fiducies familiales

La possibilité de choix qui permet actuellement de reporter l'application de la règle des 21 ans sera éliminée le 1^{er} janvier 1999. De même, dans le but de limiter le fractionnement du revenu, le choix du bénéficiaire privilégié sera aboli pour les années d'imposition des fiducies commençant après 1995, sauf pour les choix relatifs à des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental. Par bénéficiaire privilégié, la loi entend le conjoint, les enfants et les petits-enfants de l'auteur de la fiducie.

Et les aînés?

Le gouvernement publiera au cours de l'année un document sur les modifications qu'il entend apporter au financement du régime de pensions publiques. Ces modifications, qui sont censées s'appliquer à compter de 1997, viseront le Régime de pensions du Canada, la sécurité de la vieillesse (SV) et le supplément de revenu garanti. D'ici là, des changements seront apportés dès juillet 1996 : en premier lieu, les prestations de SV seront calculées, déduction faite des montants récupérés auprès des particuliers à revenu élevé, d'après le revenu figurant dans la déclaration de l'année précédente et, en second lieu, les prestataires de la SV qui ne résident plus au Canada devront déclarer leur revenu de toutes provenances pour demeurer admissibles.

Les taxes!

Dès le 28 février 1995, la taxe d'accise sur l'essence est accrue de 1,5 cent le litre. Le 18 février dernier, le Ministre avait déjà majoré la taxe d'accise sur le tabac, et le Québec lui avait emboîté le pas.

À elles seules, ces hausses de taxe représentent près de 1,7 milliard de dollars de recettes pour le gouvernement sur trois ans, soit près de 50 % de l'alourdissement du fardeau fiscal prévu au présent budget.

Les sociétés s'en tirent à moindre mal!

L'effort fiscal demandé aux sociétés représente environ 900 millions de dollars sur trois ans, ce qui est relativement raisonnable dans les circonstances. Les grandes sociétés et les institutions financières sont principalement visées. Tout d'abord, le taux d'impôt des grandes sociétés est porté de 0,2 % à 0,225 % du capital employé au Canada, et ce, dès aujourd'hui. Ensuite, l'impôt sur le capital des banques et des autres grandes institutions de dépôt sera temporairement majoré, jusqu'au 31 octobre 1996. Enfin, le taux de la surtaxe des sociétés passera de 3 % à 4 %, ce qui se traduit par une modeste hausse de 0,28 % du taux d'impôt des sociétés.

Recherche et développement

Le budget propose que la recherche et le développement (R&D) en technologie de l'information effectués après le 27 février 1995 par des institutions financières soient exclus de la définition de recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE), en attendant que le gouvernement termine l'examen de la R&D en technologie de l'information. Après ses consultations de l'automne 1994 sur la R&D, le ministre des Finances propose des changements, dont les plus importants sont les suivants :

- lorsqu'un contribuable octroie des contrats de R&D à un tiers avec lien de dépendance, les seules dépenses admissibles aux crédits d'impôt à l'investissement seront celles du tiers admissible à titre de dépenses de RS&DE; ainsi, pour les années d'imposition commençant après 1995, aucun profit intersociétés ne sera admissible au crédit d'impôt à l'investissement;

- lorsqu'un contribuable n'a pas payé une dépense admissible de R&D dans les 180 jours suivant la fin de l'année aux fins du crédit d'impôt à l'investissement, il sera réputé ne pas avoir engagé la dépense dans l'année où il l'a payée, à moins qu'il ne l'ait payée dans les 90 jours suivant la sanction royale.

Mesures diverses

Industrie du film

Le budget vise à remplacer la déduction pour amortissement pour les productions canadiennes portant visa par un crédit d'impôt entièrement remboursable.

Intérêt sur l'impôt sur le revenu impayé

À compter du 1^{er} juillet 1995, le taux d'intérêt sur les impôts impayés sera augmenté de deux points de pourcentage.

Amélioration de l'équité fiscale

Dans son rapport de cette année, le vérificateur général a tout particulièrement prêté attention à l'observation des lois fiscales ainsi qu'à l'intégrité et à l'équité du régime fiscal. Pour que tous les Canadiens paient leur juste part d'impôt, le Ministre accentue donc la capacité de Revenu Canada de faire respecter la loi, en renforçant la vérification des grandes sociétés, en ajoutant des exigences de déclaration pour l'industrie de la construction et les placements à l'étranger et en pénalisant l'obstruction au versement des retenues à la source et de la TPS.

Vous pouvez vous procurer cette analyse sur Internet :

<http://tax.ey.ca/ey>

Plusieurs erreurs humaines seraient à l'origine de l'explosion au supermarché Provigo de Dorval

MARCEL LAROCHE

Plusieurs erreurs humaines seraient à l'origine de la fuite de gaz ayant provoqué la semaine dernière l'explosion dans un supermarché Provigo de Dorval, faisant une trentaine de blessés et causant d'importants dommages matériels.

C'est du moins l'hypothèse avancée par René Bolté, porte-parole de Gaz Métropolitain, qui

a indiqué à *La Presse*, hier après-midi, que les procédures usuelles d'intervention en matière de fuites de gaz allaient sûrement être révisées pour éviter la répétition de telles explosions qui, heureusement dans le cas présent, n'a fait aucune victime.

La puissante déflagration survenue vers 15 h vendredi dernier a littéralement soufflé toutes les vitrines du marché Provigo situé au centre commercial les Jardins Dorval, au sud de l'autoroute 20,

dans l'ouest de l'île de Montréal.

L'explosion qui a fait plusieurs blessés parmi le personnel et les clients du supermarché, en plus de secouer tout le quartier avoisinant, a été causée par des ouvriers affairés à colmater une fuite d'eau.

C'est au cours de ces travaux d'excavation que les employés ont accidentellement crevé une conduite de gaz. La fuite a aussitôt été rapportée, vers 13 h 30 vendredi, à la police de la CUM.

« Nous, on a été avisé de la fuite à 13 h 40 et on a dépêché un technicien qui est arrivé à Dorval à 14 h 10... A son arrivée, il a rencontré les pompiers de Dorval qui s'y trouvaient depuis 13 h 45 », a noté le représentant de Gaz Métropolitain.

Tout en rappelant que les pompiers avaient une formation spéciale pour détecter une fuite de gaz (il s'en produit environ 300 par année sur le territoire desservi par cette compagnie),

et qu'ils travaillaient en étroite collaboration avec les techniciens, le porte-parole de Gaz Métropolitain a indiqué que les différents intervenants s'étaient consultés sur les procédures à suivre en attendant que la situation soit rétablie.

Après avoir constaté que le vent poussait les émanations de gaz vers un immeuble à logements, le technicien de Gaz Métropolitain s'est vu confier la tâche de vérifier le degré de

concentration du produit inflammable à cet endroit tandis que les pompiers de Dorval se sont occupés du Provigo.

Bien qu'une forte odeur de gaz avait déjà envahi le supermarché, les pompiers de Dorval n'auraient pas cru nécessaire d'utiliser un « explosimètre », un appareil devant normalement faire partie de leur équipement et servant à mesurer le niveau de gaz contenu dans l'air ambiant.

Pour des raisons encore imprécises, aucune évacuation du secteur visé, soit le supermarché Provigo et les immeubles avoisinants, n'avait été décrétée lorsqu'une violente explosion a surpris tout le monde, vers 15 h ce vendredi-là.

« Il va sans dire que tous les intervenants, dont les pompiers de Dorval et nos techniciens, auront des rencontres et qu'ils devront réévaluer leurs procédures », a finalement noté le porte-parole de Gaz Métropolitain.

D'autre part, *La Presse* a tenté hier après-midi de joindre le directeur Michel Forget, du Service des incendies de Dorval, qui n'était pas disponible pour commenter l'intervention de ses hommes, étant retenu en réunion d'urgence.

Par ailleurs, l'agent d'information Claude Lapointe, de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), a déclaré que cet organisme paragouvernemental était intervenu à Dorval et qu'une enquête avait été instituée pour connaître la cause de l'explosion.

Les sinistrés de la résidence Monique Roy sont relogés

La cinquantaine de personnes âgées qui ont été jetées sur le pavé par l'incendie de la résidence Monique Roy, dimanche soir, ont toutes été relogées. Les quelques personnes encore hospitalisées pour de légères blessures devaient sortir de l'hôpital avant la fin de la soirée d'hier.

« Nous avons trouvé des places dans des résidences que nous connaissons et il y a même des responsables de résidences pour personnes âgées qui ont appelé pour dire qu'ils avaient quelques places disponibles », a expliqué Diane Roy, assistante directrice de la résidence Monique Roy.

Les personnes âgées ont été relogées dans des résidences de l'Est de Montréal, Pointe-aux-Trembles et Saint-Lambert. Plusieurs ont également trouvé refuge dans leur famille. Une équipe de bénévoles de la Croix-Rouge a également passé la nuit de dimanche à lundi avec une vingtaine de sinistrés afin de les reconforter.

Hier, des spécialistes du service de prévention des incendies de Montréal tentaient de déterminer la cause du feu qui a ravagé la résidence située au 14 536 est, rue Notre-Dame. Toutefois, leur tâche ne sera pas facile car le bâtiment a été réduit en cendres.

Entente à l'amiable entre la GRC et une employée victime de harcèlement

d'après PC

OTTAWA

Une analyste informatique a pu réintégrer le poste qu'elle avait dû quitter à la GRC en février 1994, après avoir été harcelée et agressée sexuellement par un collègue de travail.

En juillet dernier, la victime a intenté une poursuite contre la GRC et son présumé agresseur, Michael Roy, « pour la victimisation systématique et impitoyable » qui a pavé la voie à l'agression.

Cependant, la cour n'a finalement pas été saisie de la cause, la victime et la GRC ayant résolu leurs différends à l'amiable, rapporte un communiqué émis conjointement par les deux parties qui n'ont pas voulu révéler les détails de cette entente.

La femme a pu reprendre son poste le 1^{er} février et recevra une compensation financière pour les pertes encourues à la suite de sa démission.

Quant à Michael Roy, un employé civil de 43 ans, il a été reconnu coupable le printemps dernier du viol de sa collègue de 35 ans. Il a bénéficié d'un sursis de sentence, mais ne travaille désormais plus pour la GRC.

LA «PLACE» POUR UNE **HONDA!**

2 000 \$ D'OPTIONS SANS FRAIS

FINANCEMENT **6,9%**

CIVIC ÉDITION SPÉCIALE BERLINE ET COUPÉ À PARTIR DE 14 795 \$*

ÉGALEMENT CIVIC HATCHBACK 10 995 \$*

T.T.P. EN SUS. L'ILLUSTRATION PEUT DIFFÉRER.
*12 PREMIERS MOIS D'UN FINANCEMENT DE 60 MOIS.

700, boul. Labelle, Blainville (aut. des Laurentides, sortie 25)
435-1122 / 875-1920

de **blainville**

AP Audemars Piguet

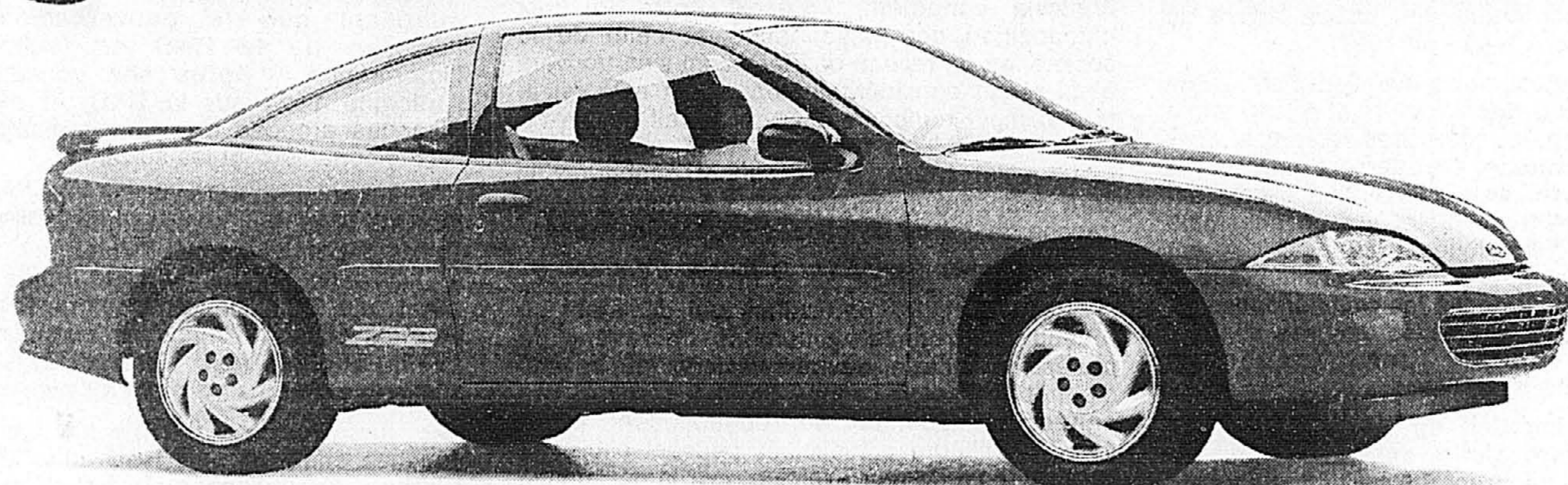
La ROYAL OAK à la mesure de vos passions.

Exclusif chez:

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES - DEPUIS 1944

2195 Crescent, MONTRÉAL, H3G 2G1 (514) 848-0595
À PALM BEACH, FL. 210 Worth Ave.

Pas de blabla, juste des faits.



La Chevrolet Cavalier

[Édition spéciale Z22]

1^{er} fait:

L'auto la plus vendue au pays depuis 3 ans.

2^e fait:

Entièrement redessinée (800 nouvelles composantes).

3^e fait:

Offerte en édition spéciale Z22.

4^e fait:

La seule voiture de cette catégorie à offrir les freins ABS de série.

Plus

- Moteur 2,2 litres
- Boîte manuelle à 5 rapports avec surmultipliée
- Direction assistée à crémaillère
- Sac gonflable côté conducteur et passager
- Groupe habillage sport
- Protection contre l'épuisement de la batterie
- Échappement en acier inoxydable
- Avertisseur d'oubli des phares
- Chauffe-moteur
- Roues en acier 15 po avec enjoliveurs stylisés et pneus radiaux toutes saisons
- Ouvrage-coffre à commande mécanique
- Siège arrière rabattable

Prix

12 795 \$*

229 \$/mois**
sur 36 mois



L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Geo Oldsmobile du Québec

*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Transport (595 \$) et taxes en sus. **Prix basé sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 2000 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Dépôt remboursable de 300 \$ exigé. Frais de 5¢ du kilomètre après 72 000 km. Préparation et transport inclus. Taxes en sus. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL sont offertes sur tous les véhicules neufs Chevrolet 1995 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.



Signer sa carte de don d'organes...

c'est pour la vie.



LA FONDATION DIANE HÉBERT
(514) 965.0333

En bref

RECHERCHES SUSPENDUES

Les recherches menées afin de retrouver dans la rivière des Prairies le corps de Frédéric Poulin, 10 ans, ont été interrompues hier à cause des mauvaises conditions météorologiques. Le garçon s'est noyé samedi dernier en allant chercher de l'eau pour solidifier son château de neige. Les recherches reprendront dès que la météo le permettra.

CARAMBOLAGE : UN MORT

Un homme est mort hier, vers 16 h 30, dans un carambolage impliquant huit voitures sur l'autoroute 20, à la hauteur du pont qui traverse la rivière Richelieu. On ignore encore le nom et l'âge de la victime. Les policiers de la Sûreté du Québec étaient débordés hier à cause des caprices du temps qui ont provoqué de nombreux accidents. Par ailleurs, deux personnes ont été légèrement blessées hier, vers 15 h 30, lorsqu'un autobus a heurté deux voitures sur le pont Champlain.

CONDAMNÉ POUR AGRESSION SEXUELLE

Un ex-enseignant, Jean-Pierre Colas, a été condamné à 20 mois d'emprisonnement, hier, à Val-d'Or, pour avoir eu des relations sexuelles avec une adolescente de 15 ans alors qu'il était en position d'autorité. L'ancien professeur de français a toutefois été acquitté par un jury de l'accusation de sodomie qui pesait aussi contre lui. La preuve a révélé que Colas avait eu une relation sexuelle consensuelle avec l'adolescente alors qu'il enseignait à la polyvalente Le Carrefour, à Val d'Or.

USURPATION D'IDENTITÉ

Un individu de 32 ans de Hull devra payer des amendes totalisant 1 250 \$ pour avoir, en cinq occasions, usurpé l'identité de son frère, dans l'espoir d'échapper à la justice. « Il est évident que l'accusé avait une affection particulière pour son frère », a dit le juge Nicole Gibeault, de la Cour du Québec qui, en plus d'imposer les amendes, a ordonné à Gerald Walsh d'effectuer 60 heures de travaux communautaires. A cinq reprises, entre 1990 et 1993, Gerald Walsh s'était fait passer pour son frère Richard après avoir été intercepté par des policiers pour des infractions au Code de la sécurité routière. C'est après une rencontre avec son frère, exaspéré par tous les problèmes que lui causait l'accusé, que ce dernier s'est finalement livré à la police.

VOIS À SAINT-DAMIEEN

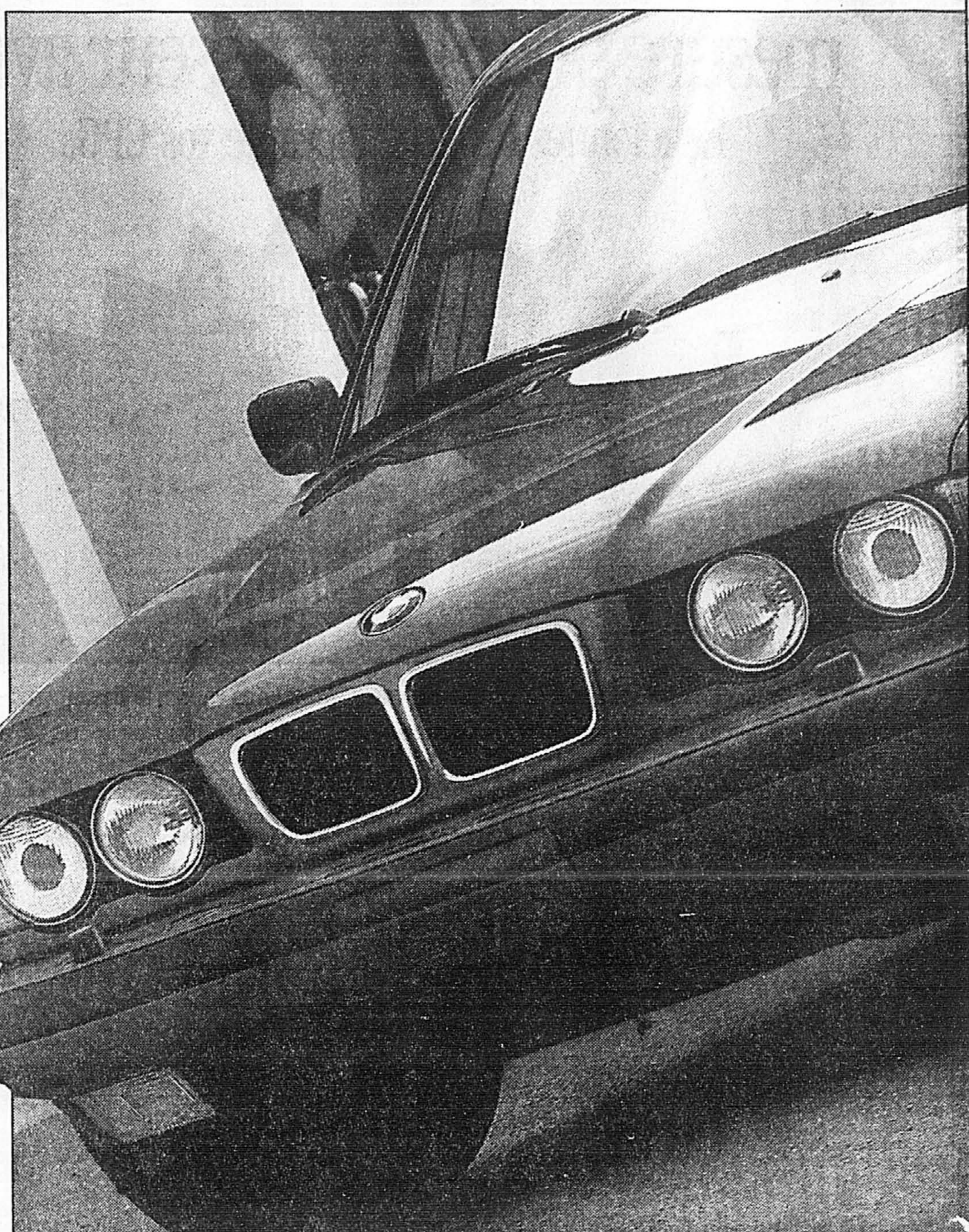
La Sûreté du Québec enquête présentement sur deux vols qualifiés perpétrés à la succursale de la Caisse populaire de Saint-Damien-de-Brandon. Le premier vol a eu lieu le 7 juillet 1994, quand trois individus ont pris la fuite avec 7 000 \$. Le 22 février dernier, les mêmes trois suspects ont dérobé une somme de 5 000 \$. Il sont âgés d'environ 18 à 25 ans. Toute information à leur sujet peut être transmise à Montréal au 598-4043.

CADAVRES NON RÉCLAMÉS

Le Bureau du coroner garde présentement à la morgue de Montréal trois corps, dont deux non identifiés, et lance un appel à la population pour tenter de joindre des proches afin de leur organiser des funérailles. Le premier corps est celui de Sandor Kallo, 96 ans, décédé le 21 janvier dernier au Centre hospitalier Grace Dart, sis au 6085 est, Sherbrooke, à Montréal. Le deuxième corps à être réclamé est celui d'un homme retrouvé en bordure du Saint-Laurent, à Varennes, le 10 août 1994 et décédé depuis plus ou moins un an. Il s'agit d'un homme de 30 à 35 ans et mesurant environ cinq pieds et six pouces. Il avait les cheveux bruns, un tatouage à l'avant-bras droit et portait des bottes de cow-boy à pointes métalliques. Le Bureau du coroner cherche aussi des parents ou des amis d'un homme, à l'aspect d'un itinérant, pouvant se nommer Bruno Slezak Jozef. Agé de 40 à 60 ans, il serait mort vers le 28 janvier dernier au 2605 de la rue Ekers, dans le quartier Côte-des-Neiges, à Montréal. Cet homme, mesurant cinq pieds quatre pouces et pesant 78 livres, avait les cheveux grisonnants et portait une barbe et une moustache blanches. Il était vêtu d'un chandail de lainage bleu, d'une chemise bleue à carreaux et d'un pantalon de velours côtelé. Il était en possession d'un grand nombre de billets de mini-loto.

DÉCOUVRIR LA COMMUNAUTÉ NOIRE

À l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs, le ministère de l'Éducation du Québec et le ministère des Affaires internationales, de l'immigration et des Communautés culturelles lancent une série d'outils à caractère pédagogique sur le thème de la présence des Noirs dans la société québécoise d'hier et d'aujourd'hui. Conçus pour le second cycle du primaire, ces outils consistent en un document de référence destiné aux enseignants, en deux fiches pédagogiques et en une brochure illustrée destinée aux élèves. Ces documents à caractère historique devraient contribuer à une meilleure reconnaissance de l'apport de cette communauté au Québec.



1 Les voitures de la série 5 sont considérées par plusieurs comme étant les meilleures voitures de leur catégorie. Ces berlines au caractère sportif offrent un comportement routier exceptionnel et des performances à faire rougir quelques coupés sport.

POURQUOI CHOISIR UNE SÉRIE 5 ?

2 Outre les caractéristiques esthétiques et mécaniques de la série 5, voici un autre argument de poids qui fera sans doute pencher la balance. Pour une période de temps limitée, vos concessionnaires BMW vous offrent la possibilité de prendre le volant d'une voiture de la série 5 à partir de **674\$** par mois à un taux de financement subventionné de 7,5%

3 Venez-la voir chez vos concessionnaires BMW du Grand Montréal.



Montreal
Canbec Automobiles inc.
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
731-7871

Laval
Boulevard St-Martin Auto inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343/Mtl 343-3412

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
695-6662/343-3413

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard, Rive Sud 445-4555
Montréal 875-4415

* A partir de 674\$ par mois pour le modèle BMW 525i 1995. Cette offre s'applique uniquement au contrat de location et requiert un acompte de 9 945\$. Basé sur un taux de location de 7,5% offert par l'entremise des services financiers BMW pour une période de 36 mois. Sujet à l'approbation du crédit. Valeur résiduelle garantie de 23 275\$ au terme de la période de location. Un dépôt de garantie de 1 mois de location sera exigé. Des frais de 12¢ le kilomètre seront exigés après 2000 km par mois. Taxes, transport, préparation en sus. Passez voir votre concessionnaire BMW pour plus de détails.

LIBRAIRIE LE BOUQUIN

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.

Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h

395, Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Tours Mont-Royal

FORT LAUDERDALE

NOUVEAU AUCUN SUPPLÉMENT SAC DE GOLF

AIR Club C INTERNATIONAL

à partir de... **258\$**

CONSULTEZ DES EXPERTS...

BELOEIL	LAVAL	
• Voyages Action 464-0363	• Caribeq 2000 664-3399	
BROSSARD	ST-EUSTACHE	
• Const. Jean-Pierre 462-0907	• E.L. L. Renaud 472-7112	
MASCOUCHE	REPENTIGNY	
• Voyages Mascouche 474-2441	• Voyages Au Soleil 585-4555	
MONTRÉAL	VILLE LASALLE	
• Voy. Le Connaisseur 351-5710	• Les Vacanciers 365-8600	
• Voyages Aéro Club 864-0044		
• Voyages Sélection 272-2226		

Pour voyager encore plus souvent, il vous faut une Carte Or MasterCard de la Banque Nationale

DU SOLEIL A PRIX INCROYABLES

ACAPULGO	MARGARITA
DÉPARTS DE MTL, 2-3-(4 +50\$) MARS 1 SEM.	DÉPARTS DE MTL, 4 MARS 1 SEM.
Caleta Gran Meigas TOUT COMPRIS 699	Bella Vista 3 REPAS PAR JOUR + BOISSON 799
Club Del Sol (studio) 599	Port L'Mar Suites TOUT COMPRIS 699
Bali-Hai (std) 599	Maria Luisa 499
PUERTO VALLARTA	PUERTO LA CRUZ
DÉPARTS DE MTL, 2-(5 +50) MARS 1 SEM.	DÉPART DE MTL, 4 MARS 1 SEM.
Meza Del Mar (mont) TOUT COMPRIS 649	Punta Palma 3 REPAS PAR JOUR + CRÉDIT BOISSON 799
Meza Del Mar (mer) TOUT COMPRIS 699	Hosteria El Morro 3 REPAS PAR JOUR + BOISSON 599
San Marino Plaza TOUT COMPRIS 699	
IXTAPA	CARTHAGÈNE
DÉPARTS DE MTL, 2-(5 +50) MARS 1 SEM.	DÉPART DE MTL, 6 MARS 1 SEM.
Fontan Beach TOUT COMPRIS 799	CLUB CARTAGENA:
Aristos TOUT COMPRIS 799	El Dorado TOUT COMPRIS 699
	Torre Los Andes TOUT COMPRIS 799
PUERTO PLATA	VARADERO
DÉPARTS DE MTL, 3-(4 +50) MARS 1 SEM.	DÉPARTS DE MTL, 3-(4 +50) MARS 1 SEM.
Jack Tar (sans golf) TOUT COMPRIS 899	Club Atabey TOUT COMPRIS 699
Cofresi TOUT COMPRIS 699	Guitart Paradiço 3 REPAS PAR JOUR + CRÉDIT BOISSON 799
Bayside Hill TOUT COMPRIS 699	Riu Las Moñas 2 REPAS/JOUR 799
	Module Granma 2 REPAS/JOUR 599

Les conditions générales de la brochure 94-95 s'appliquent. Espace limité. Prix par pers. en occ. double. Taxes comprises. Prix sujets à changement sans préavis. Tours Mont-Royal n'est pas responsable des erreurs dans cette annonce. APPLICABLES SUR NOUVELLES RÉSERVATIONS EN DATE DU 28 FÉVRIER 1995

**PRÊTS REER À
NOTRE TAUX PRÉFÉRENTIEL**

Une stratégie REER sur mesure pour l'investisseur avisé

Échelonnez les échéances de vos CPG...

...tout en obtenant
un taux supérieur!

8%
18 mois
l'an

Voici d'autres stratégies pour que votre REER vous rapporte davantage :

- Profitez d'un taux garanti pendant 60 jours sur les transferts provenant d'un autre établissement financier dans un CPG REER ou un CPG FERR du Montréal Trust.
- Obtenez un boni de 1/2 % sur nos taux d'intérêt annuels affichés en cotisant à un CPG REER ordinaire de 1 an à 5 ans (500 \$ minimum) du Montréal Trust ou en transférant 10 000 \$ provenant d'un autre établissement financier (à l'exception des sociétés membres du Groupe Banque Scotia) avant le 1^{er} mars 1995. (Le boni ne s'applique ni aux CPG à taux ascendant, ni aux CPG IndiBourse de 18 mois.)
- Renseignez-vous sur nos autres taux de CPG à court terme de 3 à 11 mois (2 000 \$ minimum).



MONTRÉAL TRUST

MEMBRE DU GROUPE BANQUE SCOTIA

Les taux peuvent changer sans préavis. L'offre de boni d'intérêt de 1/2 % ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle de CPG. Intérêts versés annuellement ou à l'échéance dans le cas des durées de 3 à 11 mois. Prêts consentis au taux préférentiel du Montréal Trust sous réserve des exigences habituelles de crédit.

Pour plus de précisions, appelez-nous dès aujourd'hui!

MONTRÉAL (CENTRE-VILLE) Place Montréal Trust 982-7100 Place Ville-Marie 393-3117 Rue Saint-Jacques 392-1880 LAVAL Carrefour Laval 973-2040	OUTREMONT 273-7666 POINTE-CLAIRE Centre Fairview 695-5230 SAINT-BRUNO Promenades St-Bruno 441-9030	SNOWDON Chemin Queen Mary 488-7000 SAINTE-ANNE 465-3265 VILLE-MONT-ROYAL 735-1314 WESTMOUNT 932-6000	QUÉBEC Rue Saint-Amable 529-8841 CHARLESBOURG 622-4280 SAINTE-FOY Place Laurier 659-4955
--	---	--	---

La reprise de forages au Labrador ramènera les manifestants innus

Presse Canadienne
VOISEY BAY, Terre-Neuve

■ Une compagnie minière vient de décider de reprendre ses opérations de forage dans un site isolé du Labrador, provoquant le mécontentement des Innus qui manifesteront à nouveau sur place.

« Nos gens vont retourner à Voisey Bay, a déclaré hier le président de la nation Innu, Peter Penashue, mais je ne vais pas révéler quelle sera notre stratégie. »

Plus tôt ce mois-ci, une centaine d'autochtones de la communauté de Davis Inlet ont érigé un campement à proximité du site minier, en guise de protestation. Les manifestants souhaitent que l'entreprise cesse ses opérations tant que leurs prétentions territoriales n'auraient pas été reconnues.

Aucun incident n'avait éclaté, mis à part une bousculade impliquant des agents de la Gendarmerie royale du Canada — à l'issue de laquelle deux Innus ont été arrêtés — et l'incendie de quelques pièces d'équipement, que les Innus ont reconnu avoir allumé.

Les autochtones avaient cessé de manifester après que l'entreprise, Diamond Fields Resources, dont le siège social se trouve à Vancouver, eut cessé ses forages et entrepris des pourparlers dans l'espoir de trouver une solution à l'impasse.

Toutefois, les discussions s'étant avérées vaines, la compagnie a décidé de reprendre ses

activités le week-end dernier. « Nous ne nous sommes pas entendus sur la voie à suivre, a confirmé hier le directeur de Diamond Fields Resources, Richard Garnett. D'ici là, nous avons décidé de forer à nouveau. »

Les Innus avaient quitté les lieux le 15 février, après que la compagnie eut accepté de cesser ses opérations au profit de négociations. Seules leurs tentes étaient demeurées sur place.

Les agents de la GRC, quant à eux, n'avaient pas déserté le site minier. Hier, 50 d'entre eux s'y trouvaient encore afin d'assurer la protection des travailleurs.

Par ailleurs, la GRC a demandé aux Forces armées canadiennes de lui prêter des tentes mais elle ne réclamera pas le soutien de troupes, a indiqué un porte-parole.

La compagnie a proposé de former un comité qui serait chargé de superviser ses opérations. Elle a également entrepris une exploration des lieux au moyen d'un radar afin de localiser les sites funéraires et tout autre objet d'importance culturelle avant d'entreprendre le forage, a fait savoir M. Garnett.

Le président Penashue, informé hier de la décision de la Diamond Fields Resources, a décidé de se retirer de la table de négociation tant que dureront les forages et ce, en raison, a-t-il expliqué, du « mépris » démontré par l'entreprise à l'égard des pourparlers.

Les syndicats du rail désignent leur cible aujourd'hui

Presse Canadienne
TORONTO

■ Les syndicats qui représentent les milliers de travailleurs des chemins de fer canadiens annonceront aujourd'hui quelle compagnie, de CP Rail ou CN Rail, sera leur cible advenant qu'ils décident de déclencher une grève nationale.

Les pourparlers entre les travailleurs et les deux transporteurs ont repris ce week-end mais achoppent toujours sur la question de la sécurité d'emploi, a fait savoir hier le président des

Travailleurs canadiens de l'automobile, M. Buzz Hargrove.

Les trois principaux syndicats qui négocient le renouvellement de leur convention collective devaient se réunir ce matin pour décider de leur cible et du type de moyen de pression qu'ils adopteront advenant l'échec des pourparlers.

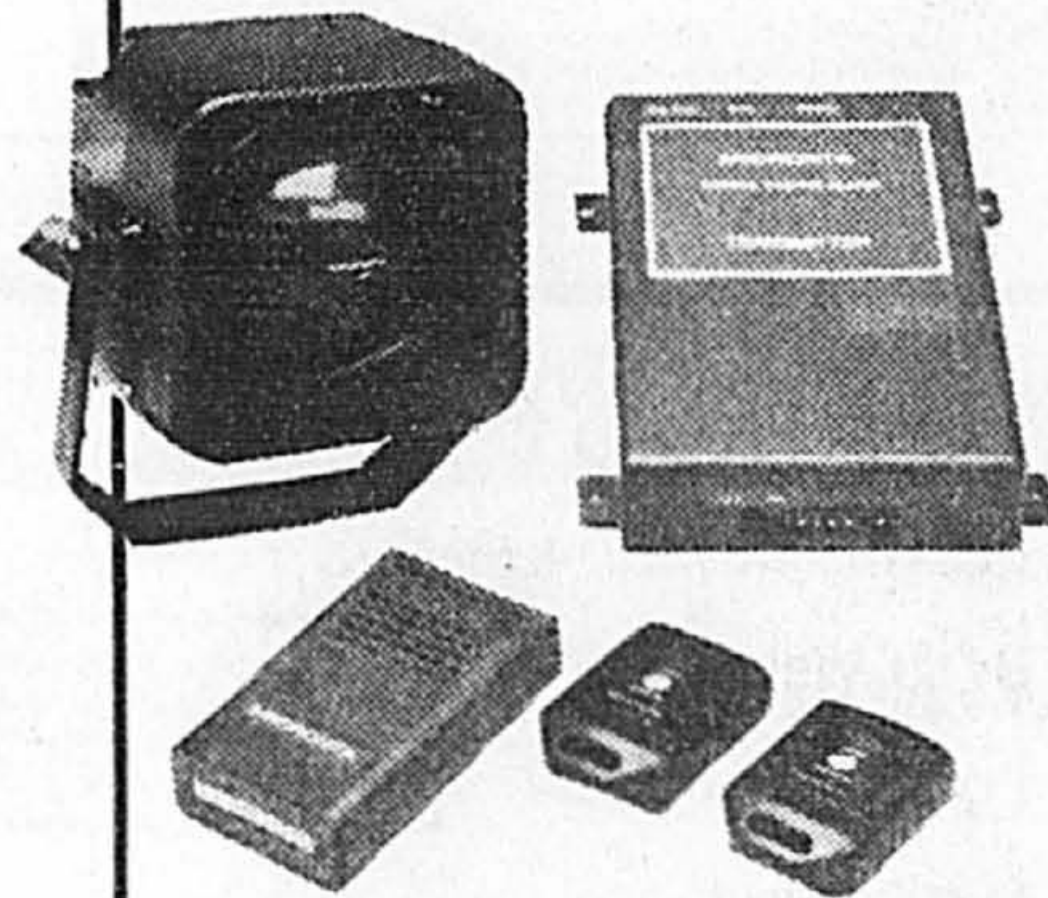
Plus de 25 000 syndiqués seront en position de grève légale à compter de minuit, demain. Mais M. Hargrove a indiqué que les syndicats n'avaient pas l'intention de recourir à des moyens de pression cette semaine.

ÉQUIPEZ VOTRE AUTO!

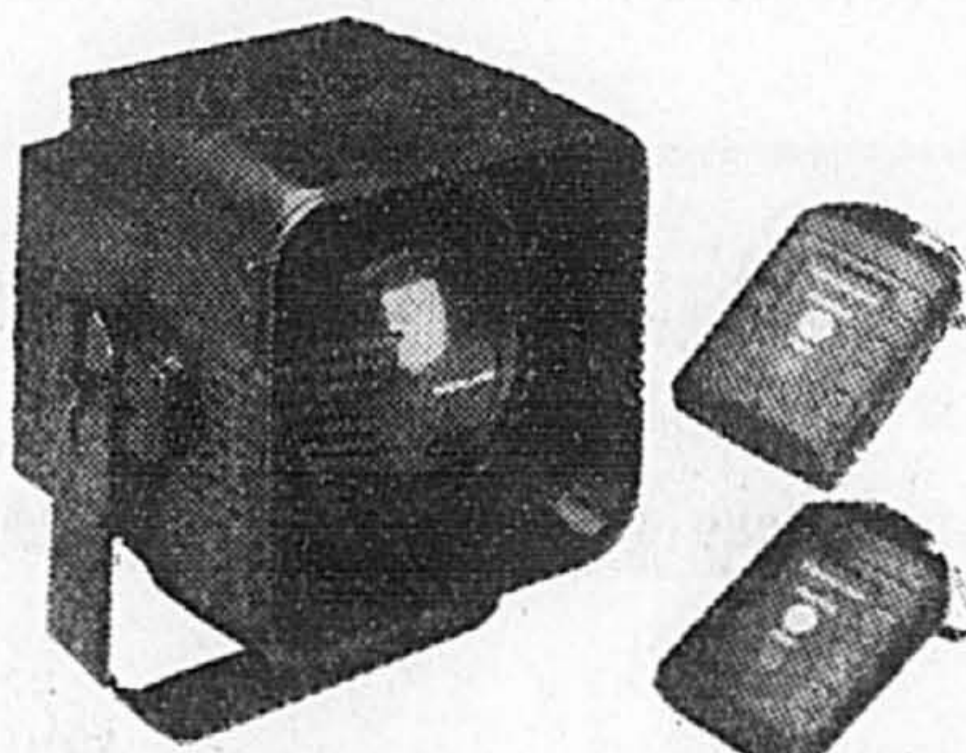
RABAIS \$50. Antivol intégral facile à installer. Seulement 4 fils à brancher. Comprend des détecteurs de chocs et de variations de tension. Sirène stridente incorporée. 49-771. Cour. 119.95, solde 69.95



rabais jusqu'à \$90



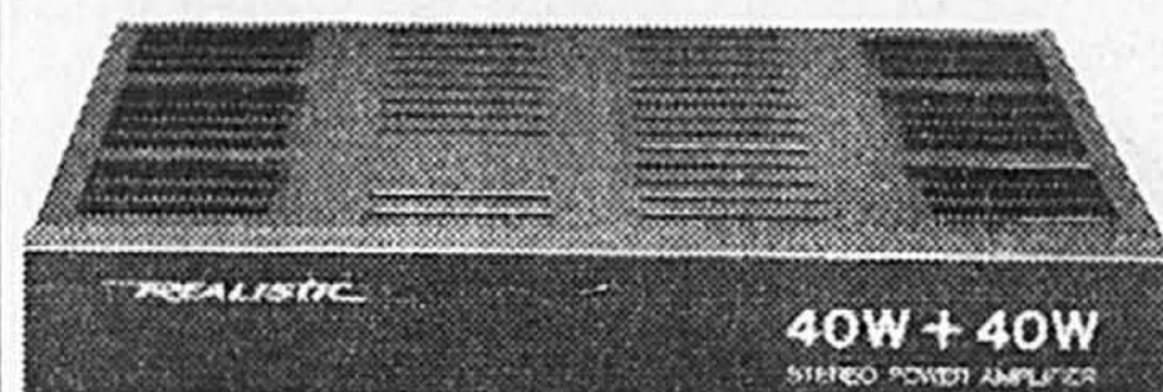
RABAIS \$90. Antivol facile à installer. Comprend téléavertisseur, sirène, alarme de 90 secondes et interrupteur d'allumage. 49-722. Cour. 279.95, solde 189.95



RABAIS \$60. Antivol avec armement passif automatique et détecteurs de chocs et de variations de tension. Facile à installer. 49-721. Cour. 139.95, solde 79.95



rabais \$30
149.95
~~179.95~~



rabais \$20
69.95
~~89.95~~

Ampli stéréo de 80 watts. Réponse de fréquences de 20 à 25 000 Hz. Entrées isolées et protection contre les surtensions. 12-1957

Lecteur AM/FM stéréo à auto-inversion, recherche automatique et demi-panneau avant amovible. 12-2102



rabais \$20
179.95
~~199.95~~

Lecteur AM/FM à syntonisation anti-dérive et inversion automatique. Panneau avant amovible pour la sécurité. 12-2103

rabais \$30
139.99
~~169.99~~



D) Télécouleur 1.6" portatif avec syntonisation automatique et écran rétroéclairé. 16-166
E) RABAIS \$12. Antenne amplifiée portative conçue spécialement pour les téléportatives. 15-1607. Cour. 36.99, solde 24.99

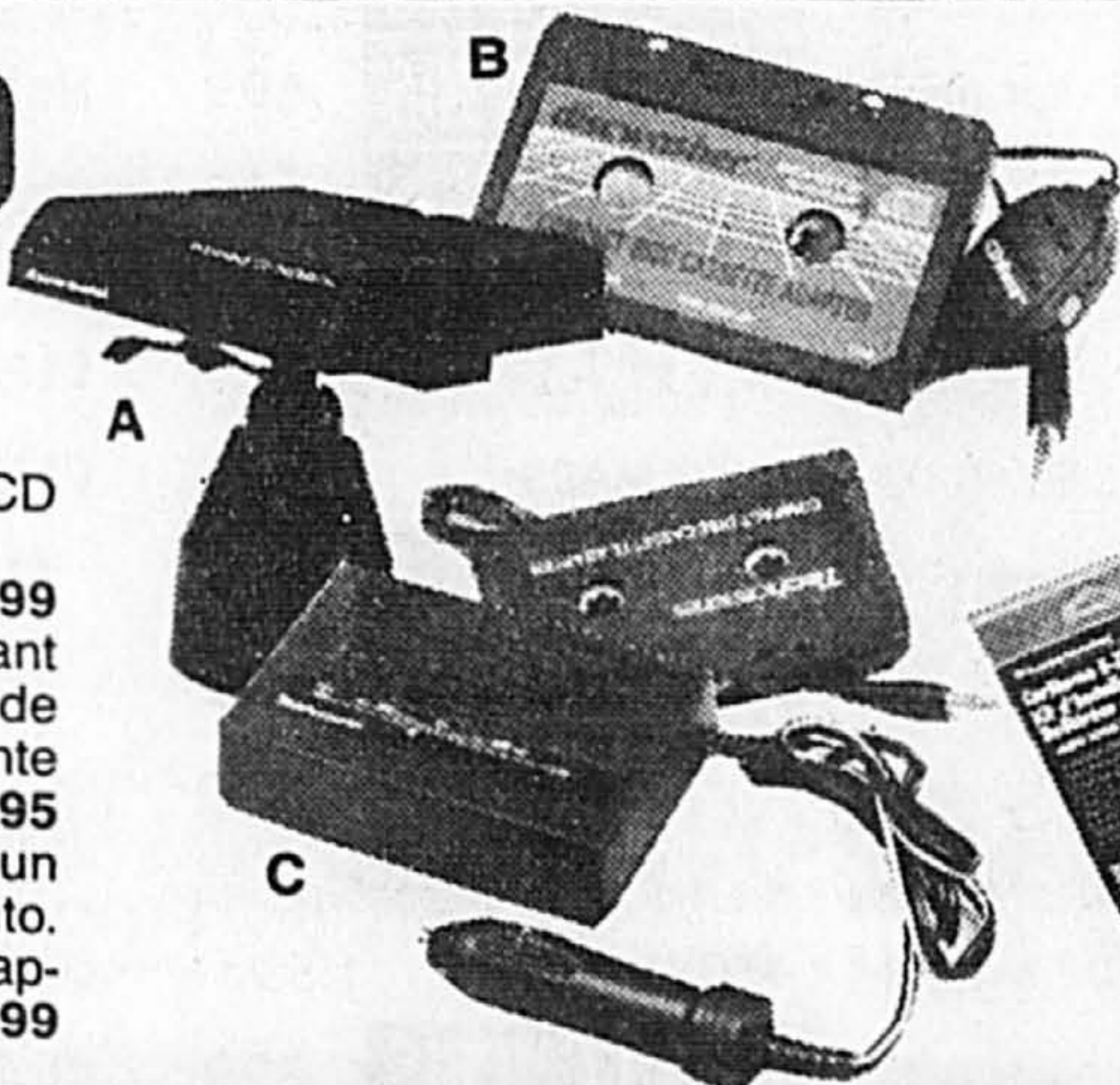


rabais \$20
39.95
~~59.95~~

Combinés 3 voies à puissance admissible de 30 W chacun. Haut-parleurs de graves de 3 1/2". Installation facile. 12-7250

à partir de **24.99**
Accessoires pour CD

- A) Monture CDM50CL pour installer un CD portatif dans un véhicule. 12-8202 24.99
- B) Adaptateur CD/cassette permettant d'écouter un CD par la radiocassette de votre auto. Aucune installation permanente requise. 12-8100 29.95
- C) Ensemble d'adaptateurs pour relier un CD portatif à une radiocassette d'auto. Comprend adaptateur CD/cassette et adaptateur 12 VCC. 12-8201 44.99



PASSEZ VOIR NOTRE GAMME COMPLETE EN MAGASIN!

Watts	Dim.	Type	N° cat.	Chac.
100	8"	Graves	40-8054	59.95
100	10"	Graves	40-8055	69.95
30	3 1/2"	Cône double	40-8300	15.95
40	4"	Cône double	40-8302	16.95
60	6"	Cône double	40-8306	21.95
40	6x9"	Cône double	40-8310	24.95
50	4"	Coaxial	40-8321	34.95

RIEN À PAYER AVANT 90 JOURS
Sur achats de plus de \$250 faits avec une carte de crédit Radio Shack. Demandez les détails.

Radio Shack
L'endroit totalement branché

DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit Radio Shack vous permet de faire vos achats sans tarder. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches.

Expire le 11 mars 95



Caisses de retraite: Singer et Simonds ont agi illégalement, dit la Cour d'appel

YVES BOISVERT

La Cour d'appel vient de donner raison aux retraités des défunctes compagnies Singer et Simonds, qui s'étaient emparées illégalement des surplus de la caisse de retraite.

Au train où vont les choses, cependant, la plupart des travailleurs seront morts avant que ces compagnies ne leur rendent leur argent.

Quand l'ex-Singer de Saint-Jean-sur-Richelieu (maintenant TSCO) a fermé boutique, en 1986, il y avait 600 employés et retraités. La mort en a emporté 250. Les 350 qui vivent ont en moyenne 79 ans.

Maintenant que la Cour d'appel a confirmé le jugement de la Cour supérieure leur donnant raison, toutes ces personnes doivent attendre de voir si leur ex-employeur demandera la permission d'en appeler en Cour suprême, dans les 60 prochains jours.

Robert Châteauneuf, ce retraité de Singer qui a mené la lutte depuis 1986, s'est tout de même réjoui de la décision du plus haut tribunal au Québec.

Les juges Louis LeBel, Jean-Louis Baudouin et Marie Deschamps ont conclu à l'unanimité que tant Simonds que Singer ont violé leurs obligations envers leurs employés en s'emparant du surplus des caisses de retraite au moment de la fermeture de l'usine qu'elles exploitaient.

Dans le cas de Simonds, qui avait une usine à Granby, le surplus du fonds de pension s'élevait au moment de la fermeture, en 1988, à 4,9 millions de dollars. Cette somme doit être rendue aux retraités avec intérêts.

Dans le cas de Singer, le surplus était de 4,2 millions (maintenant près de 7 millions avec les intérêts). Les retraités de Singer ont obtenu en outre le versement de 6,2 millions pour le « congé de cotisation » que l'employeur s'était accordé quelques années avant de fermer l'usine.

Ces décisions, si elles sont confirmées, viendront tripler les rentes des retraités. Elles varient de 50 \$ à 200 \$ par mois en général, dit Me Marcel Rivest, avocat des retraités de Singer.

Dans les deux cas, l'employeur avait mis sur pied un fonds de pension pour le bénéfice de ses employés à la fin des années 1940. Au fil des ans, les règles du fonds ont subi un grand nombre de modifications. Mais toujours, les documents prévoyaient clairement qu'en cas de surplus, les retraités devaient bénéficier de cet argent. Il faut dire qu'au moment de l'établissement de ces fonds, personne ne prévoyait qu'il y aurait un jour un surplus.

Puis, dans les deux cas, l'employeur a transféré l'argent dans une « caisse de retraite » et, voyant venir un surplus, a secrètement modifié les règles. Les nouvelles règles unilatéralement adoptées permettaient à l'employeur de s'emparer du surplus de la caisse et de cesser d'y contribuer.

Dans les deux cas, ou bien l'employeur a gardé ces modifications secrètes, ou bien il a menti à ceux qui cherchaient de

l'information. M. Châteauneuf s'était fait dire de « s'occuper de faire des machines à coudre » au lieu de chercher des informations.

La prétention de Singer et Simonds était que leur obligation envers leurs employés ne couvrirait que la pension qui était promise initialement. Comme la caisse était sous la responsabilité de la société dans les deux cas, elles prétendaient que tout surplus leur revenait.

Le juge LeBel, qui a rédigé les jugements dans les deux cas, en vient à la conclusion qu'une caisse de retraite n'est pas la chose de l'employeur. Il a une obligation contractuelle envers ses employés, à qui revient le bénéfice de cette caisse.

Le juge observe que les deux compagnies ont manqué gravement à leur obligation d'informer les travailleurs au sujet de cette caisse.

C'est à peine si la Cour d'appel ne traite pas l'employeur de voleur: « À tout le moins, on se trouve devant une appropriation illégale des contributions des employés, dans l'hypothèse la plus favorable (à Simonds) », écrit le juge LeBel.

La juge Marie Deschamps a exprimé une dissidence avec ses deux collègues sur la question du congé de contribution de Singer. Elle estime que l'employeur y avait droit à cause de la « logique » du régime et de la formulation des clauses établissant la caisse de retraite. Les actuels ne pouvant prévoir avec précision combien coûteront les rentes, il arrive qu'un surplus se forme. Le rôle de la caisse est de payer les rentes telles que prévues, pas d'accumuler des surplus qui ne sont jamais encaissés. Dans un cas semblable, estime la juge dissidente, l'employeur a le droit d'ajuster sa contribution selon l'évolution de la situation.

Les juges majoritaires, eux, estiment que l'employeur avait l'obligation de continuer à fournir de l'argent à la caisse, et que cesser de contribuer équivaut à une appropriation illégale.

Il est à noter que dans le cas de Simonds, une partie du surplus dont veut s'emparer la compagnie vient directement de la contribution des travailleurs au cours des dernières années de l'usine.

Singer, d'autre part, s'est servie à même la caisse de retraite pour payer ses frais d'avocat (Danièle Mayrand chez Desjardins Ducharme). La Cour d'appel ordonne que cet argent soit remboursé à la caisse. Il s'agit de plus d'un demi-million de dollars, selon M. Châteauneuf.

Me Marcel Rivest, l'avocat des retraités de Singer, a demandé hier en conférence de presse que le gouvernement ordonne un moratoire pour empêcher les employeurs de se donner des « congés de contribution » (se servir du surplus pour effectuer leur contribution).

Les avocats de TSCO (ex-Singer) et de Eljer Manufacturing (ex-Simonds, représenté par McCarthy Tétraut) n'ont pas répondu à nos appels.



PHOTO ARMAND TROTTER, La Presse
Robert Châteauneuf, un retraité de Singer qui mène le combat depuis 1986, et Me Marcel Rivest, qui représente les anciens employés du manufacturier de machines à coudre.

Ne manquez pas le plus complet...



salon de l'habitation au pays

VOUS Y VERREZ :

- 5 maisons exclusives de ville et de banlieue
- des bureaux pour les travailleurs à domicile
- l'art de recevoir avec des tables bien décorées
- des décors d'ambiance créés pour Pascale Bussières, Grégory Charles, Jean-Marc Parent et Joey Saputo
- les nouvelles cuisines et salles de bains
- toutes les nouveautés en portes et fenêtres, systèmes de chauffage, climatisation et sécurité

16^e SALON NATIONAL DE L'HABITATION

LE SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

DU 24 FÉVRIER AU 5 MARS AU STADE OLYMPIQUE

- le Pavillon des manufacturiers : ameublement - électroménagers - électronique
- pour votre extérieur : horticulture, jardin, piscine, patio, meubles...
- trois magnifiques aménagements paysagers dont le jardin fleuri de Dominique et le parc de l'environnement
- tout pour rénover, construire, décorer de la cave au grenier, du dedans au dehors

HEURES D'OUVERTURE
Vendredi et samedi : 10h à 23h
Dimanche : 10h à 20h
Lundi au jeudi : 10h à 22h

PRIX D'ENTRÉE (tous inclus)
Adultes : 9,00\$
Étudiants et aînés : 7,00\$
Enfants de 6 à 12 ans : 3,50\$

La billetterie ferme une heure et demie avant la clôture du salon.

Un événement

PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET CONFÉRENCES AUJOURD'HUI AU SALON

«PREMIERS SOINS À DOMICILE»	«THÉÂTRE DE LA PRÉVENTION PROTECTRON»	«CENTRE-INFO FLEURS, PLANTES ET JARDINS»	«THÉÂTRE DE LA RÉNOVATION BLACK & DECKER/DEWALT»
<p><i>Simulations et ateliers offerts par la Société Canadienne de la Croix-Rouge touchant différentes situations possibles d'urgence à domicile (1 heure).</i></p> <p>11h00 - 14h00 - 17h00 La crise cardiaque</p> <p>12h00 - 15h00 - 18h00 Les brûlures à la maison</p> <p>13h00 - 16h00 - 19h00 L'étouffement d'un enfant</p>	<p>11h - 12h - 15h - 17h30 - 19h30 Service de la prévention des incendies de Montréal : la sécurité incendie «parlons en»</p> <ol style="list-style-type: none"> ça se parle ? ça se prépare ? ça se pratique ? <p>12h - 14h - 16h30 - 18h30 - 20h30 Protectron : les systèmes de sécurité, simples, faciles et abordables</p>	<p>13h00 La vie... côté terrasse !</p> <p>14h30 Les bonsaïs ? Plus facile que vous ne le pensez</p> <p>16h00 Les vedettes du jardin : Iris et hémérocalles</p> <p>17h30 Plantes vivaces et endroits ombragés</p> <p>19h00 Le secret derrière les plus beaux aménagements</p> <p>20h30 10 trucs d'un expert pour réussir votre aménagement paysager</p>	<p>En alternance 14h à 16h 19h à 21h</p> <p>Conférences sur l'autoconstruction avec Suzanne Tarte de l'École d'autoconstruction TON TOIT TOI-MÊME, Mario Gauthier, auteur de AUTOCONSTRUCTION INC., et cliniques et démonstrations sur les outils et leur maniement par l'équipe de spécialistes Dewalt.</p> <p><i>La programmation est sujette à changements sans préavis.</i></p>

La meilleure affaire*

Nos clients nous l'on dit!

Niquet St-Bruno

1905, Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Bruno
653-1553 ☎ 1-800-640-0105
(seulement une dizaine de minutes des ponts)

UN SCORE PARFAIT : 10 SUR 10

DEVENEZ MEMBRE DU CLUB SÉJOURS FRÉQUENTS DE DAYS INN
ET VOUS AVEZ DROIT À CES AVANTAGES EXCLUSIFS :

1 GRATUITEMENT LES AVANTAGES D'UNE NOUVELLE «CHAMBRE DU CLUB»[†] comprenant le café, un sèche-cheveux et un port d'accès dans la chambre

2 UN TARIF EXCLUSIF
Chambres de 39 \$ - 79 \$*

3 FACULTÉ DE FAIRE ENCAISSER DES CHÈQUES jusqu'à 50 \$ avec une carte American Express^{MD} en règle

4 JOURNAL GRATUIT

5 RÉCEPTION GRATUITE DES MESSAGES ENVOYÉS PAR TÉLÉCOPIEUR

6 APPELS TÉLÉPHONIQUE LOCAUX GRATUITS

7 LOGEMENT GRATUIT POUR LE CONJOINT

8 RISTOURNES dans les agences participantes BUDGET AUTO-LOCATION-RENT-A-CAR

9 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EXCLUSIF GRATUIT POUR LES RÉSERVATIONS

1 (800) TEN-DAYS
(836-3297)

et la
10^e
NUIT
GRATUITE

DAYS INN

DEVENEZ MEMBRE DU CLUB EN VOUS INSCRIVANT DANS UN ÉTABLISSEMENT DAYS INN AU CANADA OU EN EN VOYANT VOTRE CARTE D'AFFAIRES PAR TÉLÉCOPIEUR AU (416) 923-5424

COLOMBIE-BRITANNIQUE: Nanaimo, Vancouver, Victoria (printemps 95) ALBERTA: Calgary, Edmonton (printemps 95) ONTARIO: Belleville, Brantford, Brockville, Cambridge, Cornwall, Gananoque, Guelph, Hamilton, Kenora, Kingston, Leamington, Lindsay, London, Niagara Falls-By the Falls, Niagara Falls-Lundy's Lane, Niagara Falls-On The River, Niagara Falls-Overlooking The Falls, North Bay, Ottawa, St. Catharines, Sarnia, Saule-Ste-Marie, Sudbury (printemps 95), aéroport de Toronto, centre ville de Toronto, Toronto est, Toronto/Mississauga, Trenton, Welland QUÉBEC: centre ville de Montréal, Montréal ouest (aéroport), Vieux Montréal, aéroport de la ville de Québec, ville de Québec est NOUVELLE-ÉCOSSE: Halifax

[†] Sous réserve des chambres vacantes. Certaines restrictions sont applicables. Tarifs susceptibles d'être modifiés sans préavis et sous réserve des chambres vacantes; les prix ne comprennent pas les taxes. Club «séjours fréquents» et «Chambres du Club» uniquement dans les établissements Days Inns au Canada.
^{MD} utilisées sous licence de American Express Company.
Copyright © Amex Bank of Canada 1994-1993 Days Inn of America, Inc.

Cartes

Budget
Un choix bien calculé

UQAM : le département de sciences religieuses en tutelle le 7 mars ?

CLAUDE-V. MARSOLAIS

La Commission des études de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'instance suprême au plan académique, décidera le 7 mars si elle doit mettre en tutelle le département de sciences religieuses de l'institution à la suite des révélations de *La Presse* selon lesquelles un ex-directeur gérait un compte secret de 3000 à 4000 \$ provenant de la vente de photocopies aux étudiants.

Or, plusieurs professeurs du département qui ont été joints hier souhaitent vivement cette mise en tutelle qui aura pour effet de ramener le calme après des mois d'agitation au sein de l'instance.

«Règlement de compte, vendetta», les qualificatifs fusent de toute part parmi le corps professoral de ce département qui est composé de 13 membres.

L'ex-directeur visé par l'article du journal, M. Louis Rousseau, a déclaré qu'il avait rendu compte de ses responsabilités lors d'une enquête interne. Selon lui, le fonds pour les photocopies de notes de cours qui étaient vendus aux étudiants existait bien avant son règne (de 1992 à 1994). «Ce fonds avait été mis sur pied pour faciliter la vie des étudiants et pour éviter les contrôles tatillons de l'administration universitaire.»

Selon les explications entendues, l'assemblée départementale,

qui est une instance autogestionnaire composée des professeurs et de chargés de cours, avait mis sur pied ce fonds depuis de nombreuses années afin d'en faire bénéficier les étudiants. À partir de ce fonds, on préparait des photocopies de notes de cours ou d'extraits d'ouvrages que l'on revendait aux étudiants.

L'actuel directeur du département de sciences religieuses, Christian Saint-Germain, a indiqué que le litige a commencé lorsque l'ancien directeur a refusé, après plusieurs demandes, de retourner à la trésorerie les sommes que contenait le fonds, à la fin de la session d'études du printemps dernier. «Pour autant, un règlement interdit aux professeurs de gérer des fonds à même un compte de banque privé.»

Se faisant la porte-parole du directeur Claude Corbo, la directrice des relations externes de l'UQAM, Mme Josette Guimont, a indiqué que l'université «avait fait ce qu'elle devait faire dans ce dossier». «Nous avons fait une vérification interne, blâmé l'ex-directeur et exigé le versement des fonds qui restaient dans le compte.»

Guerre intestine

Au-delà de cette affaire de fonds se profile une guerre intestine au sein du département sur l'orientation future des programmes.

Le nouveau directeur du département, Christian Saint-Germain, qui n'est âgé que de 34 ans, aurait décidé de revoir de fond en comble les programmes de cours afin qu'ils correspondent à une plus grande pertinence sociale. Il se serait buté à l'opposition de collègues plus âgés qui ont commencé leur carrière universitaire en même temps que l'université ouvrait ses portes en 1969.

Un professeur, Jacques Pierre, qui bénéficie d'une année sabbatique, a soutenu que les cafouillages au département avaient débuté à la fin de l'été. «Le directeur actuel a voulu abolir le médium du département *La Revue Religieuse* mais il a refusé de s'en expliquer, s'obstinant à ne pas convoquer l'assemblée départementale des professeurs. Devant son attitude, un médiateur, M. Pierre McKay, de la Faculté des sciences juridiques, a été nommé et il a même recommandé la démission de M. Saint-Germain. Mais celui-ci a refusé.»

Un autre professeur, M. Gérard Rochais, voit dans cette affaire une vendetta personnelle de l'actuel directeur à l'endroit de l'ex-directeur Rousseau, mais il ajoute que la tourmente au sein du département remonte à plusieurs années en arrière. «La tutelle, c'est la meilleure solution dans les circonstances. Cela va ramener la paix dans un département qui en a bien besoin», conclut-il.

La police retrouve des documents d'archives volés il y a 15 ans

Presse Canadienne
TORONTO

La police a retracé certains des documents rares, d'une valeur de 500 000 \$, qui avaient été subtilisés en 1980 au service des archives de l'Ontario. Toutefois, a-t-elle constaté, plusieurs d'entre eux ont été endommagés afin de taire leur origine.

Les experts croient possible de restaurer la plupart des 1500 lettres, qui remontent au 17^e siècle.

Certaines ont été écrites par une vingtaine de grandes figures de l'histoire de l'Ontario, notamment le fondateur de Toronto, John Graves Simcoe.

Les papiers ont été saisis par la police lors d'une descente effectuée au domicile d'un ex-employé du service des archives ontarien, le 7 février. Les enquêteurs ont découvert une seconde cache, à un autre endroit, mais «très peu (de documents) s'y trouvaient», a indiqué l'archiviste Ian Wilson.

Selon ce dernier, plusieurs lettres ont été privées de leur numéro d'identification, certaines ont été grossièrement restaurées tandis que d'autres ont hérité d'un faux cachet postal destiné à accroître leur valeur aux yeux des collectionneurs.

Paul Francis Carter, 61 ans, a été arrêté et accusé de deux chefs, l'un de possession de biens volés et l'autre de contrefaçon. Il doit comparaître le 10 mars à Brampton, près de Toronto.

Le RER
Placement
National
garanti

9.50%*

sans
risque**
sans frais**
sans
problème

Et vous qui pensiez qu'un courtier, c'était pour les riches !

Le RER Placement National garanti vous offre les trois caractéristiques que vous recherchez avant tout dans un régime d'épargne-retraite :

- des placements avec des rendements supérieurs, garantis à 100% ;
- des placements jouissant d'une protection à toute épreuve ;
- des conseils éclairés, objectifs et professionnels.

Sans commission ni frais administratifs !

Exclusif à Lévesque Beaubien Geoffrion !

LÉVESQUE
BEAUBIEN
GEOFFRION

1-800-550-TAUX

* Emetteur: Province de Québec
Échéant le 30 juin 2005

** Si le placement est gardé jusqu'à l'échéance.
Taux sujet à changement sans préavis.
Investissement minimum de 1000 \$.

UNE ESCAPADE ROCK-DÉTENTE

EN **ITALIE**

EN PARTICIPANT AU FESTIVAL DE GASTRONOMIE ITALIENNE

Profumi d'Italia

AU CHÂTEAU CHAMPLAIN, DU 3 MARS AU 1^{er} AVRIL 1995

POUR PARTICIPER: ÉCOUTEZ CITÉ ROCK-DÉTENTE.
LIO KIEFER VOUS POSE UNE QUESTION SUR L'ITALIE
TOUS LES MATINS À 8 H 12.

LA RÉPONSE AUJOURD'HUI EST
"ESCALOPPE MILANAISE"

Hôtels et Villégiatures Canadien Pacifique

Le Château Champlain

DÉLÉGATION COMMERCIALE D'ITALIE

Règlements disponibles à CITÉ ROCK-DÉTENTE et à LA PRESSE

La Presse

CITÉ
107.3 FM
ROCK-DÉTENTE

VINO

4 EN 1
TÉLÉCOPIEUR,
PHOTOCOPIEUR,
IMPRIMANTE, SCANNER
BROTHER INTELLIFAX 3500 ML



brother

- Mémoire 50 pages
- Alimentation de document 30 pages
- Capacité 200 feuilles
- 64 teintes de gris
- Affichage DCL 16 chiffres
- Multicopie avec réduction et agrandissement
- et plus encore

Pour plus de précisions, composez
341-3020
ou passez à notre salle d'exposition

LOCATION • VENTE • ENTRETIEN • CRÉDIT-BAIL

ADMACO

ÉQUIPEMENT DE BUREAU LTÉE
5525, rue Paré Ville Mont-Royal

OUVERT SAMEDI DE 10 H À 14 H

La prison pour avoir payé des ouvriers au noir

ÉRIC CLÉMENT

Le gouvernement canadien a décidé d'être intraitable vis-à-vis de ceux qui fraudent le système fiscal, notamment les gens d'affaires qui peuvent se retrouver en prison s'ils payent des ouvriers au noir.

Après la condamnation à un an de prison d'Alphé Arbour, de Saint-François, en janvier dernier, un autre entrepreneur du secteur de la construction, Mario Joseph, de Greenfield Park, a été condamné la semaine dernière par le juge Lucien Roy, de la cour du Québec, à 90 jours de prison et à 47 022 \$ d'amende pour s'être rendu coupable d'évasion fiscale.

Mario Joseph dirigeait Construction Jobal inc, une compagnie de Greenfield Park créée en 1988. Pour les années fiscales 1989, 1990 et 1991, il a payé à ses employés des salaires au noir pour un montant de 276 596,12 \$, permettant aux employés d'éluider des impôts de 47 022 \$.

Pour arriver à ses fins, Construction Jobal obtenait de l'argent liquide par l'intermédiaire d'un réseau qui émettait des factures d'accommodation (fausses factures). Ce réseau était administré par Kathy Pomerleau et Maia Pomerleau, de Montréal. Ces dernières avaient créé des entreprises fictives (Construction Techni-Formes Inc. et Les Constructions Maya Inc.) qui émettaient des fausses factures à des entreprises.

Construction Techni-Formes, située à l'époque des faits au 2055 rue Peel, bureau 1100, se présentait comme une compa-

gnie de promotion et de construction de maisons individuelles, notamment spécialisée dans le coulage et la finition de béton. L'autre compagnie s'annonçait seulement pour la promotion et la construction de maisons individuelles.

Les factures étaient payées par chèques certifiés. Selon les enquêteurs de Revenu Canada, Kathy et Maia Pomerleau déposaient les chèques sur des comptes bancaires ouverts pour chacune des entreprises fictives et retiraient le produit en argent liquide la même journée. L'ar-

gent était ensuite remis aux entreprises, qui s'en servaient pour payer des salaires en-dessous de la table. Une commission de 5 p. cent à 10 p. cent était payée à Kathy et Maia Pomerleau pour leurs services.

Construction Jobal a ainsi réclamé des dépenses fictives de sous-traitance pour 79 104 \$ en 1990 et pour 221 543,96 \$ en 1991. L'impôt éludé par les employés (sur les 276 596,12 \$ de salaires payés au noir) était de 9 713,07 \$ en 1989, de 35 664,67 \$ en 1990 et de 1 643,60 \$ en 1991.

Lors d'une perquisition effectuée à la résidence de M. Joseph, au 1012 Dion, à Greenfield Park, Revenu Canada a saisi un livre dans lequel étaient compilés les heures, les taux horaires et les sommes versées aux employés ayant travaillé au noir. On y fait mention des montants à verser aux employés et des commissions à payer à Kathy et Maia Pomerleau avec les chèques certifiés émis pour les factures d'accommodation.

Mme Maia Pomerleau a indiqué à *La Presse*, hier, que la société (Les Constructions Maya)

n'avait plus d'activités et qu'elle était au courant que « des hommes » de son entreprise « ont travaillé pour M. Joseph ». Mme Pomerleau dit n'avoir aucun lien de parenté avec la famille du groupe de travaux publics Hervé Pomerleau. L'entreprise beauceronne n'a ni confirmé, ni infirmé, hier, tout lien entre la famille de Hervé Pomerleau et Mmes Kathy et Maia Pomerleau.

Maya Pomerleau a été acquittée l'an dernier dans le cadre de cette enquête.

Par contre, Kathy Pomerleau, accusée d'évasion fiscale, connaî-

tra sa sentence le 18 avril.

M. Joseph, qui a plaidé coupable, devra payer 23 511 \$ d'amende. Son entreprise, dont il est le seul actionnaire, devra payer la même somme, sinon ses biens seront saisis. La sanction maximale imposable pour l'infraction était de 200 p. cent de l'impôt éludé et de cinq années d'emprisonnement.

Mario Joseph, Construction Jobal inc. et ses employés payés au noir font face à des cotisations civiles incluant l'impôt, des pénalités administratives et les intérêts.

Cinq cents entreprises ont fraudé l'impôt dans la seule région de Kitchener

d'après PC

KITCHENER, Ontario

Une équipe d'enquêteurs fédéraux a identifié plus de 500 cas de compagnies qui ne payaient pas d'impôts dans la région de Kitchener, au sud de l'Ontario.

« On a beaucoup écrit sur l'économie au noir et notre travail prouve qu'elle existe, a affirmé Barry Eveleigh, responsable des enquêtes spéciales de Revenu Canada pour Kitchener. Mais son ampleur reste difficile à évaluer. »

Des 508 entreprises n'ayant déclaré aucun revenu, 300 sont actives dans les secteurs de la construction et de la rénovation domiciliaires. On a aussi identifié deux pharmaciens, dont l'un a été condamné à près de 400 000 \$ d'amende pour n'avoir pas payé d'impôt sur un revenu supérieur à 600 000 \$.

Les 12 enquêteurs se sont surtout intéressés aux secteurs de la construction et de la rénovation, de la joaillerie, de la restauration et de l'hôtellerie, aux services de réparation d'automobiles et aux vendeurs de voitures usagées.

Quand je serai grand, je serai guéri.



Fondation Charles-Bruneau 256-0404

ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement
Confidentiel
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488



Eagle Vision ESI 1995

Ensemble 22C

- Coussins de sécurité côtés passager et conducteur, de série
- Boîte automatique
- Moteur V6 de 3,3 litres

- Suspension de type tourisme indépendante aux quatre roues
- Freins à disques aux quatre roues
- Régulateur de vitesse
- Volant inclinable

- Climatiseur avec réglage automatique de la température
- Radio-cassette AM/FM
- Glaces teintées
- Lève-glace et verrouillage électriques



3999\$*
par mois

TOUTES TAXES INCLUSES

(Location. Terme de 30 mois)
Versement initial de 3 678 \$

Eagle Talon ESI 1995

Ensemble 21A

- Coussins de sécurité côtés passager et conducteur, de série
- Moteur de 2 litres, 16 soupapes, à double arbre à cames en tête
- 140 ch @ 6 000 tr/min, 130 lb-pi de couple @ 4 800 tr/min
- Injection séquentielle électronique multipoint
- Traction avant
- Suspension indépendante à bras tirants aux quatre roues

- Freins à disque assistés aux quatre roues
- Boîte manuelle à 5 rapports, surmultipliée

3999\$*
par mois

TOUTES TAXES INCLUSES

(Location. Terme de 30 mois)
Versement initial de 4 762 \$



Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle Inc.

LE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE DE VOTRE RÉGION.

QUELQU'UN DE FIABLE.

* Tarif mensuel établi d'après la description des véhicules ci-haut. Terme de 30 mois avec versement initial ou échange équivalent. Immatriculation et assurances en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 62 500 km, au taux de 6 ¢ le km. Offre d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.



BUDGET 1995

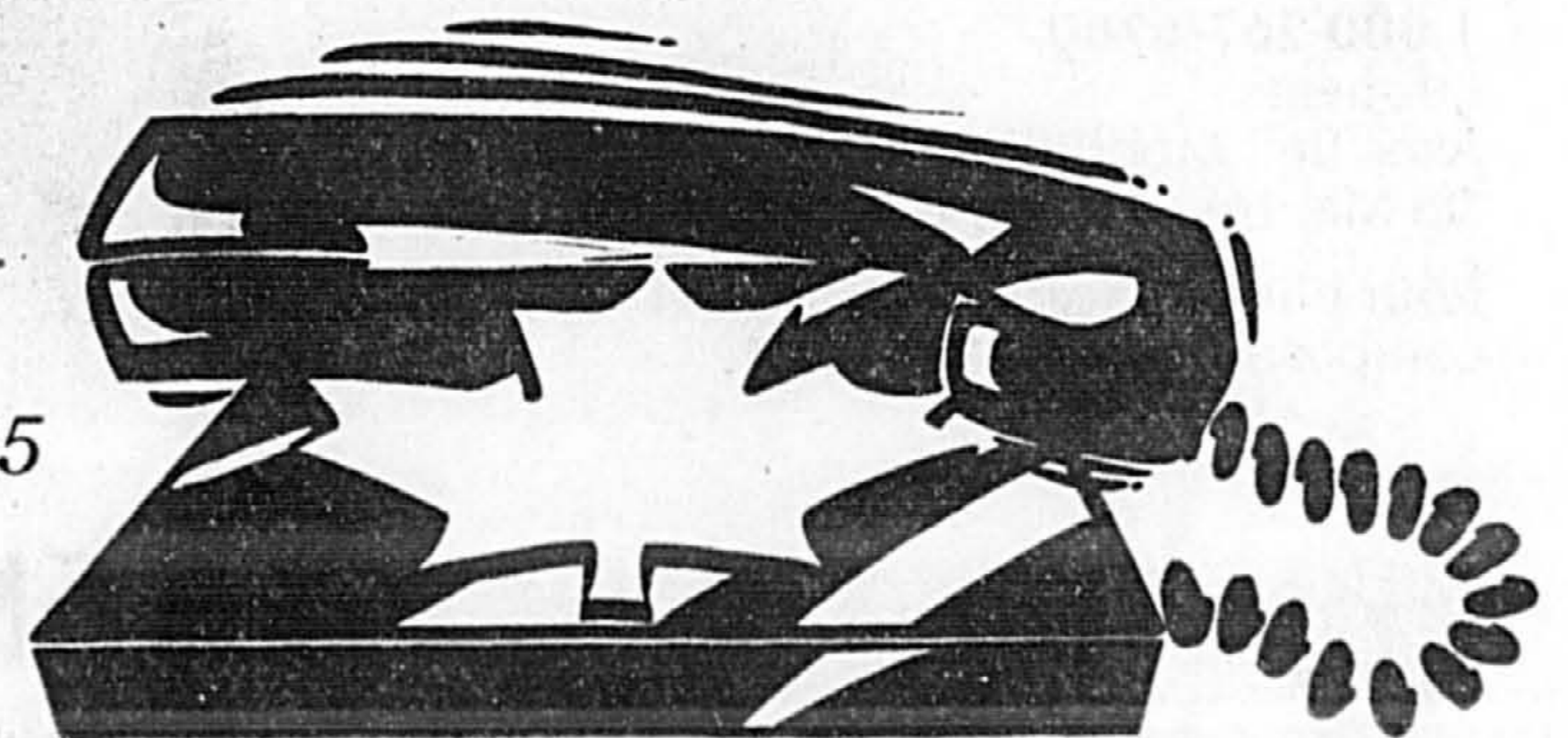
1 800 395-3008

Pour toute question concernant le budget fédéral ou pour plus de renseignements, téléphonez sans frais.

Service offert du lundi au vendredi de 8 h à 22 h.

Dispositif de télécommunication pour malentendants : 1 800 465-7735

Ministère des Finances / Department of Finance
Canada / Canada



Hydro-Québec nie que sa « police » dispose d'une prison

La société nie également que Protection Hydro s'adonne à des activités de renseignements

BRUNO BISSON

Le service de sécurité interne d'Hydro-Québec ne s'adonne pas à des activités de renseignements et d'écoute électronique, si on en croit un rapport de vérification produit par le ministère de la Sécurité publique du Québec, qui a été rendu public hier.

Ce rapport provenant de la Direction générale de la sécurité

et de la prévention du ministère réduit la portée des activités de renseignement et de surveillance électronique qu'effectue le service de Protection Hydro-Québec à de banales « études socio-politiques » et à l'utilisation de système d'alarme électronique dans les installations de la société d'État.

Preuve irréfutable qu'Hydro-Québec ne fait pas de surveillan-

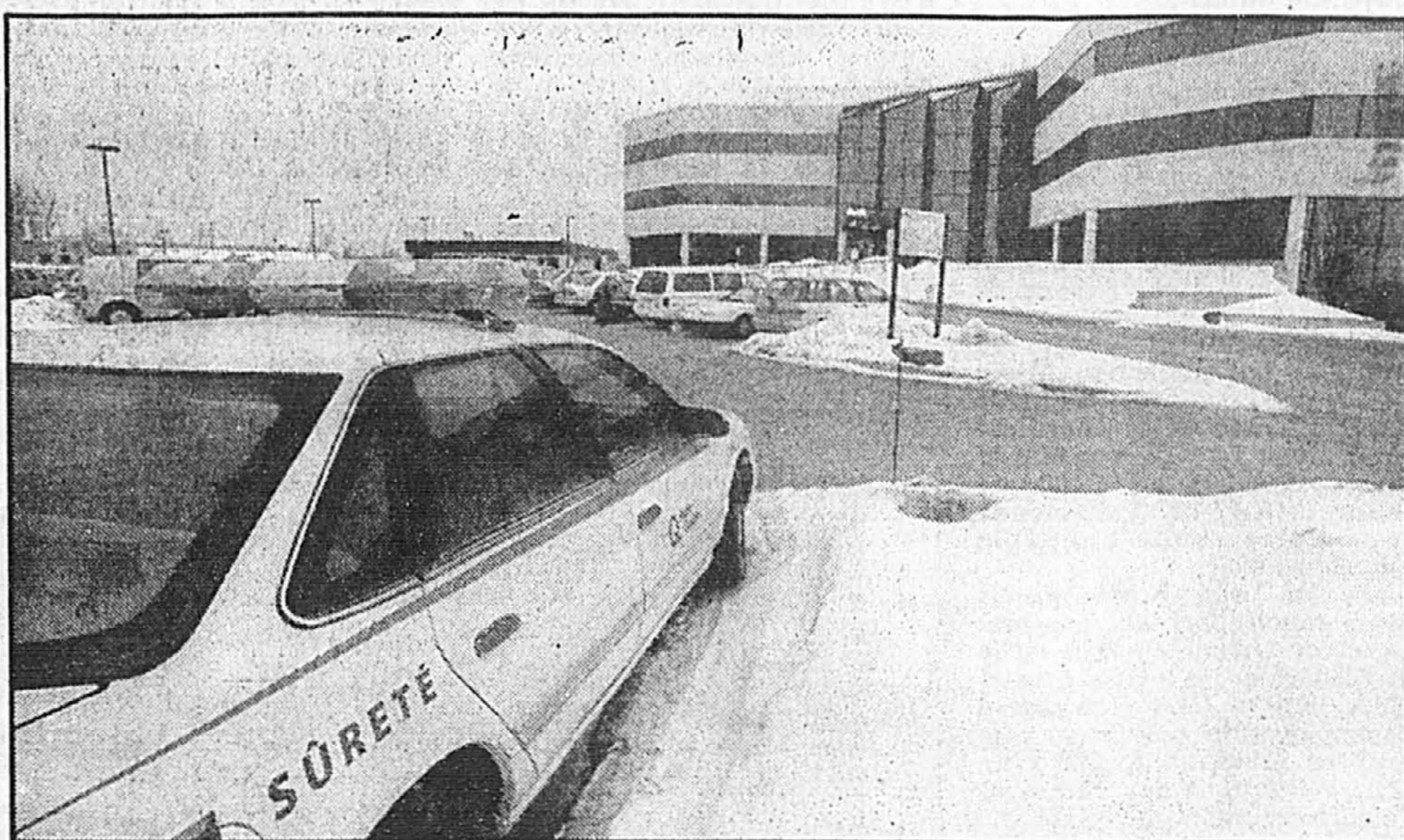
ce électronique : Protection Hydro-Québec — du nom du service interne de sécurité de la société d'État — n'en a pas le droit.

Selon le directeur du corps quasi policier d'Hydro-Québec, M. André Gendron, les activités de renseignements se limiteraient à des études fondées sur des dossiers de presse, des compte-rendus de procès-verbaux d'audiences publiques du BAPE et des rapports gouvernementaux divers.

Quant aux activités de surveillance électronique, M. Gendron, rapport du ministère à l'appui, affirme qu'elles sont limitées à l'implantation d'un système de surveillance à distance dont sont dotés les équipements d'Hydro-Québec.

Un centre de contrôle est en voie de parachèvement au quartier général de Protection Hydro-Québec, à Saint-Antoine-des-Laurentides, à environ 50 kilomètres au nord de Montréal.

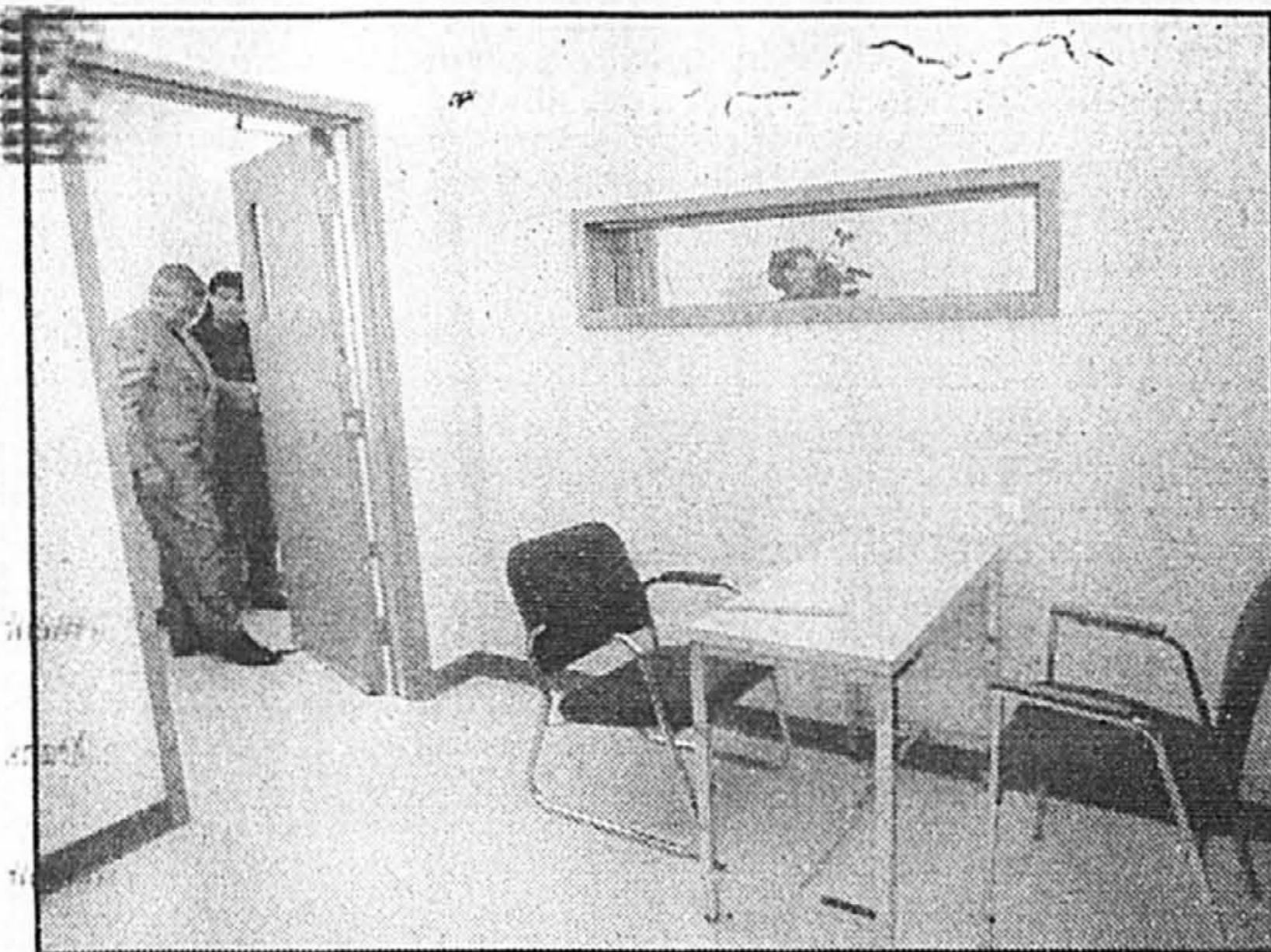
C'est dans ce même édifice que Protection Hydro-Québec possède deux salles d'interrogatoire dans une partie de l'immeuble que M. Gendron s'est refusé à désigner sous le nom de « bloc cellulaire ». En fait, les deux salles et une salle de toilette voisine, qui ne contient aucun objet autre qu'une toilette en acier inoxydable et un plafond



Le quartier général de Protection Hydro-Québec à Saint-Antoine-des-Laurentides.

de quatre mètres de haut, s'alignent le long d'un seul corridor, dont la porte d'entrée est verrouillée, et dont même la sortie de secours ne s'ouvre qu'après un délai de 15 secondes. Un ascenseur à proximité est activé par une carte magnétique.

M. Gendron a assuré aux représentants des médias que personne n'y a jamais été détenu durant toute une nuit, par exemple, après avoir été arrêté par un des constables spéciaux du service. Si un suspect y est emmené après avoir été pris en flagrant



PHOTOS PIERRE CÔTÉ, La Presse

Une salle d'interrogatoire de Protection Hydro-Québec.



Le directeur du service de sécurité interne d'Hydro-Québec, André Gendron.

délit lors d'un vol, il y est généralement interrogé avant d'être remis aux policiers « réguliers » ayant juridiction sur le territoire où le délit présumé a eu lieu.

Le service de sécurité d'Hydro-Québec coûte un peu plus de 15 millions par année. En juillet 1994, il comptait 244 employés, dont 144 constables spéciaux qui possèdent des pouvoirs d'enquête et d'arrestation sur tout ce qui touche la société.

Selon M. Gendron, le vol et le vandalisme pourraient faire perdre jusqu'à 100 millions par année à la société d'État, tout particulièrement le vol d'énergie (traficotage des compteurs, branchements illicites, etc.) dont la valeur a été estimée dans deux études distinctes « entre 45 et 80 millions ».

Ces pertes de 100 millions sont toutefois estimées, puisque dans les faits, en 1993, les pertes réelles et connues de Hydro-Québec se sont élevées à un peu moins de... 2,5 millions.

Les installations d'Hydro-Québec sont notamment convoitées par des voleurs qui recyclent le cuivre pur utilisé dans les câbles et surtout les mises à la terre (des pieux agissant comme paratonnerre dans les postes d'alimentation).

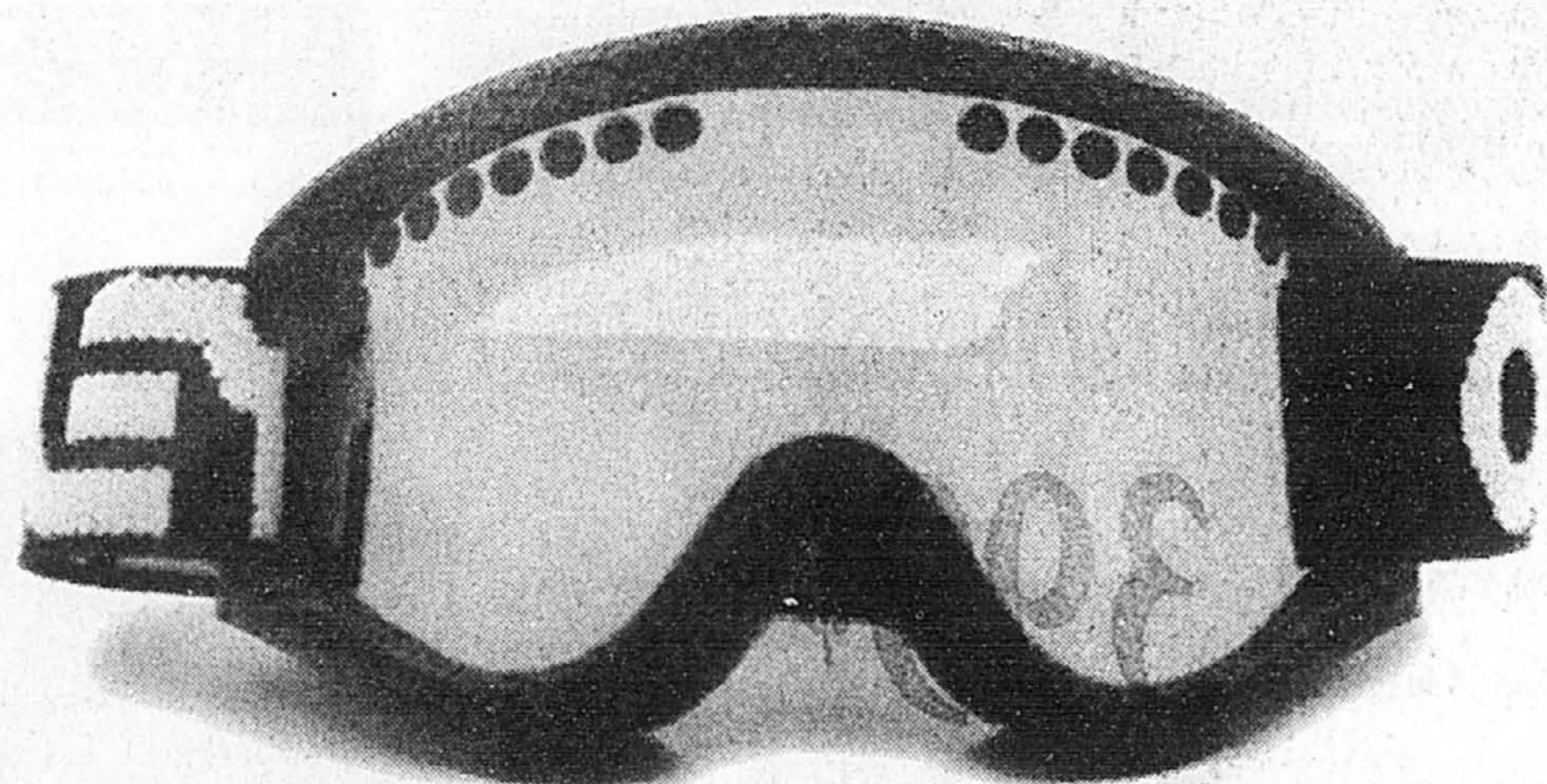
Le directeur de Protection Hydro-Québec, M. André Gendron, ex-haut gradé de la SQ, a estimé hier que ce n'est qu'un malheureux concours de circonstances qui a conduit le Grand conseil des Cris du Québec et plusieurs groupes écologistes à croire le contraire, après qu'ils eurent pris connaissance d'un rapport d'Hydro-Québec, daté de 1991.

Ce même rapport a été remis en circulation en 1993 après avoir été débarrassé des mots « irritants » tels que « corps de police, terrorisme, sabotage », etc.

Un casino de trop

Reunis ces derniers jours en assemblée spéciale, les membres de l'Association touristique régionale de Charlevoix ont unanimement pris position pour s'opposer catégoriquement à l'ouverture d'un deuxième casino dans la grande région de Québec. Ils demandent au délégué régional, Michel Rivard, de reconnaître les acquis de Charlevoix et d'estimer l'impact négatif que créerait un tel projet pour l'économie touristique de Charlevoix. « On ne gagne rien à équiper un bateau avec le gréement d'un autre », comme on dit là-bas.

Vos enfants auront besoin de lunettes pour leur semaine de lecture.



Offre spéciale Coca-Cola

Sur présentation à la billetterie de l'un des coupons ci-contre dûment remplis, vous en obtiendrez un second vous donnant droit à un hamburger de 5 onces et une boisson Coca-Cola de 12 onces. Cette offre est valable du lundi au vendredi, du 27 février au 3 mars et du 6 au 10 mars 1995.

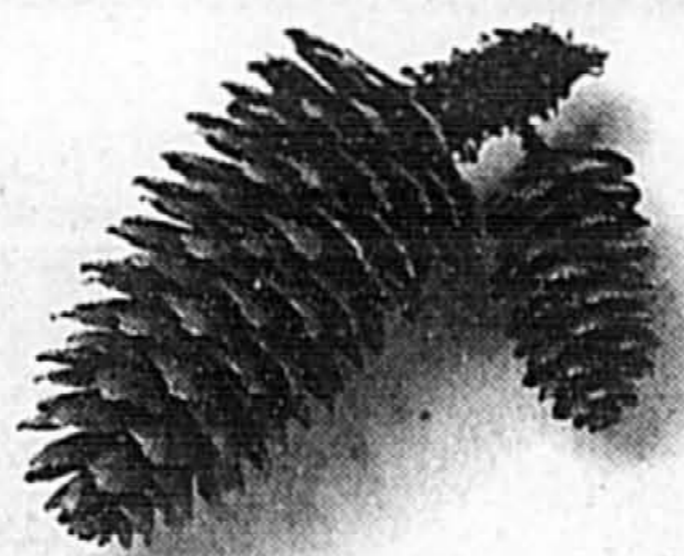
de restaurants et de belles boutiques.

Venez faire l'école buissonnière en famille, skier dans des conditions idéales et jouir des plus beaux moments de l'hiver. Pendant la semaine de lecture, vos enfants arrivent premiers à Tremblant. Avec ou sans lunettes.

BUREAU CENTRAL DE RÉSERVATION :
1 800 567-6760

Infoneige
Avec Bell Mobilité Cellulaire: *S K I
De Montréal: (514) 844-1238

Pour plus d'informations,
composez le 1 800 461-8711.



TREMBLANT
Mont-Tremblant, Québec

JOURNÉE DE SKI

Présentez ce bon à la billetterie et obtenez un billet de ski d'une journée pour enfants de 6 à 12 ans pour seulement 15\$. Un rabais de 9\$ Pour que ce bon soit valide, il doit être dûment rempli.

15\$*

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____ CODE POSTAL _____

* Cette offre est valable du lundi au vendredi, du 27 février au 3 mars et du 6 au 10 mars 1995. Ce bon ne peut être jumelé à aucune autre offre promotionnelle et n'a aucune valeur monétaire. Il demeure en tout temps la propriété de Tremblant et toute revente est illégale. Limite d'un bon par famille (maximum de 4 enfants par coupon). Aucune photocopie ou facsimile.

TREMBLANT
Mont-Tremblant, Québec

LEÇON, SKI ET ÉQUIPEMENT POUR ENFANTS DE 6 À 12 ANS

Présentez ce bon à la billetterie et obtenez un billet de ski d'une journée, une leçon de groupe d'une durée de 2 heures et la location d'équipement pour enfants de 6 à 12 ans pour seulement 30\$. Un rabais de 51\$. Pour que ce bon soit valide, il doit être dûment rempli.

30\$*

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____ CODE POSTAL _____

* Cette offre est valable du lundi au vendredi, du 27 février au 3 mars et du 6 au 10 mars 1995. Ce bon ne peut être jumelé à aucune autre offre promotionnelle et n'a aucune valeur monétaire. Il demeure en tout temps la propriété de Tremblant et toute revente est illégale. Limite d'un bon par famille (maximum de 4 enfants par coupon). Aucune photocopie ou facsimile.

TREMBLANT
Mont-Tremblant, Québec

RÉSULTATS

Lotto-Québec

Titre du tirage du 95-02-27

4	8	13	14	17
18	22	23	25	27
32	39	42	46	47
54	65	66	68	69

Prochain tirage: 95-02-28

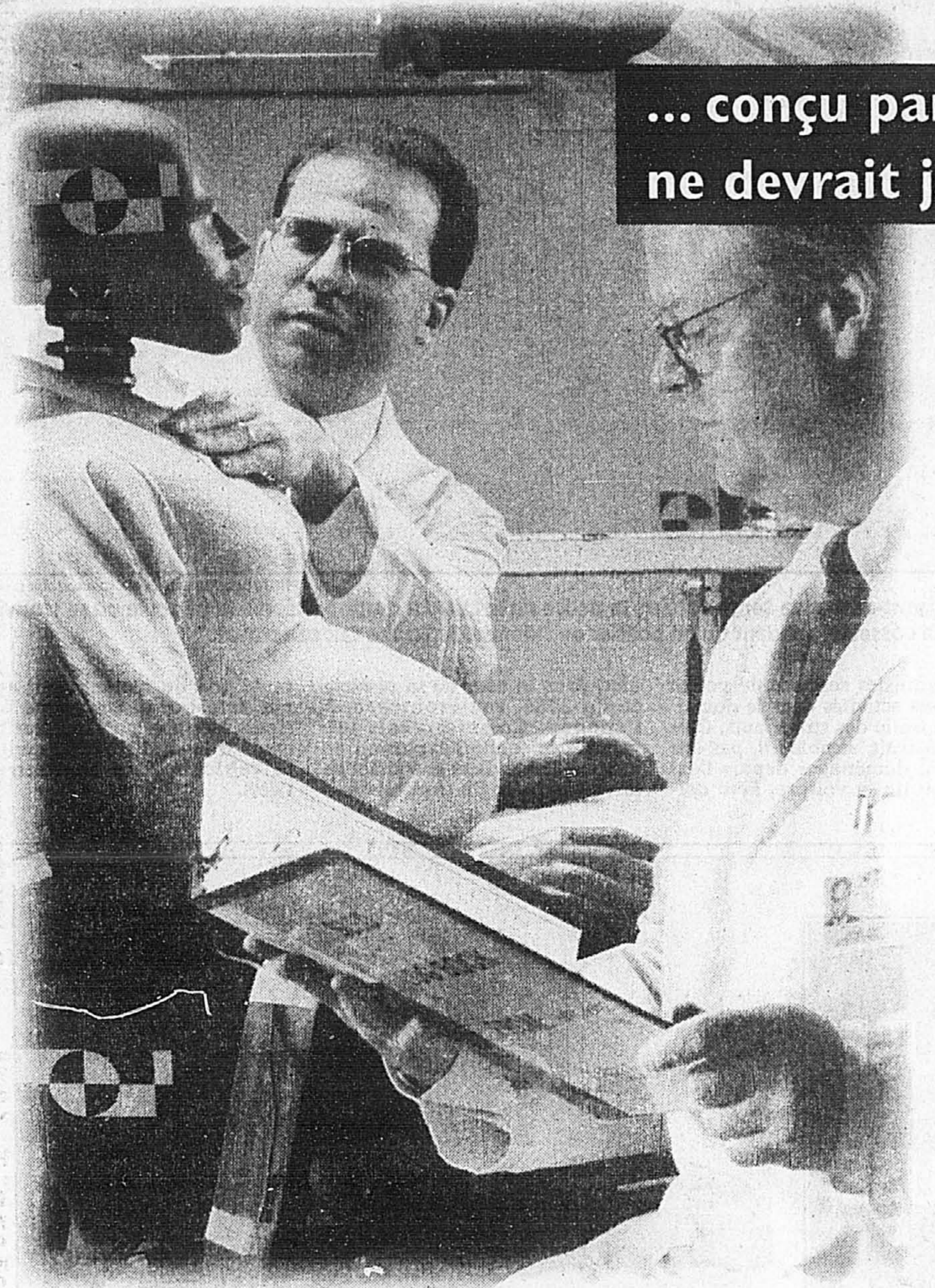
T V A, LE RESEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Reportage publicitaire

Un mannequin unique au monde...

... conçu par une compagnie qui affirme que la sécurité ne devrait jamais être une option



Le premier mannequin simulant la grossesse subit actuellement des tests de validation au centre technique de General Motors, à Warren (Michigan).

Première mondiale

Un mannequin simulant une femme enceinte fait son

entrée dans la famille des mannequins d'essais de choc Hybrid III de la General Motors. Issu de la recherche et du développement avant-gardistes de GM en matière de dispositifs d'essais anthropomorphes (DEA), le nouveau mannequin a été mis au point par les chercheurs en sécurité de GM et de l'Université du Michigan, à l'appui de sondages auprès de femmes enceintes.

À vrai dire, il s'agit de deux mannequins dans un, puisqu'il permet de simuler les réactions de deux êtres vivants. Il permet aussi de reproduire l'interaction de la mère et du fœtus, sous différents genres et intensités de chocs résultant d'accidents de la route.

La femme enceinte vient agrandir la famille de mannequins Hybrid III de GM, qui compte déjà un bébé de six mois, des enfants de trois et six ans, une femme de taille moyenne et un homme de grande taille. À l'instar de tous les mannequins Hybrid III de GM, celui de la femme enceinte deviendra un précieux instrument des laboratoires d'essais de l'industrie mondiale de l'automobile.

Des efforts à la mesure de la réalité

Chaque année en Amérique du Nord, environ

sept pour cent des femmes enceintes subissent un traumatisme. Dans la moitié des cas, ce traumatisme est attribuable à une collision de véhicules. L'étude des effets des collisions sur les femmes enceintes et sur les vies qu'elles portent n'est pas un fait nouveau chez General Motors, reconnue comme la pionnière de la recherche en sécurité automobile. Toutefois, la mise à contribution d'un mannequin de femme enceinte constitue une première dans l'industrie de l'automobile, et cela, à l'échelle mondiale.

Le mannequin subit présentement des tests intensifs. Lorsqu'il sera muni de tous ses instruments, cet appareil de recherche médicale servira au développement de dispositifs de protection des femmes enceintes dans les véhicules GM.

Lorsqu'on sait que la moindre collision peut engendrer des problèmes de grossesse tels que le décollement du placenta de l'utérus, on peut imaginer l'importance du développement de ce mannequin spécialisé. Dans les essais de choc que GM effectuera avec le mannequin de femme enceinte, des instruments du compartiment fœtal permettront aux ingénieurs de déterminer les forces qui agissent sur la tête et le thorax du fœtus. Des détecteurs seront placés sur la plaque réactive imitant la colonne vertébrale, directement à l'arrière de l'utérus simulé du mannequin.

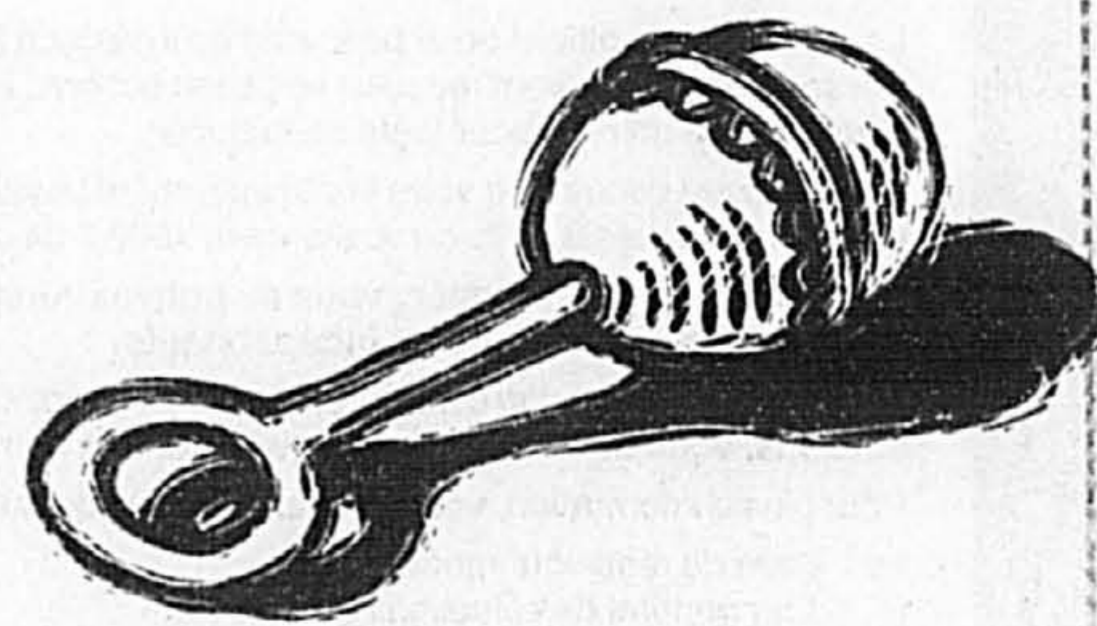
Hybrid III de GM: le mannequin universel de haute technologie

Chef de file mondial du progrès en matière de sécurité, General Motors a développé et mis au point des mannequins d'essais de choc qui sont aujourd'hui utilisés par pratiquement tous les constructeurs d'automobiles du monde. Les mannequins de la série Hybrid III de GM sont le fruit d'un effort de recherche approfondi et soutenu pour développer des prototypes imitant toujours mieux l'être humain. Leur création s'inscrit dans le vaste programme de recherche que poursuit GM sur la sécurité des occupants des véhicules. Les mannequins Hybrid III sont munis d'instruments qui mesurent les sollicitations externes et internes des diverses parties du corps pendant les essais de choc. Ils comportent couramment 34 canaux de données et peuvent en recevoir 28 de plus. Véritables substituts mécaniques du corps humain, les mannequins Hybrid III ont la capacité d'absorber l'énergie de telle sorte que leurs réactions mécaniques simulent fidèlement les réactions humaines.

Le Hybrid III en bref

L'ossature du mannequin Hybrid III est faite d'acier, d'aluminium et

de caoutchouc. Du vinyle rembourré de mousse reproduit les formes charnues du corps. Sa ressemblance physiologique avec l'humain est remarquable. • Sa tête réagit aux chocs comme celle d'un humain. • La flexibilité de son cou est réaliste (avant, arrière et sur les côtés). • Sa colonne vertébrale est cambrée. • Ses côtes en acier à ressorts ont les caractéristiques de flexion de celles des humains. • Ses genoux réagissent aux sollicitations en collision comme ceux des humains. • La précision des articulations de ses coudes, genoux, bras et jambes favorise la



reproduction exacte des essais. Le mannequin Hybrid III ne cesse d'être perfectionné. Il est maintenant doté d'un abdomen et d'une tête à visage déformables, fabriqués de polystyrène de précision. La General Motors utilise quotidiennement les membres de la famille Hybrid III dans des essais de choc. Elle s'assure ainsi que ses véhicules respectent, et même surpassent, les normes les plus rigoureuses de résistance aux collisions. C'est ainsi, surtout, qu'elle contribue à réduire les risques de lésions résultant des collisions. **Parce que la General Motors est convaincue que la sécurité ne devrait jamais être une option.**



La compagnie: General Motors

Un couple inculpé du meurtre d'une octogénaire de LaSalle

MARCEL LAROCHE

Un couple appréhendé en catimini la semaine dernière aurait permis aux policiers de la CUM d'élucider le meurtre crapuleux d'une octogénaire survenu au début du mois de février.

Les deux suspects, Robert Simpson et Lise Côté, âgés respectivement de 32 et 30 ans, sont accusés du meurtre prémédité de Mme Yvette Charbonneau-Bonneau, une veuve de 80 ans retrouvée sans vie à l'intérieur de son domicile du 8575, rue Centrale, à LaSalle, dans le sud-ouest de la métropole.

La vieille dame, qui avait été ligotée et bâillonnée, était décédée depuis quelques heures lorsque sa fille a fait la macabre découverte, vers 21h50 le vendredi 3 février dernier. L'appartement avait été fouillé de fond en comble, et plusieurs objets, dont des bijoux, avaient disparu.

L'autopsie pratiquée le lendemain au laboratoire de médecine légale de Montréal avait démontré des marques de blessures légères à la tête et à l'épaule gau-

che de la victime décédée par asphyxie.

La dame âgée avait été aperçue vivante pour la dernière fois, entre 14h et 15h le vendredi 3 février, alors qu'elle revenait à pied de la banque située près de chez elle.

Dès le début de leurs recherches, les sergents-détectives Guy Latulippe et Michael Forlini, sous la supervision du lieutenant-détective Jean-François Martin, de la section des homicides de la CUM, avaient retenu la thèse du vol pour expliquer la mort tragique de cette vieille dame sans histoires.

Les recherches policières ont finalement connu des développements importants mercredi dernier avec l'arrestation en douce de Robert Simpson, suivie le lendemain par celle de sa présumée complice, Lise Côté, tous deux domiciliés dans le sud-ouest de Montréal.

Le couple, qui a comparu séparément au palais de justice de Montréal, samedi dernier et hier après-midi, a formellement été inculpé du meurtre prémédité de l'octogénaire.

Claude Cossette succombe à un deuxième attentat dans sa voiture en stationnement

MARCEL LAROCHE et YANN PINEAU

Un individu a été abattu d'une balle à la tête hier, vers 16h45, alors qu'il était au volant d'un véhicule stationné en face du 2600, rue Frontenac, dans le quartier Sainte-Marie, dans l'est de Montréal.

Claude Cossette, 50 ans, avait survécu miraculeusement à l'explosion de sa voiture le 4 août dernier. Il s'en était tiré avec une fracture du pied droit et quelques contusions.

Selon la police, Cossette venait de s'installer au volant d'une camionnette Dodge Caravan rouge vin stationnée entre Sherbrooke et Hochelaga quand un individu qui marchait vers le sud a frappé à sa fenêtre. Cossette aurait entrouvert la glace et, après une brève discussion, l'individu a tiré plusieurs projectiles, dont l'un a atteint mortellement la victime derrière l'oreille. Les policiers, alertés par un appel au 911, ont découvert Cossette affalé sur son volant, toujours en vie. Ce dernier a été transporté à l'hôpital Notre-Dame où son décès a été constaté une demi-heure après son arrivée.

Ce meurtre, qui revêt toutes les caractéristiques d'un règlement de comptes, est le huitième enregistré cette année sur le territoire de la CUM. L'enquête a été confiée aux sergents-détectives Serge Côté et André Dupuis, sous la direction du lieutenant-détective Claude Lachapelle de la section des homicides de la police de la CUM.



Le sergent-détective Serge Côté de la police de la CUM (à droite) observe le véhicule où se trouvait Claude Cossette, pendant qu'un policier de l'identité judiciaire fait son travail.

Connu des services de police pour ses activités dans le domaine du trafic des stupéfiants, Cossette n'avait, semble-t-il, pas cru bon de déménager depuis l'explosion de sa voiture, l'été der-

nier, dans la cour de sa résidence du 2585, rue Frontenac. A l'époque, Cossette avait lui-même déclenché l'explosion en mettant la clé dans le contact de sa voiture. L'engin explosif dissi-

mulé près du moteur avait arraché le capot et provoqué plusieurs blessures au chauffeur qui avait trouvé la force de quitter le véhicule pour se mettre à l'abri.

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

IL Y A 16 PARTIS POLITIQUES EN RÈGLE...

Le Directeur général des élections du Québec a pour fonction de veiller à l'application de la Loi électorale. Il fait connaître par la présente la liste des partis politiques autorisés en date du 14 février, 1995.

PARTI POLITIQUE	CHEF	REPRÉSENTANTE OU REPRÉSENTANT OFFICIEL
■ ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC	Mario Dumont	Michel Robillard
■ CANADAI	George Butcher	Larry Manishin
■ DÉVELOPPEMENT QUÉBEC	Charles Thibault	Jocelyn Blais
■ PARTI DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE	Jocelyne Dupuis	John Penner
■ PARTI CITRON/LEMON PARTY	Denis Patenaude	Gilles Robertson
■ PARTI COMMUNISTE DU QUÉBEC	André Cloutier	Panagiotis Vamvakaris
■ PARTI DE LA LOI NATURELLE DU QUÉBEC/NATURAL LAW PARTY OF QUÉBEC	Allen Faguy	Claude Cazeault
■ PARTI DE LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC	Sylvain Guérin	Sylvain Larocque
■ PARTI ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC	Réal Charette	Yves Brault
■ PARTI ÉGALITÉ/EQUALITY PARTY	Keith Henderson	Alex Ross
■ PARTI INNOVATEUR DU QUÉBEC	Raymond Robitaille	Guy Gervais
■ PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC/QUÉBEC LIBERAL PARTY	Daniel Johnson	Nathalie Bernier
■ PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC	Claude Brunelle	Serge Lafortune
■ PARTI POUR LA RÉPUBLIQUE DU CANADA (QUÉBEC)/PARTY FOR THE COMMONWEALTH OF CANADA (QUÉBEC)	Benoît Chalfoux	Claude Brosseau
■ PARTI QUÉBÉCOIS	Jacques Parizeau	Pierre Séguin
■ PARTI VERT DU QUÉBEC	Marian L. Grant	Pierre P. Quesnel

ET IL Y A DES RÈGLES À SUIVRE:

Voici les principales règles applicables aux contributions. Selon la Loi électorale, seul un électeur peut verser, à même ses propres biens, une contribution à des fins politiques. Les personnes morales, comme les compagnies, les corporations et les syndicats, ne peuvent en aucun cas contribuer aux caisses des partis ou des candidats.

Chaque fois que vous faites un don en argent, que vous rendez des services ou fournissez des biens à titre gratuit à un parti, une association de comté ou un candidat, vous faites une contribution. Il existe cependant des exceptions qui sont prévues dans la loi.

Le représentant officiel ou la personne qu'il désigne à cette fin sont les seules personnes qui peuvent recueillir vos contributions. Elles ont l'obligation de vous délivrer un reçu pour toute contribution.

Vous pouvez déduire de votre impôt autrement payable à Revenu Québec une somme égale à 50% de vos premiers 280 \$ de contribution.

Au cours d'une même année, vous ne pouvez verser plus de 3 000 \$ à chacun des partis ou candidats indépendants.

Vous pouvez verser votre contribution en argent comptant si le montant est de 200 \$ ou moins. Vous devez faire un chèque pour une somme de plus de 200 \$.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec:

Le Centre de renseignements
Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5

ou composer pour la région de Québec: 528-0422
à l'extérieur de Québec (sans frais): 1 800 461-0422



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Pierre-F. Côté, C.R.

AVANTAGEUSE,
AVANTAGEUSE,
AVANTAGEUSE,
AVANTAGEUSE.



(Quatre mots qui décrivent à la perfection la Mazda Protegé S)

Ses caractéristiques avantageuses comprennent :

- L'intérieur le plus spacieux de sa catégorie
- Un moteur plus gros et un couple plus élevé que ceux des Corolla et Civic
- Moteur 4 cylindres de 1,8 litre à 16 soupapes et SACT
- La protection de la garantie Leadership de Mazda
- Dossier arrière 60/40 verrouillable
- Quel bon temps pour en essayer une !

A partir d'aussi peu que

12 495\$*

OU

199\$*

par mois/48 mois

LOCATION Personnalisez MAZDA^{MC}

MAZDA Je me sens bien

*Prix spécial Mazda - L'offre s'applique aux Mazda Protegé S neuves 1995 en stock, achetées et livrées chez les concessionnaires Mazda participants à compter du 4 février 1995, pour une durée limitée. Le prix tient compte de toutes les mesures d'encouragement du fabricant au concessionnaire. Transport, préparation par le concessionnaire, taxes et autres frais du concessionnaire en sus. Taux de location personnalisée Mazda: Le taux ne s'applique qu'au modèle neuf Protegé S 1995 offert ici pour une location de 48 mois. Des termes plus courts sont offerts. Un versement initial de 2 600 \$ et un dépôt de 250 \$ sont requis au moment de la transaction. L'obligation totale contractuelle est de 12 601 \$, comprenant le transport et la préparation. Limite de 100 000 kilomètres. Frais de 0,08 \$ (8 cents) le kilomètre additionnel. Sujet à l'approbation du crédit. Les offres de prix spécial et de taux de location ne peuvent être combinées. Les offres sont valides exclusivement pour des achats au détail à partir du 4 février 1995 et pour une durée limitée. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus. Votre concessionnaire peut vendre ou louer à moindre prix. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Les véhicules peuvent différer de celui illustré ici.

Habituellement, ce genre de critique se trouve dans la section des arts et spectacles.

«Lauréat de 45 récompenses de l'industrie informatique...»

- Journal économique de Québec janvier 1995

Pour prendre le virage Warp, passez chez l'un de ces détaillants dès aujourd'hui.



«OS/2 Warp comprend plus de logiciels pilotes pour imprimantes, cartes vidéo, CD-ROMs, disques durs et unités multimédia que jamais auparavant.»

- Home Office Computing février 1995

OS/2 Warp est un logiciel multitâche, multimédia, intégrant un accès facile à Internet et un BonusPak d'applications de productivité.



OS/2 WARP

